

BIBLIOTHÈQUE
RELIGIEUSE ET NATIONALE

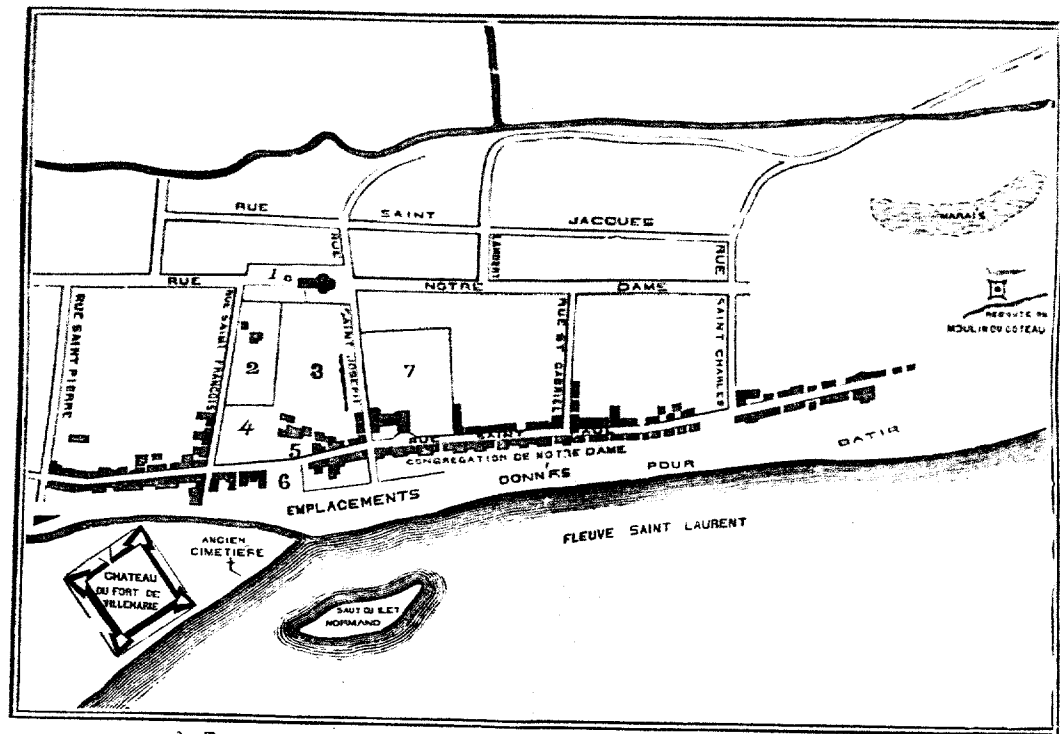
APPROUVÉE

PAR Mgr EVÊQUE DE MONTRÉAL.

3^e SÉRIE IN-8.

33407

PLAN DE VILLE-MARIE EN 1672.



1.—Eglise paroissiale projetée. Puits

2.—Terres et maisons de Jean Desroches.

3.—Enclos du Séminaire.

4.—Partie de l'enclos du Séminaire.

5.—Séminaire.

6.—Place publique.

7.—Enclos, Eglise et Maisons de l'Hôtel-Dieu.

VILLEMARIE
—
PETITES
FLEURS RELIGIEUSES

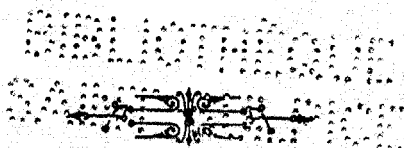
DE
VIEUX MONTREAL

PAR
M. PAUL DUPUY

Rédacteur de la Semaine Religieuse de Montréal

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR
M. H. A. VERREAU, Ptre



MONTREAL
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME

1885

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada en
l'année mil huit cent quatre-vingt-cinq, par CADIEUX &
DEROME, au bureau du Ministre de l'Agriculture à Ottawa.

ALPHABET
109 112-11112

FC
2947.4
186

B. Q. R.
No. 6685

INTRODUCTION.

I.

Montréal, Villemarie!

Que de souvenirs et d'espérances dans ces deux noms!

Montréal, la cité riche, splendide,—je dirais royale, —que Jacques Cartier devait rêver lorsque, du haut de la montagne, il contemplait le panorama enchanteur qui se déroulait sous ses yeux.

Villemarie, “la cité chrétienne, œuvre d’une mer-veilleuse importance, fleurie des espérances célestes, “agréable aux personnes qui vivent dans la grâce (1),” la cité chère à la Vierge Marie, comme Jacques Olier l’entrevoyait dans ses pieuses visions (2).

(1) *Véritables motifs, etc., passim.*

(2) Il y a parfois des coïncidences au moins très singulières. La première messe célébrée par les missionnaires régulièrement envoyés a été dite dans l’île de Montréal, et c’est à Montréal que la fête de S. Jean-Baptiste est devenue une fête populaire. Le premier acte religieux accompli à Montréal l’a été par Jacques Cartier. M. Olier a été le père de l’Eglise de Montréal; or, il s’appelait Jean-Jacques, et, selon M. Faillon, Jean-Baptiste-Jacques. Le premier évêque de notre ville a été Mgr Jean-Jacques Lartigue, prêtre de Saint-Sulpice, par conséquent enfant de M. Olier. La cathédrale a pour titulaire S. Jacques.

Montréal, Villemariel ville mondaine et pleine de piété, ville où les institutions de la charité et de la foi se multiplient comme par enchantement, où tous les vices se propagent avec une rapidité effrayante !

Telle est la ville dont M. Dupuy a voulu nous raconter les commencements.

Pour le faire, deux voies s'offraient à l'écrivain. On pouvait nous montrer Villemariel grandissant peu à peu, s'étendant de la Pointe-à-Callière, où était la première habitation, jusqu'au sommet de la colline, à l'ombre de l'église paroissiale, dont la flèche faisait briller au loin le double emblème de la civilisation. On pouvait, dis-je, nous montrer Villemariel se constituant en quelque sorte le rempart avancé de la civilisation contre la barbarie, présentant, en plein dix-septième siècle, les vertus simples et héroïques de la primitive église. Le tableau n'aurait pas manqué d'une certaine grandeur ; mais, en définitive, nous n'aurions eu devant nous qu'un être collectif, impersonnel, dont les vertus nous auraient peu touchés.

La vie personnelle nous offre plus d'attraits, et nous inspire plus de dignité et de courage ; nous nous sentons portés vers celui qui marche droit dans le sentier de la vie, et qui ne recule pas devant le devoir. Ainsi de Maisonneuve, Closse, Dollard m'enthousiasment quand ils portent le courage jusqu'à l'audace, sans manquer cependant aux règles de la prudence. Mademoiselle Mance, Sœur Bourgeoys n'ont peut-être pas les qualités les plus séduisantes de la femme, mais, ce qui vaut bien mieux, — elles en ont les vertus les plus dignes de respect et d'admiration, — le dévouement de la charité porté jusqu'à l'abnégation d'elles-mêmes. Et les prêtres tels que MM. de Queylus, Vignal, Lemaître, Souart, Dollier de Casson, tous animés d'un même

zèle, est-ce que leur figure se confond dans un même idéal ?

Si M. Dupuy n'avait pas dû s'arrêter, il aurait pu nous signaler, parmi les humbles colons, Gorry, Barbier, Saint-Père, Laforet, et tant d'autres qui se livraient tranquillement à leurs travaux quotidiens, comme s'ils n'avaient pas su que l'Iroquois était à leurs côtés, caché derrière un buisson, un pli de terrain, les menaçant d'une mort certaine. Ces hommes étaient simplement des héros.

Parmi tant d'actes de vertu, de courage et de dévouement qui *fleurissaient pour le ciel*, comme autant de fleurs aux couleurs et aux parfums variés, il fallait choisir : c'est ce que M. Dupuy a fait avec un soin et une délicatesse dont ses lecteurs lui sauront gré.

Les *Petites fleurs religieuses du vieux Montréal* ne sont pas—le titre l'indique assez clairement—une histoire complète de notre ville : c'est le récit, mis à la portée de tous, de l'époque héroïque de cette histoire. Nous y voyons les principaux personnages dont les noms sont connus, mais non pas encore assez populaires ; ils parlent, ils agissent, nous sommes témoins de leurs actes de vertu, nous assistons à leurs combats : c'est le vieux Montréal en quelque façon qui passe sous nos regards.

L'ouvrage se recommande par l'intérêt des événements, sans compter le charme que M. Dupuy a su y répandre par sa manière de narrer. Les *Petites fleurs* devront donc se trouver, à Montréal, je ne dirai pas dans les bibliothèques, mais dans les mains de tout le monde.

Nous ne connaissons pas assez nos ancêtres, ni tous les titres qu'ils ont à notre admiration. Ces titres, tout

devrait nous les rappeler : monuments publics, inscriptions, littérature populaire ; les enfants devraient être bercés au chant de nos légendes nationales.

Mais à part deux ou trois espèces de complaints d'amour, qui ne rappellent d'autres souvenirs que celui d'avoir été chantées par nos ancêtres, nous n'avons rien, rien au moins d'assez populaire.

Il faut applaudir à ceux qui commencent la réaction.

II.

Le savant abbé Faillon a raconté dans plusieurs ouvrages les détails de ce qu'il appelle la vocation de Montréal : peu de villes peuvent se vanter d'avoir une origine aussi extraordinaire que la nôtre.

Un siècle s'était écoulé depuis le voyage de Cartier ; Hochelaga et ses "belles grandes campagnes pleines de blé" (1) avaient disparu et étaient oubliés : personne ne semblait plus songer à cette île d'où la crainte des Iroquois éloignait tout le monde.

Deux hommes cependant commençaient à s'en occuper, à l'insu l'un de l'autre, un prêtre déjà éminent, et un humble laïque, père d'une nombreuse famille ; le premier à Paris, le second dans la petite ville de la Flèche. Tous deux, dans les élans de leurs prières, éclairés d'une lumière qui échappe aux lois ordinaires de la critique, regurent, sur l'île de Montréal et sa situation, une connaissance aussi nette et aussi précise que s'ils l'avaient visitée ; ils connurent les desseins

(1) Deuxième voyage de Jacques Cartier.

de Dieu. Se rencontrant un jour au château de Meudon ils s'embrassent, se nomment mutuellement par leurs noms. Puis se retirant à l'écart, ils s'entretiennent de leurs desseins et de leurs inspirations ; il faut procurer la gloire de Dieu dans la Nouvelle-France, dans l'île de Montréal.

La société de Montréal existait, la fondation de Villemarie était décidée.

Bientôt MM. Olier et de la Dauversière s'associent quelques-uns de leurs amis : le baron de Fancamp, le baron de Renty, et deux autres personnages qui ont voulu demeurer inconnus. Les fonds sont fournis généreusement par la petite société, qui n'impose son projet à personne ; loin de demander aux autres des actes d'une générosité plus ou moins volontaires, et de se réserver le mérite du succès, ce sont les associés qui fournissent à toutes les dépenses, qui supportent toutes les fatigues nécessaires pour mener à bonne fin une entreprise aussi importante.

Nous citons ici les points principaux d'un acte qui résume leurs vues et leurs projets. On verra qu'ils n'avaient rien laissé au hasard, mais qu'au contraire, ils avaient tout prévu et réglé d'avance.

Ce document n'est pas inédit, sans doute (1) ; mais il n'est pas encore assez connu : c'est la première pièce officielle qui doit figurer en tête de l'histoire de la ville de Montréal, la première par la date, la première par l'importance historique.

(1) M. Faillon l'a publié dans l'*Histoire de la Colonie française*, t. 1, p. 401, et dans la *Vie de M. Olier*, avec quelques variantes dans le texte.

La voici :

“ Le dessein des associés de Montréal est de travailler purement pour la gloire de Dieu et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer l'an prochain à Montréal quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une habitation lointaine et de fournir deux chaloupes ou pinasses pour transporter de Québec à Montréal les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes, étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront, avant toutes choses, contre les sauvages, puis s'occuperont pendant quatre ou cinq ans à défricher la terre et la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les associés augmenteront d'année en année le nombre des ouvriers, selon leur pouvoir; enverront des bœufs et des laboureurs à proportion de ce qu'il y aura de terres défrichées, et un nombre suffisant de bestiaux pour en peupler l'île et engraisser les terres. Les cinq années étant expirées, les associés feront construire une maison sans interrompre le défrichement des terres, la meubleront de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux d'entre eux qui voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages dans ce pays. Ils feront ensuite bâtir un séminaire pour y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de conserver habituellement dans ce séminaire dix ou douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France. Ceux-ci, en arrivant, se reposeront un an au séminaire, pour apprendre ces langues et ensuite être dispersés parmi les nations sauvages, selon qu'il sera jugé à propos. S'ils tombent malades, le séminaire leur servira de retraite. Les

“ autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction
“ des enfants des sauvages et des Français, habitants
“ de ladite île. Il y faudra encore un séminaire de re-
“ ligieuses pour instruire les filles sauvages et les
“ françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres
“ sauvages quand ils seront malades. Enfin, toutes ces
“ choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir
“ des maisons tant pour loger quelques familles fran-
“ çaises, notamment les ouvriers nécessaires au pays,
“ que les jeunes gens mariés qui auraient été instruits
“ au séminaire, et les autres sauvages convertis qui
“ voudraient s'y arrêter. On leur donnera quelques
“ terres défrichées, des grains pour les semer, des
“ outils et des hommes pour leur apprendre à les cul-
“ tiver. Au moyen de ces mesures, les associés espè-
“ rent de la bonté de Dieu voir en peu de temps une
“ nouvelle église, qui imitera la pureté et la charité de
“ la primitive ; ils espèrent encore que, dans la suite,
“ eux-mêmes et leurs successeurs, étant bien établis
“ dans l'île de Montréal, pourront s'étendre sur les
“ terres et y faire de nouvelles habitations, tant pour
“ la commodité du pays que pour faciliter la conver-
“ sion des sauvages.”

Par ce document, on voit que le but de la Société de Montréal n'était pas de faire de la colonisation comme on l'entend aujourd'hui ; elle ne se proposait pas, pour peupler l'île de Montréal, d'attirer de nombreux colons français en leur distribuant immédiatement des terres, et en leur accordant d'autres avantages : ce ne devait être là pour elle qu'une entreprise secondaire et indirecte. Son but principal était la conversion des sauvages, puis leur civilisation. Pour les convertir, il suffisait d'aller les évangéliser chez eux ; mais, pour les civiliser, il fallait les arracher à leurs forêts, leur

donner de nouvelles habitudes, et leur fournir d'autres moyens de subsistance que la chasse et la pêche.

Tel est le point de vue où se plaçaient les associés, et c'est pour n'y avoir pas assez fait attention qu'on n'a pas toujours bien compris les commencements de Montréal.

Les associés se proposaient donc de réunir à Montréal, d'abord les sauvages adultes convertis au christianisme, et leurs enfants instruits au séminaire qu'on devait fonder, puis les Français désireux de contribuer à cette œuvre apostolique, soit comme colons, soit comme simples ouvriers. M. Olier, dans les *Véritables motifs*, exprime à peu près les mêmes vues. "Dieu, "disait-il, semble avoir choisi cette situation agréable "de Montréal. . . pour y assembler un peuple de Français et de sauvages pour les rendre sédentaires, les "former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les "unir sous une même discipline, dans les exercices de "la vie chrétienne, chacun selon sa force, complexion "et industrie, et faire célébrer les louanges de Dieu "en un désert où Jésus-Christ n'a jamais été nommé, "naguère le repaire des démons, maintenant par sa "grâce, son domicile, et le séjour délicieux des "anges (1)."

C'était l'idée, sinon le plan, des *réductions* du Paraguay transportée sur les rives du Saint-Laurent.

Ce plan ne devait pas se réaliser.

(1) *Véritables motifs*, etc., page 14, édit. de Montréal; Cfr. *Relation*, 1642, p. 37, 1^{ère} colonne, édit. de Québec.

III.

Ça été l'erreur des ministres de Louis XIV de croire qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'arracher nos sauvages à la barbarie que de leur donner les habitudes françaises du 17^e siècle, de les *franciser*, c'était l'expression officielle.

Ils semblent n'avoir point compris que ce qui constituait le caractère des sauvages, ce mélange d'audace et de ruse, d'énergie et d'insouciance, d'intelligence et de préjugés, cette perfection des sens, j'allais dire de l'instinct;—ils ne comprenaient pas que tout cela était les restes d'une ancienne civilisation, transformée lentement peut-être, mais forcément par les milieux que ces peuples avaient traversés. On ne remonte pas le courant des siècles plus facilement que le courant des fleuves.

Malheureusement, plus l'entreprise paraissait difficile, plus Colbert et les autres ministres y mirent d'insistance. On sait maintenant à quoi ont abouti tant d'efforts et de sacrifices d'argent. Deux ou trois pauvres villages habités par des malheureux qui ont ajouté nos vices à leurs défauts, sans avoir pris quelques-unes de nos qualités: voilà tout ce qui reste des Abénaquis, des Hurons et des Iroquois.

On ne peut se le dissimuler, par une espèce de mystère douloureux, ces races semblent destinées à disparaître avec les forêts qui les abritaient, et le gibier qui leur servait de nourriture.

Les faits qui se sont accomplis dans le Nord-Ouest depuis vingt-cinq ans, les événements qui nous at-

tristent en ce moment ne paraissent pas contredire cette assertion, bien au contraire.

Disons-le cependant à la gloire de la France : cette utopie était généreuse et ne manquait pas de grandeur ; si elle n'a pu se réaliser, elle a contribué toutefois à la conversion d'un grand nombre d'infidèles.

Je reviens aux projets des associés de Montréal.

Pour former leur colonie indigène, ils devaient commencer par faire défricher et préparer le sol ; puis, à mesure qu'un sauvage converti témoignerait le désir de mener la vie sédentaire, ils lui donneraient une terre avec le grain et les outils nécessaires pour l'ensemencer, lui fourniraient même des ouvriers pour l'aider dans ses travaux, et pour lui enseigner l'agriculture.

C'est ainsi que les premières terres données par les associés le furent à des sauvages, au *Borgne de l'Île* et à son neveu, dès 1643, tandis que les concessions françaises ne datent que de 1648.

On s'imaginait que tant de générosité toucherait le cœur de ces barbares, et que le charme de la vie des champs leur ferait oublier bien vite la vie libre et insouciante des forêts.

Aussi, M. de Maisonneuve s'empressait-il de saisir toutes les occasions " d'inviter les sauvages à s'établir " auprès de lui, les assurant qu'il n'y était venu lui-même que pour les attirer et les rendre heureux."

En général, les sauvages répondaient par des promesses aux avances du gouverneur. Ils acceptaient ses libéralités, se faisaient nourrir, eux, leurs femmes et leurs enfants, qu'ils laissaient quelquefois même à Villemarie, puis ils s'en allaient à leurs expéditions.

de guerre ou de chasse, pour revenir plus tard quand le besoin les pressait un peu. Mais ils ne manquaient jamais de louer la générosité de leur bienfaiteur.

Cette générosité était très grande en réalité ; M. de Maisonneuve y dépensa des sommes considérables, que les associés fournirent avec joie. Car, si elles furent dépensées en pure perte pour la colonisation qu'on s'était proposée, elles servirent admirablement l'objet premier de tant d'efforts, la conversion des sauvages, dont un grand nombre reçurent le baptême dès 1644. Ils se montrèrent toujours dans la suite de fervents chrétiens.

IV.

Dans la colonie indigène, l'élément français ne devait être admis qu'autant qu'il aiderait au but principal. On n'avait que faire de personnes qui chercheraient d'abord leur intérêt personnel, ou qui voudraient s'enrichir dans la traite des pelleteries : pour être reçu à s'établir dans l'île, il fallait "avoir le désir d'être utile au bien des sauvages," et de "procurer la propagation de la foi (1)."

C'est pour cela que la Société n'envoya pendant plusieurs années que des ouvriers, engagés pour quatre ou cinq ans ; ils devaient travailler au défrichement et préparer le sol, et être capables, au besoin, de faire le coup de feu. Leur engagement terminé, ils étaient libres de retourner en France, ou de se fixer dans l'île s'ils offraient des garanties convenables.

Il ne faut pas s'imaginer cependant que ces gens

(1) Considérants insérés dans les contrats de concession.

fussent de simples mercenaires. "Croyiez-vous, écrit le P. Vimont, que plusieurs des ouvriers qui travaillent à Villemarie ne se sont proposé d'autres motifs, dès leur départ de France, que celui de la gloire de Dieu ?" La seule pensée qu'ils contribuent autant qu'ils peuvent au salut "des âmes les fait travailler de si bon courage qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre, souffrant avec joie les incommodités d'une nouvelle demeure en un pays désert (1)."

Le P. Vimont aurait pu ajouter que ces ouvriers savaient au besoin sacrifier généreusement leur vie. Celui qui tombait frappé par les Iroquois était immédiatement remplacé par un autre, et la perspective des dangers qu'offrait le poste avancé de Montréal n'empêchait pas la Société de trouver les hommes dont elle avait besoin.

Mais, je le répète, ces hommes n'étaient pas des colons proprement dits ; c'étaient des ouvriers dont tout le travail appartenait à ceux qui les avaient engagés. En sorte que pendant quelques années, M. de Maisonneuve exerça à l'égard des Français l'autorité d'un maître et propriétaire, ou d'un chef d'exploitation, plutôt que celle de gouverneur, comme on verra plus loin. Jusqu'à l'automne de 1647, il n'eut autour de lui que ces ouvriers, ou d'autres qui vinrent les rejoindre, Mlle Mance, M. d'Ailleboust, sa femme et sa belle-sœur, les RR. PP. Poncet, Dupéron et autres missionnaires (2), et quelques hôtes de passage : MM. de Ro-

(1) *Relations*, 1613, p. 52, 1ère col, édit de Québec.

(2) Quant à M. de Puiseaux et à Mme de la Peltrie, après avoir manifesté l'intention de demeurer à Montréal, ils s'en éloignèrent dès 1644.

pentigny, de la Touze. Jusque là, nous ne voyons à Montréal aucune organisation féodale ni civile, pas même de celle que le plus petit seigneur devait établir dans ses terres du moment que deux ou trois colons voulaient s'y fixer ; il n'y a ni juge, ni notaire, ni procureur fiscal, ni syndic des habitants ; aucune de ces charges n'était nécessaire, parce qu'il n'y avait encore ni propriétaires, ni habitants proprement dits.

Mais, à partir de l'automne de 1647, il s'opère un changement dans l'ordre politique de la colonie naissante, ou mieux, on y établit l'ordre politique, qui n'y existait pas encore.

Comme ce fait semble avoir échappé à nos historiens, je m'y arrêterai quelques instants.

V.

Jacques Viger, en analysant le *Petit registre*, ou premier registre de l'état civil de Montréal, avait remarqué avec surprise que le titre de gouverneur—*gubernator* ou *moderator hujus loci*—n'est donné à M. de Maisonneuve qu'à partir du 3 novembre 1647, au premier acte où il est présent après son retour de France. Il paraît que, dans les actes antérieurs, il est désigné simplement par ses noms et prénoms, comme le plus humble des ouvriers qu'il commande. C'est que, avant 1647, M. de Maisonneuve n'était pas gouverneur. Comme associé, il était l'un des seigneurs de l'île, dont l'autorité se trouvait réglée par le droit commun, et comme représentant de ces mêmes seigneurs, il n'avait pas d'autre autorité que la leur.

En effet, l'île de Montréal avait été concédée par la

Grande Compagnie à M. de Lauson avec les trois justices; M. de Lauson avait cédé une partie de l'île aux associés, avec les mêmes droits. La Grande Compagnie, ratifiant la transaction par un nouveau titre, avait permis aux cessionnaires "de se retrancher et "munir seulement, mais non de bâtir des forts et citadelles". Ce dernier droit appartenait exclusivement au souverain et aux propriétaires de gouvernements, et il n'était accordé que par une faveur spéciale aux simples seigneurs. C'est à ce titre que Louis XIII donne aux associés de Montréal en 1643, "sur la très "humble supplication qu'ils en ont faite, la permission "d'achever à leurs dépens un petit fort commencé "dans cette île, et de se munir d'artillerie, etc. (1)."

L'île de Montréal n'avait donc pas été érigée en gouvernement à l'époque où M. de Maisonneuve fut chargé de venir commencer l'établissement; les propriétaires n'étaient que des seigneurs ordinaires, et par suite ils ne pouvaient donner à leur représentant d'autres charges que celles qui étaient réglées par le droit seigneurial.

En 1644, il est vrai, Louis XIV, confirmant la concession faite aux associés, semble ériger un gouvernement, sans toutefois employer les formules consacrées en pareil cas: "Pour faire vivre les habitants de Montréal en paix, police et concorde, nous permettons aux "associés d'y commettre *tel capitaine ou gouverneur "particulier qu'ils nous voudront nommer*, de continuer

(1) Lettre du roi à M. de Montmagny, *Hist. de la Colonie française*, t. 1, p. 486. Les associés profitèrent de cette permission pour envoyer quelques pièces d'artillerie à Montréal, et pour faire construire par M. d'Ailleboust un fort régulier.

“ les fortifications.....et pour leur défense, d'ériger un
“ corps de ville ou communauté (1).”

Il n'y a encore qu'une permission, et elle est accordée à la condition que le sujet choisi pour le gouvernement sera présenté au roi, qui le nommera (2).

Or, je ne trouve nulle part que la présentation ait eu lieu, et que la nomination ait été faite. La première fois que le titre de gouverneur est attribué à M. de Maisonneuve dans les documents contemporains, c'est à l'acte des registres de l'état civil de 1647 dont je viens de parler.

M. de Maisonneuve arrivait de France; à partir de cette date, il commence à exercer les pouvoirs de gouverneur en érigeant les différentes charges administratives, et en leur donnant des titulaires. Il commence aussi à recevoir le traitement de gouverneur particulier que lui paye la Grande Compagnie (3). Ces faits me paraissent suffire pour conclure que M. de Maisonneuve n'a pas reçu sa commission avant 1647.

D'ailleurs, le moment était arrivé où Montréal devait cesser d'être une simple habitation pour recevoir la forme d'un corps politique.

L'espace de cinq ans que le document cité plus haut déterminait pour les travaux préparatoires, était écoulé. Une quantité assez considérable de terres se trouvaient défrichées et prêtes à recevoir des habitations; quelques maisons commençaient à s'élever dans le

(1) *Edits et ordonnances*, Québec 1854, t. 1, p. 25.

(2) et (3) Il y a ici certaines conséquences à tirer, comme je le ferai voir dans un autre travail.

voisinage du fort pour les ouvriers qui avaient leur famille; les champs cultivés par M. de Maisonneuve donnaient des récoltes abondantes. D'un autre côté, plusieurs des ouvriers dont l'engagement était fini demandaient à se fixer sur les lieux, et, par conséquent, à recevoir des concessions de terrains. Mais il fallait en même temps leur assurer les droits de citoyens en leur procurant les avantages qui découlaient du système seigneurial et de l'organisation civile de la communauté.

Nous sommes donc autorisé à croire que, pendant son voyage en France, M. de Maisonneuve fit connaître ces questions, et reçut l'autorité nécessaire pour les régler. Toujours est-il qu'à son retour, il distribua différentes charges, comme je viens de le dire. Jean de Saint-Père fut nommé notaire et greffier du tribunal, avec Lambert Closse pour substitut, Gilbert Barbier, assesseur et procureur fiscal; Charles Le Moynes, interprète de la langue iroquoise, fut confirmé dans ses fonctions de garde-magasin.

Puis commencèrent les concessions de terres. La première fut accordée à Pierre Gadoys, le 4 janvier 1648, par un acte authentique, et, qui est aussi le premier du greffe des notaires; dans l'ordre chronologique, Gadoys se trouve le premier propriétaire de l'île de Montréal. Les autres concessions suivirent, à mesure qu'il se présentait quelqu'un capable de commencer un établissement. Parfois, elles étaient accordées dans le contrat de mariage du jeune colon. Ce simple don a souvent causé plus de bonheur que ne font aujourd'hui les plus riches bijoux étalés dans les corbeilles de la mariée.

Quand j'aurai dit que l'Hôpital reçut deux cents

arpents de terre, qu'une commune fut assurée aux nouveaux habitants pour leurs bestiaux, qu'on commença la construction du moulin banal, dont l'érection jouait un si grand rôle chez nos pères, et qu'enfin on marqua "l'emplacement du bourg", j'aurai indiqué les principaux éléments de la transformation qui s'accomplit pour ainsi dire à vue d'œil dans la cité naissante.

VI.

Il n'entre pas dans le cadre de cette introduction de suivre le mouvement continuél d'expansion qui fait sortir Montréal de l'espace étroit occupé en 1647, entre le fort à l'ouest et l'Hôtel-Dieu à l'est. En moins d'un siècle—on ne connaissait alors ni la vapeur, ni les voies ferrées, ni le télégraphe, et le téléphone aurait été inutile—en moins d'un siècle, la ville s'étendait aussi loin que semblaient le permettre les limites naturelles de la colline sur laquelle elle était bâtie. Kalm, qui la visitait alors, était frappé de sa richesse relative, de l'activité de ses habitants, et des sites enchanteurs qui l'environnaient. Au bout d'un autre siècle, elle a brisé les liens qui l'enserraient, et, ses vieilles murailles abattues, elle pousse ses faubourgs dans la plaine, au nord, à l'ouest et à l'est, son étendue quadruple, et le commerce lui arrive de toutes parts. Le troisième siècle n'est pas encore terminé, et elle couvre une superficie cinquante fois plus grande qu'à l'époque de la conquête. Les villas atteignent le site des anciens forts de la Longue-Pointe et de Lachine, les palais s'échelonnent tout autour de la montagne, et du haut de cette montagne quel spectacle! Je ne dirai pas qu'il est plus beau, plus grand que celui qui se présenta aux regards de Jacques Cartier. Mais voyez : les larges navires à vapeur se pressent dans le

port, les convois de chemin de fer accourent de tous côtés, le cri strident des usines, comme un monstre affamé, réclame l'aliment continu du travail ; partout activité, échanges, éclat, richesses, amusements. Montréal appelle tout, elle veut tout réunir : c'est la cité royale, c'est la cité mondaine.

Mais toute la fumée du commerce et de l'industrie ne peut empêcher la croix de briller au haut des édifices religieux. Asiles, hospices, couvents, monastères, hôpitaux, chapelles, églises apparaissent au bord du fleuve, dans la montagne ; ils semblent se presser au cœur de la ville afin d'y maintenir la vie morale et religieuse ; on les retrouve à toutes ses entrées, comme une garde qui doit empêcher l'ennemi de pénétrer dans la place.

En ce moment, les cloches de toutes ces églises, de tous ces couvents, de tous ces asiles annoncent à grandes volées la fête de la Pentecôte. Dans ce concert, où les notes les plus disparates semblent s'harmoniser naturellement, j'entends les prières des âmes pieuses, les supplications ardentes des malheureux, les actions de grâces de la reconnaissance ; — j'entends la voix imposante de la " cité chrétienne... œuvre d'une merveilleuse importance... séjour délicieux des anges " que Jacques Olier entrevoyait dans sa vision symbolique.

Cette cité est la ville de Marie.

Puisse-t-elle ne jamais faillir à sa vocation !

Montréal 23 mai 1885.

H. A. VERREAU, P^{tra}.

CHAPITRE PREMIER.

Avant de raconter les commencements héroïco-religieux de Villemarie, de 1642 à 1672, nous devons montrer combien fut réellement merveilleux l'établissement de cette colonie.

La divine Providence qui voulait faire de ce lieu le rempart du Canada et qui voulait le rendre assez peuplé pour que le nom de Dieu et ses louanges retentissent dans cette île, où il avait été jusqu'alors inconnu, dut, en premier lieu, choisir des personnes pieuses et puissantes, détachées des biens de ce monde, et entièrement dans les intérêts de Notre-Seigneur pour en faire une association qui entreprendrait cette œuvre et la continuerait, malgré des dépenses excessives, sans espoir de profit. Elle devait ensuite disposer quelque illustre guerrier, de cœur élevé, de grande expérience, sans autres soucis que ceux de l'éternité pour lui donner le commandement. Il fallait, enfin, que cette même Providence choisît une femme, fortifiée par la grâce, pour oser aller dans un pays si éloigné et si sauvage prendre soin des malades, des blessés, et y fonder un hôpital.

✓ Quels furent les serviteurs que Dieu employa à cette œuvre et les moyens miraculeux dont il se servit pour la fondation de Villemarie ?

C'est d'abord M. Jean Olier, fils d'un maître des requêtes et surintendant de Lyon, qui mar-

qua son passage sur la terre, autant par ses hautes vertus que par son zèle et sa charité. Il avait été béni par le saint évêque de Genève, avait pour directeur saint Vincent de Paul, et il fut le fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice.

A cette époque Jérôme de la Dauversière, receveur des tailles à la Flèche, Anjou, avait reçu plusieurs fois de Dieu l'ordre d'établir dans l'île de Montréal, encore inculte et déserte, un hôpital, destiné au soulagement et à l'instruction des malades et de former pour la conduite de cette maison une congrégation d'hospitalières, appliquées particulièrement à honorer saint Joseph.

Un ordre si extraordinaire avait jeté M. de la Dauversière dans les plus grandes perplexités. Il ne comprenait pas comment, dans sa position, il pouvait entreprendre la fondation d'une colonie en Amérique et l'établissement d'une nouvelle congrégation de filles, vouées au culte de saint Joseph. Il ne connaissait même pas de nom l'île de Montréal, et son état de fortune ne lui fournissait aucun moyen pour l'exécution de deux œuvres si importantes. Cependant, les mêmes ordres lui furent si souvent renouvelés que, en ayant parlé à son confesseur, le R. P. Chauveau, recteur du collège des Jésuites de la Flèche, lui ayant fait connaître les indications et les ordres qu'il avait reçus de Dieu et lui ayant demandé s'il croyait que ce fût oui ou non une inspiration de Dieu, le P. Chauveau lui dit : " N'en doutez pas, Monsieur, employez-vous-y tout de bon. "

Sur les conseils de son confesseur, M. de la Dauversière part pour Paris et va dès son arrivée chez le garde des sceaux à Meudon. Dans une galerie, il rencontra M. Olier ; et ces deux

hommes, qui ne s'étaient jamais vus, éclairés d'un rayon céleste, se jetèrent au cou l'un de l'autre, s'embrassèrent comme des amis, et se connurent jusqu'au fond du cœur, comme jadis saint François et saint Dominique. " Je sais votre dessein, dit M. Olier, je vais le recommander à Dieu, au saint autel." M. de la Dauversière entendit cette messe avec une dévotion difficile à exprimer. L'action de grâces faite, M. Olier donna cent pistoles à M. de la Dauversière, lui disant : " Tenez, voilà pour commencer l'ouvrage de Dieu." Ce furent les premiers cent louis donnés pour cette œuvre, prémices qui ont eu d'abondantes bénédictions de Dieu. " Il est à remarquer, dit M. Dollier de Casson, que Dieu ayant le dessein de donner dans un temps pour lors connu à lui seul toute cette isle au Séminaire de Saint-Sulpice, il en souhaita toucher le premier argent par les mains de son très digne fondateur et premier supérieur, afin de la lui engager en quelque façon et lui donner des assurances qu'il s'y voulait faire servir un jour par ses enfants."

MM. Olier et de la Dauversière causèrent longtemps, se communiquant leurs projets pour procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal. M. Olier s'occupa de composer une société de personnes d'une haute piété et la plupart très opulentes ; ce fut la compagnie des Associés de Montréal. Tous les membres en furent bientôt réunis et M. Olier leur présenta M. de la Dauversière. Celui-ci leur fit le récit des communications et des ordres qu'il avait reçus de Dieu, et tous les assistants furent convaincus de sa mission divine, et lui ouvrirent largement leurs bourses.

La première opération des Associés fut l'achat de l'île de Montréal qui appartenait à M. de

Lauson. L'autorité royale ratifia cette acquisition.

Les Associés s'occupèrent alors à faire les préparatifs nécessaires pour un grand embarquement. Mais il fallait choisir un digne et brave chef pour commander les soldats qui devaient s'embarquer. M. de la Dauversière, très préoccupé de ce choix, s'en ouvrit au R. P. Charles Lallemant qui lui dit : " Je sais un brave gentilhomme champenois, nommé Paul de Chomedý, sieur de Maisonneuve qui a telle et telle qualité et qui serait bien votre fait." M. de la Dauversière désirant le connaître, le révérend Père lui indiqua l'hôtel où il logeait. M. de la Dauversière fut s'y établir, et parla souvent de l'affaire de Montréal, alors sur le tapis. M. de Maisonneuve qui lui avait demandé beaucoup plus de détails que les autres personnes, vint, quelques jours après, le trouver en particulier afin de lui dire qu'il serait heureux, pour éviter les débauches, de s'éloigner et que s'il pouvait servir à son dessein, il s'offrait volontiers. Il ajouta qu'étant très désintéressé et sans ambition, il emploierait sa vie et sa bourse dans cette entreprise sans vouloir autre chose que l'honneur d'y servir Dieu et le roi son maître dans la profession des armes. Ce langage si chrétien et si chevaleresque ravit M. de la Dauversière qui reçut M. de Maisonneuve comme un présent de la divine Providence.

Pendant que les Associés de Montréal s'occupaient de tout ce qui était nécessaire à la première expédition, la Providence continuait à les assister en disposant, à leur insu, la femme dont ils avaient tant besoin pour prendre soin des denrées et marchandises nécessaires à la subsistance de ces premiers colons, en même temps que pour servir d'hospitalière aux mala-

des et aux blessés. C'était Mlle Jeanne Mance, que Dieu avait choisie pour venir travailler dans cette nouvelle vigne.

✓ Les premiers mouvements de la vocation de cette pieuse fille eurent lieu vers le milieu de 1640 par suite des détails qu'un chanoine de Langres lui donna sur la Nouvelle-France, sur les Ursulines et les Hospitalières établies à Québec, ajoutant enfin que Dieu donnait toutes les apparences de son désir d'être particulièrement honoré et servi dans ce pays par des personnes de l'un et l'autre sexe. Mlle Mance, pour résister à ces divins attraites de la grâce qui la poussaient vers la Nouvelle-France, faisait de sérieuses réflexions sur la faiblesse de sa constitution, sur ses maladies fréquentes, sur les dangers de tout genre pour une femme dans ce pays sauvage, elle ne pouvait arriver à calmer l'inquiétude et les souffrances de son cœur qui la poussait sans cesse vers le Canada. Elle s'en ouvrit plusieurs fois à son confesseur qui, voyant que rien ne pouvait la calmer, lui conseilla de se rendre à Paris, auprès du R. P. Ch. Lallemant, qui avait soin des affaires du Canada. Elle vint donc à Paris, eut des conférences avec le P. Lallemant et le P. Saint-Jure, recteur du noviciat des Jésuites, et enfin, au bout de trois mois, le P. Saint-Jure lui dit que sa vocation était une marque évidente de la volonté de Dieu, qu'elle ne devait plus la dissimuler mais bien au contraire la déclarer à ses parents et à tout le monde.

✓ Ravie de ses paroles, Mlle Mance fit part de ses projets à ses parents ; puis comme cette vocation faisait grand bruit, les plus grandes dames voulaient la voir et lui parler. La Reine même la fit appeler auprès d'elle pour l'interroger. Elle répondait toujours " qu'elle savait

“ bien que Dieu la voulait dans le Canada, mais
“ qu’elle ne savait pas pourquoi, qu’elle s’aban-
“ donnait pour tout ce qu’il voudrait faire d’elle
“ aveuglément. ” Entre temps, elle fut présentée
par un Récollet, le P. Rapin, à une pieuse et
grande dame, Mme de Bullion, qui, après l’avoir
vue plusieurs fois, lui demanda si elle ne vou-
drait pas prendre soin d’un hôpital qu’elle avait
le dessein de fonder à Villemarie. Mlle Mance
ayant répondu que, malgré sa mauvaise santé,
elle s’abandonnait entre les mains de Dieu, Mme
de Bullion la chargea de s’informer de ce qu’était
la fondation de l’hôpital de Québec, faite, en
1637, par la duchesse d’Aiguillon.

Le printemps était arrivé et avec lui le mo-
ment de s’embarquer. Mlle Mance, toute
joyeuse, fut faire une dernière visite à Mme de
Bullion qui, en l’embrassant, lui remit une
bourse de 1200 livres en lui disant : “ Recevez
“ les arrhes de notre bonne volonté en attendant
“ que nous fassions le reste, ce que nous accom-
“ plirons lorsque vous m’aurez écrit du lieu où
“ vous serez et que vous m’aurez mandé l’état
“ de toutes choses. ”

A la Rochelle, où Mlle Mance s’était rendue
pour l’embarquement, elle fit la connaissance de
M. de la Dauversière et sur ses instances entra
dans la compagnie des Associés de Montréal,
dans laquelle M. de Maisonneuve était entré
quelque temps auparavant.

Enfin arriva le jour de l’embarquement ; M.
de Maisonneuve monta avec 25 hommes dans
un vaisseau, Mlle Mance et le P. Jacques de
la Place, Jésuite, dans un autre avec 12 hommes
seulement. Après une traversée fort heureuse,
Mlle Mance arriva à Québec le 8 août 1641, et
M. de Maisonneuve, qui avait éprouvé de furieu-

ses tempêtes, le 20 du même mois. Quelques mois après ils arrivaient à Villemarie.

Les Associés de Montréal, en devenant propriétaires de l'île, s'étaient engagés à y fonder une colonie et à y établir : 1^o un séminaire d'ecclésiastiques destinés à l'exercice du culte, à la prédication, à la conversion des sauvages ; 2^o une communauté de religieuses institutrices pour les filles ; 3^o un hôpital pour le service des malades. Ces trois communautés s'engageaient à honorer Jésus, Marie, Joseph et à participer à l'esprit de leur auguste patron. L'intention formelle des Associés était de confier la direction de l'hôpital aux hospitalières que M. de la Dauversière allait établir en l'honneur de saint Joseph, la direction du séminaire à M. Olier qui allait fonder Saint-Sulpice et enfin ils espéraient charger de la communauté d'institutrices la personne que la Providence aurait choisie pour ce dessein. C'était la sœur Marguerite Bourgeoys, spécialement destinée à faire honorer la très sainte Vierge Marie dans la nouvelle colonie.

Ce qui va suivre montrera comment furent exécutés les pieux desseins des Associés de Montréal et de quelle protection constante la divine Providence a toujours entouré cette colonie établie par ses fondateurs pour la plus grande gloire de Dieu.

CHAPITRE II.

LA PREMIÈRE MESSE À VILLE-MARIE.

Le 18 mai 1672, M. de Maisonneuve, à la tête de sa recrue, arrivait au lieu déjà choisi par Champlain et qu'il avait surnommé la *Place Royale* et qu'occupe encore aujourd'hui en partie la ville de Montréal ou Villemarie.

En débarquant du petit bâtiment qui l'avait amené de Québec à Montréal, M. de Maisonneuve se jeta à genoux pour adorer Dieu et s'offrir à lui. Sa recrue, à laquelle s'étaient joints à Québec plusieurs Pères Jésuites, Mlle Mance, M. de Montmagny, M. de Puiseaux, Mme de la Pelterie avec sa demoiselle de compagnie, ayant imité avec transport son exemple, tous commencèrent à chanter des psaumes et des hymnes de reconnaissance. Comme on arrivait de grand matin, on fut ravi, avant de rien entreprendre dans ce lieu, de pouvoir y célébrer le saint sacrifice.

Mlle Mance et Mme de la Pelterie furent chargées de parer l'autel qu'on venait d'élever. Elles s'acquittèrent l'une et l'autre de ce religieux office avec une joie inexprimable, ne pouvant se lasser de remercier le ciel qui les avait choisies pour élever de leurs mains le premier autel de cette colonie.

Elles firent de leur mieux et surent donner à la parure de l'autel un éclat et un bon goût extraordinaires. Pour remplacer la lampe du ta-

bernacle qu'on ne pouvait faire brûler, faute d'huile, on suspendit une petite fiole de verre blanc fin, et aussi une sorte de petit lustre environné de réseaux où étaient enfermées des mouches luisantes qui donnaient la nuit une clarté semblable à celle de plusieurs bougies.

L'autel étant disposé et les colons réunis autour, le R. P. Vimont, Jésuite, entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté par toute cette vaillante troupe. La grand'messe, la première célébrée en ce lieu, commença ensuite.

✓ Dans l'allocution adressée après l'Evangile par le R. P. Vimont, se trouvent ces paroles, véritable prophétie, que les événements arrivés jusqu'à nos jours se sont amplement chargés de justifier :

" Ce que vous voyez ici, messieurs, n'est qu'un grain de sénévé ; mais il est jeté par des mains si pieuses et si animées de foi et de religion, qu'il faut sans doute que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son œuvre ; oui, je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toute part. "

Ce qui voulait dire, ajoute M. Dollier de Casson, dans son manuscrit si précieux pour les commencements de Montréal : " Le ciel ne commence présentement son ouvrage que par une quarantaine d'hommes ; sachez qu'il a bien d'autres desseins. Vos cœurs ne peuvent suffire pour lui rendre les louanges qu'il prétend recevoir dans ce lieu ; mais il les multipliera en remplissant de peuples toute l'étendue de ces contrées dont nous prenons possession de sa part en lui offrant ce divin sacrifice. "

EXPOSITION DU TRÈS-SAINT-SACREMENT.

Après la messe, le saint Sacrement fut exposé sur l'autel et y demeura toute la journée. Cette journée, d'ailleurs, fut tout entière remplie par des exercices de dévotion, des actions de grâces et de louanges envers la personne adorable du Sauveur, présente dans la sainte Eucharistie. C'était comme la prise de possession par Jésus-Christ de cette ville dont les associés n'avaient voulu la fondation que pour faire connaître le divin Sauveur dans un pays où, jusqu'alors, il n'avait reçu aucun hommage. Les honneurs que lui rendirent dans cette journée ces premiers colons ne furent que les prémices des honneurs et des adorations que lui ont prodigués depuis toutes les âmes qu'il a appelées à le servir dans ce pays.

Depuis ce jour mémorable, 18 mai 1642, le très saint Sacrement n'a cessé de reposer dans la ville de Montréal.

PREMIÈRE CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE
L'ASSOMPTION.

Les Associés de la compagnie de Montréal qui, au mois de janvier 1642, étaient déjà 35, se réunirent le 2 février suivant à l'église de Notre-Dame à Paris et, tous ensemble, consacrèrent l'île de Montréal et ceux qui devaient l'habiter un jour à la sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, sous la protection particulière de la très sainte Vierge.

Pour ratifier cette offrande, les premiers colons qui venaient d'arriver à Villemarie résolurent de célébrer avec toute la pompe dont ils étaient capables le 15 août 1642, fête de l'Assomption.

La chapelle, bâtie dans le Fort, n'était encore

que d'écorce ; mais propre et bien ornée. Ce jour-là, on y plaça, pour la première fois, le beau tabernacle et les autres objets du culte que les Associés venaient d'envoyer de France. Pendant le saint sacrifice, on déposa sur l'autel un écrit contenant le nom de tous les Associés de la compagnie de Montréal, comme pour les rendre présents à cette touchante cérémonie et attirer sur eux les bénédictions de Dieu en récompense des largesses et des sacrifices qu'ils s'imposaient pour fonder et secourir ce pieux établissement. Puis chacun des assistants reçut la sainte communion.

“ Nous chantâmes ensuite le *Te Deum*, rapporte le P. Vimont, en action de grâces de ce que Dieu nous faisait la faveur de voir le premier jour d'honneur et de gloire, la première grande fête de Notre-Dame de Montréal. Le tonnerre des canons fit retentir toute l'île ; les démons, quoique accoutumés aux foudres, furent sans doute épouvantés d'un bruit qui parlait de l'amour que nous portons à la grande Maîtresse ; et je ne doute pas que les Anges tutélaires des Sauvages de ces contrées n'aient marqué ce jour dans les fastes du paradis. ”

Pendant la célébration de la fête, une troupe d'Algonquins se trouvait à Villemarie ; un des missionnaires leur adressa une allocution qui les impressionna beaucoup, mais ce qui les impressionna bien davantage, c'est la procession solennelle du vœu de Louis XIII, faite à la suite des vêpres, et à laquelle ils assistèrent. Ces prières, ces religieuses cérémonies pendant lesquelles, selon l'usage des églises de France, on pria pour le Roi, pour la Reine, pour les princes, enfin pour toute la France, émurent beaucoup les sauvages.

Après la fête, on alla visiter les grands bois

entourant alors Villemarie ; arrivés au sommet de la montagne, d'où l'île de Montréal tire son nom, deux sauvages, s'arrêtant, dirent aux Français : " Nous sommes de la nation de ceux qui ont autrefois habité cette île. " Puis étendant leurs mains vers les collines qui sont à l'orient et au sud de la montagne : " Voilà les endroits " où il y avait des bourgades remplies d'une quantité de sauvages ; nos ennemis en ont chassé " nos ancêtres et c'est ainsi que cette île est devenue déserte et inhabitée. " — " Mon grand-père, " disait un vieillard, a cultivé la terre en ce lieu ; " les blés d'Inde y venaient très bien. " Et prenant de la terre en ses mains : " Regardez la " bonté de cette terre, elle est excellente. "

Ces discours, qui montraient les dispositions pacifiques et amicales des Algonquins, faisaient grand plaisir aux colons. Ils s'empressèrent d'inviter ces sauvages à s'établir auprès d'eux, les assurant qu'ils n'étaient venus que pour les rendre heureux, pour améliorer leur sort et surtout leur faire connaître Dieu, le vrai Dieu.

CHAPITRE III.

M. DE MAISONNEUVE PORTE UNE CROIX SUR LA MONTAGNE.

Le Fort de Villemarie, établi par M. de Maisonneuve à la *Place Royale*, était situé dans un triangle, formé d'un côté par le fleuve Saint-Laurent et de l'autre par une petite rivière qui s'y décharge. Ce lieu, entouré d'eau, était très convenablement choisi pour mettre les colons à l'abri des attaques des sauvages. Or au mois de décembre 1642, le Saint-Laurent déborda extraordinairement et couvrit tous les environs du Fort. Bientôt la petite rivière, sur la rive de laquelle le Fort était construit, déborda à son tour.

En présence de ce danger si redoutable pour la colonie naissante, M. de Maisonneuve conçoit le projet d'aller planter une croix au bord de la rivière, pour obtenir "qu'il plût à Dieu de la retenir dans son lit, si cela devait être pour sa gloire, ou qu'il fit connaître dans quel autre lieu il voulait être servi."

Après avoir fait part de ce projet aux PP. Jésuites et l'avoir communiqué aux colons dans un écrit qu'il fit lire en public, M. de Maisonneuve, entouré des colons, unissant leurs prières aux siennes dans cet acte de foi, s'avance au bord de la rivière, plante la croix sur laquelle il attache l'écrit, et promet à Dieu d'aller porter, lui seul,

une autre croix sur la montagne de Montréal, s'il daigne exaucer sa demande.

Mais Dieu voulait sans doute purifier la foi de ces pieux colons, comme il perfectionna autrefois celle d'Abraham par les extrémités auxquelles il l'exposa. Les eaux ne s'arrêtèrent pas ; elles roulaient de grosses vagues, qui eurent bientôt rempli les fossés du Fort, et s'élevèrent enfin jusqu'au seuil de la porte.

Le péril était extrême ; à tout instant les colons s'attendaient à voir les eaux furieuses entraîner les logements mêmes où étaient enfermés les munitions de guerre, les effets et les vivres nécessaires à leur subsistance. La foi de ces pieux chrétiens n'était cependant pas ébranlée ; leurs prières montaient plus ardentes vers Dieu ; M. de Maisonneuve, surtout, espérait que toutes ces supplications seraient exaucées. Bientôt en effet les eaux s'arrêtent, elles stationnent quelque temps encore au seuil de la porte, puis se retirent lentement..... La colonie était sauvée !

Plein de reconnaissance envers la bonté divine, M. de Maisonneuve s'occupe de réaliser sa promesse. Des ouvriers ouvrent un chemin qui doit conduire du Fort à la montagne, d'autres travaillent à faire la croix, et lui-même met la main à l'œuvre pour les encourager et les exciter.

Le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1643, est le jour fixé pour la cérémonie. Après la bénédiction de la croix, une procession se forme à la suite de laquelle marche M. de Maisonneuve, portant sur son épaule la croix très pesante, dans des chemins très difficiles, pendant l'espace d'une lieue. D'autres colons portaient les pièces de bois devant servir au piédestal et à l'autel. Enfin lorsqu'on fut arrivé au sommet de la montagne M. de Maisonneuve y planta lui-même la croix, où

l'on avait enchassé de précieuses reliques. Le P. Duperron célébra ensuite, sur l'autel placé au pied de la croix, le saint Sacrifice, pendant lequel eurent lieu de nombreuses communions.

Cette croix devint depuis ce jour l'objet de pieux pèlerinages.



CHAPITRE IV.

BAPTÊME ET MARIAGE DU BORGNE DE L'ÎLE.

Le grand souci des colons était de fixer près d'eux les sauvages et surtout d'opérer leur conversion. Mais persuadés qu'à Dieu seul appartient de toucher les cœurs, ils formèrent, entretenus dans ce zèle apostolique par M. de Maisonneuve, des confréries dont le but était de prier pour la conversion des sauvages. Les hommes, qui se donnaient le nom de frères, les dames, qui y entraient comme sœurs, firent, malgré la difficulté du chemin et les dangers d'être surpris par les cruels Iroquois, de nombreux pèlerinages à la croix de la montagne pour implorer Dieu en faveur des malheureux hérétiques.

“ Les personnes qui pouvaient quitter l'habitation, dit la sœur Bourgeoys, allaient y faire des neuvaines, à dessein d'obtenir la conversion des sauvages et de les voir venir avec soumission pour être instruits. Il se rencontra qu'un jour, des quinze à seize personnes qui y étaient allées, pas une ne pouvait servir la sainte messe. Mademoiselle Mance fut obligée de la faire servir par Pierre Gadois, qui était alors enfant, en lui aidant à prononcer les réponses. Tout cela se faisait avec bien de la piété. ”

Des sauvages Algonquins et Hurons venaient

de toutes parts à Villemarie comme dans un lieu où ils seraient en sûreté contre les Iroquois, et plusieurs y furent instruits et reçurent le baptême. M. de Maisonneuve, s'inspirant des sentiments des Associés de Montréal, avait pour ces sauvages une grande affection et d'incessantes prodigalités, auxquelles ils étaient d'autant plus sensibles que dans cette année, 1643, les provisions de toutes sortes, et surtout de bouche, étaient d'un prix exorbitant. Ces libéralités faisaient dire au R. P. Vimont : " La libéralité " est sans doute la meilleure chaîne dont on " puisse user pour gagner et attacher le cœur " des sauvages, nommément ceux des Algon- " quins, si pauvres et si nécessaires, mais du " reste fort traitables. "

De ces conversions, celle qui fut la plus agréable aux colons, fut la conversion d'un Algonquin que les Français appelaient le *Borgne de l'île*. C'était le plus fameux orateur des Iroquois ; il exerçait une grande influence dans sa tribu et, jusqu'alors, il avait refusé par orgueil d'être instruit et de se soumettre au joug de la foi, qu'il trouvait indigne de lui et en détournait même les siens. Or, le 1er mars, le *Borgne de l'île* arriva à Villemarie, va trouver M. de Maisonneuve et lui dit : " L'unique sujet qui m'amène, " c'est la prière ; c'est ici que je désire prier, " être instruit et baptisé. Que si vous ne l'agréez " pas, j'irai aux Hurons, où les robes noires " m'enseigneront, comme je l'espère. "

On comprend la joie et l'émotion de M. de Maisonneuve à ces paroles si inattendues. Il s'empressa de répondre au *Borgne de l'île* que puisqu'il voulait se faire instruire et s'établir, il devait rester à Villemarie, que lui-même l'assisterait et qu'il l'aimerait comme un frère. Ce chef témoigna beaucoup de reconnaissance de

ces offres et demanda avec instance d'être instruit. C'était là, en effet, son unique ambition pour lui et pour ceux de sa nation. Puis il passa toute la nuit à haranguer les siens pour les exhorter à suivre son exemple, leur montrant les avantages de la foi, condamnant la conduite qu'il avait tenue jusqu'à ce jour et promettant de faire mieux à l'avenir avec l'aide de Dieu.

Le baptême du *Borgne de l'île* eut lieu avec toute la pompe dont on pouvait disposer. M. de Maisonneuve lui servit de parrain et le nomma Paul. Mme de la Pelterie donna son nom de Madeleine à la femme du *Borgne*, qui fut baptisée et mariée le même jour avec lui. L'émotion fut générale et le P. Poncet, qui faisait le baptême, avait peine à retenir ses larmes, douces larmes, larmes de joie ; récompense bien méritée de la piété et du zèle apostolique qui animait tous les cœurs.

Paul, le nouveau converti, montra immédiatement après son baptême, les effets de la grâce de Dieu. Son caractère fut complètement modifié ; de hautain et d'orgueilleux qu'il était, il devint humble et doux. Son zèle pour apprendre la doctrine était tel qu'il trouvait les jours trop courts, et couchait souvent chez les missionnaires afin de se faire instruire pendant la nuit. " Il assurait même, avec étonnement, qu'il y avait au-dedans de lui quelqu'un qui l'instruisait et lui suggérait ce qu'il devait dire à Dieu. " Il ne cessait de louer la générosité de M. de Maisonneuve qui, le jour de son baptême, lui avait donné une arquebuse avec ses munitions, avait fait servir un grand festin à tous les sauvages et, pour fixer le néophyte à Villemarie, lui avait fait présent d'une terre et de deux hommes pour lui apprendre à la cultiver.

Pour montrer sa reconnaissance, Paul se char-

gea d'un jeune Huron et n'eut pas de repos qu'il ne l'eût instruit et mis en état d'être baptisé. Puis pour témoigner son bonheur d'être chrétien, il alla trouver M. de Maisonneuve, lui disant que pour le remercier d'un si grand bienfait, il avait résolu de rester toujours auprès de lui à Villemarie, et que lorsqu'il voudrait aller en traite aux Trois-Rivières, il ne le ferait qu'avec son agrément. M. de Maisonneuve ne voulut pas astreindre Paul à un si grand sacrifice, et lui dit qu'il pouvait aller et venir comme il l'entendrait et qu'il ne l'en aimerait pas moins.

Après la conversion du *Borgne de l'île*, plusieurs autres baptêmes de sauvages eurent lieu à Villemarie, quoiqu'on le refusât toujours à ceux qui laissaient entrevoir dans leurs demandes des motifs d'intérêt temporel. Le nombre des nouveaux baptisés s'éleva pour cette année, 1643, à 80 environ. Les personnes les plus considérables de la colonie, telles que Mme d'Ailleboust, Mlles Mance, Boulongne, Barré, Lereau et MM. de Maisonneuve, J.-B. Legardeur de Repentigny, Louis d'Ailleboust, David de la Touze, s'empressaient de servir de parrains et de marraines aux nouveaux convertis. Les ouvriers n'étaient pas moins heureux de leur rendre le même service ; on retrouve les noms de ces dévoués parrains dans les registres de la paroisse Villemarie.

Comme on le voit, tous les colons étaient imbus de ce zèle apostolique, et de ce désir d'étendre dans ces contrées nouvelles l'Eglise catholique qui animaient les Associés de Montréal et qui étaient les motifs qui leur avaient fait former cet établissement.

CHAPITRE V.

PROTECTION DE DIEU SUR LA PERSONNE DE M. DE MAISONNEUVE.

Avant de porter la croix sur la montagne de Montréal, M. de Maisonneuve avait voulu être fait *premier soldat de la croix*, avec toutes les cérémonies employées par l'Eglise en pareille circonstance. En lui remettant cet étendard de salut, on avait fait sur lui les oraisons du rituel romain en usage lorsqu'on imposait la croix à ceux qui partaient pour quelque expédition religieuse ou qui se dévouaient autrefois à la délivrance des Lieux-Saints ; et, assurément, cette cérémonie ne fut jamais pratiquée avec un fondement plus légitime que dans cette occasion, puisque les fondateurs de Villemarie et M. de Maisonneuve, leur représentant, voulaient, en fondant cette colonie, faire une œuvre sainte et apostolique et que les Iroquois n'étaient, pas moins que les Sarrasins, ennemis de la Foi chrétienne.

Cette cérémonie fut employée avec un grand succès, et les assistances providentielles, miraculeuses pourrait-on dire, qui sauvèrent M. de Maisonneuve des plus grands dangers pendant 24 ans, furent comme l'accomplissement de cette prière qui fut faite alors pour lui au nom de l'Eglise : " Seigneur, nous prions votre clémence infinie de protéger toujours et partout

“ et de délivrer de tous les périls votre serviteur
“ qui, selon votre parole, désire porter sa croix
“ à votre suite, et combattre contre nos adver-
“ saires pour le salut de votre peuple choisi.”

Cette assistance providentielle ne se manifesta jamais d'une manière aussi éclatante que le 18 mars 1644, où M. de Maisonneuve courut les plus grands dangers.

Depuis quelques mois les Iroquois ne cessaient de harceler les colons qui n'étaient plus en sûreté dès qu'ils avaient franchi les portes du Fort. Ils avaient déjà perdu plusieurs des leurs, et, rendus furieux par des attaques incessantes, ils pressaient M. de Maisonneuve de les conduire au combat. Mais M. de Maisonneuve résistait toujours, vu le petit nombre des combattants qu'il pouvait opposer aux Iroquois, qui, à la férocity la plus grande, joignaient la ruse et la prudence; restant souvent des journées entières cachés dans les broussailles, attendant l'occasion de tuer quelque colon.

Mais la Providence, qui veillait à la conservation de Villemarie, avait elle-même ménagé aux colons un moyen sûr de connaître la présence des Iroquois et les endroits où ils étaient cachés. C'étaient des dogues amenés de France, et qui par un instinct tout particulier, discernaient, à l'odeur, tous les endroits où les Iroquois se tenaient en embuscade. “ Il y avait, dit le père Jérôme Lallemant, à Montréal, une chienne, “ Pilote, qui ne manquait jamais d'aller tous les jours à la découverte, conduisant ses petits “ avec soin et, si quelqu'un d'eux faisait le rétif, “ elle le mordait pour le faire marcher. Bien “ plus, si quelqu'un retournait au milieu de sa “ course, elle se jetait sur lui, comme par châti- “ ment, au retour. Si elle découvrait, dans ses “ recherches, quelques Iroquois, elle tournait

“ court, tirant droit au Fort, en aboyant et donnant à connaître que l'ennemi n'était pas loin. “ La constance de cette chienne à faire tous les jours sa ronde, sa persévérance à conduire ses petits et à les punir, quand ils manquaient de la suivre, sa fidélité à tourner court quand l'odeur de l'ennemi frappait son odorat et à aboyer de toutes ses forces, en faisant face du côté où les ennemis étaient cachés, tout cela donnait de l'étonnement et devait être regardé comme un signe manifeste de la vigilance et de la protection de Dieu sur Villemarie.”

Or le 16 mars 1644, les chiens s'étant mis à aboyer de toutes leurs forces, les colons coururent de nouveau supplier M. de Maisonneuve de les mener au combat. Il y consentit et se mit à leur tête après avoir laissé le commandement du Fort à M. d'Ailleboust. Les trente colons, guidés par M. de Maisonneuve, s'avancèrent bravement contre les Iroquois qui étaient au moins deux cents. Le combat fut d'abord très chaud de part et d'autre, et dura si longtemps que les munitions manquèrent aux colons. M. de Maisonneuve ordonna la retraite; c'était le seul moyen de salut, moyen difficile car les colons étaient très engagés dans les bois et si mal montés en raquettes comparativement aux Iroquois “ qu'à peine, dit M. Dollier de Casson, “ étions-nous de l'infanterie au rapport de la “ cavalerie.”

La petite troupe, ayant plusieurs morts ou blessés, se retira en faisant face de temps en temps à l'ennemi, par un chemin de traîne. Mais bientôt, effrayés par le grand nombre des Iroquois qui les pressaient, les colons se sauvèrent à toutes jambes, en laissant M. de Maisonneuve tout seul, fort loin derrière eux. Armé de deux pistolets, il faisait face à chaque ins-

tant aux Iroquois qui étaient toujours sur le point de le saisir, non pour le tuer, mais comme ils avaient reconnu en lui le gouverneur de Villemarie, pour le prendre vivant et le donner en spectacle à ceux de leur bourgade et lui faire subir ensuite les plus cruels supplices.

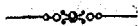
Ils réservaient même à leur chef une si importante capture ; aussi se tenaient-ils un peu écarté de lui.

A la fin M. de Maisonneuve, se trouvant si importuné, tire sur le chef un coup de pistolet. Le coup ayant raté, le chef sauvage saute sur lui, le saisit par le cou et le serre entre ses bras pour le faire prisonnier ; en même temps, M. de Maisonneuve, levant son second pistolet au-dessus de son épaule, le tire dans la tête du sauvage, qui tombe mort. M. de Maisonneuve put alors regagner le Fort sans être poursuivi, car les sauvages s'empressèrent autour du corps de leur chef pour l'enlever de peur qu'il ne servît de trophée de victoire aux colons.

Les soldats de M. de Maisonneuve accueillirent son retour avec autant de joie pour sa conservation que d'admiration pour son courage, et l'estime qu'ils avaient déjà pour lui s'en accrut davantage. Ils conçurent après ce combat une si grande idée de sa valeur et de son adresse dans le métier des armes, que, dès ce moment, ils eurent pour lui le dévouement le plus entier et protestèrent qu'ils ne souffriraient jamais qu'il s'exposât ainsi. La protection de Dieu envers leur digne chef dans un péril si extrême leur parut évidente, et ils s'empressèrent de lui en rendre grâce.

Ce combat des colons de Montréal avec les Iroquois eut lieu sur un terrain situé au-dessus de l'emplacement qui figura plus tard dans les anciens plans de Montréal sous le nom de *Bastion*

Lavigne, sur lequel ont été construites les banques de Montréal et de la Cité. " Comme, dit " M. Faillon, M. de Maisonneuve fit ce trait de " courage en se retirant de ce lieu pour gagner " le Fort situé à la *Pointe*, dite ensuite à *Cal-* " *lière*, il peut très bien se faire que, s'y rendant " par le chemin de traîne qui a été l'origine de " la rue Saint-Joseph, il a tué de sa main le " chef Iroquois sur la place même qui est en face " des deux banques et cette action hardie, le pre- " mier fait militaire passé dans ce lieu, justifie " à bon droit le nom de *Place d'Armes* que les " anciens lui ont donné depuis plus d'un siècle. "



CHAPITRE VI.

FONDATION DE L'HOTEL-DIEU DE VILLEMARIE,
PAR M^{ME} DE BULLION.

A l'encontre de ce qui a lieu le plus souvent dans les associations humaines, les Associés de la Compagnie de Montréal sont presque tous restés inconnus. La pureté de leur vertu était si grande qu'ils mettaient tous leurs soins à se cacher aux yeux du monde ; aussi *presque tous n'étaient connus que de Dieu seul.*

Parmi eux se trouvait une grande dame, Mme de Bullion, qui donna environ soixante mille écus à la Compagnie, et elle cachait ses libéralités avec tant d'habileté que la plupart des Associés ignoraient qui elle était, et ne la connaissaient que sous le nom de la "*bienfaitrice inconnue.*" A sa mort seulement le secret fut découvert.

Mme de Bullion, après avoir lu la lettre que lui adressa Mlle Mance, en quittant la Rochelle, et après plusieurs entretiens avec M. de la Dauversière, fut convaincue que Dieu demandait la fondation d'un hôpital à Villemarie. Elle donna donc, en 1643, 42,000 livres pour commencer cet établissement et de plus envoya à Mlle Mance 2,000 livres dont elle lui laissait la libre disposition.

Tout en éprouvant la plus grande reconnaissance pour la générosité de la *bienfaitrice inconnue.*

nue et le plus grand amour pour Dieu qui manifestait sa bonté sur Villemarie d'une manière si touchante, Mlle Mance crut que ces fonds seraient plus utilement employés si on s'en servait pour fonder de nouvelles missions. En conséquence, elle écrivit à Mme de Bullion pour lui en demander l'autorisation en lui mandant qu'il n'y avait pas un seul malade à Villemarie, ni aucun blessé; car la paix régnait avec les sauvages.

Mme de Bullion refusa, et, pour se conformer aux ordres de Dieu, répondit qu'elle entendait que ces fonds fussent affectés à la fondation d'un hôpital à Villemarie *au nom et en l'honneur de saint Joseph* "pour y nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades du pays, et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut."

Comme si Dieu eût voulu montrer d'une façon éclatante que c'était bien par ses inspirations qu'agissait la *bienfaitrice inconnue* en persistant dans la fondation d'un hôpital, les Iroquois, à la fin de 1643 et au commencement de 1644, se mirent à faire une guerre cruelle aux colons, dont ils tuèrent quelques-uns et blessèrent plusieurs autres.

La construction de l'Hôtel-Dieu devenait de jour en jour plus nécessaire, aussi M. de Maisonneuve y employa-t-il tous ses ouvriers. Enfin, le 8 octobre 1644, les bâtiments furent achevés et Mlle Mance alla s'y installer. Cet hôpital, bâti sur un point élevé, le lieu même où est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, était en bois; il se composait d'une cuisine, d'une chambre pour Mlle Mance, d'une autre pour les servantes et de deux salles pour les malades. Un petit oratoire de pierre, voûté et aussi bien orné que possible, complétait cette première installation.

L. A. Maisonneuve

Dès les premiers jours, les malades et les blessés dans les rencontres avec les Iroquois furent assez nombreux pour remplir l'hôpital. Aussi Mlle Mance écrivait-elle à Mme de Bullion : " D'abord que la maison où je suis a été construite, incontinent elle a été garnie, et le besoin qu'on en a, fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage. " Mlle Mance terminait sa lettre en demandant de nouveaux secours, car les besoins étaient bien grands.

Mme de Bullion répondit l'année suivante en des termes qui montrent combien sa charité était ardente : " J'ai plus d'envie, dit-elle, de vous donner les choses nécessaires, que vous n'en avez de me les demander. Pour cela j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal, pour vous les placer en rente, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge; et outre cela, je vous envoie 2,000 livres. "

Cette même année, 1645, les Associés envoyèrent le premier ameublement pour la maison et pour la chapelle, des médicaments, des instruments de chirurgie et enfin deux bœufs, trois vaches et vingt moutons.

Bientôt il fut nécessaire d'ajouter une nouvelle salle aux deux primitivement destinées aux malades, à cause des combats journaliers avec les Iroquois.

En voyant les services que rendait cet hôpital, les colons ne cessaient de bénir Dieu d'avoir si heureusement inspiré leur bienfaitrice inconnue et ils voyaient dans ce fait une nouvelle preuve de la protection divine sur Villemarie.

A cette époque les colons avaient le bonheur de posséder le très-saint-Sacrement en deux endroits : à la chapelle du Fort, qui servait

d'église paroissiale, et à la chapelle de l'hôpital
qui devint un lieu de station pour les proces-
sions.



CHAPITRE VII.

BAPTÊME ET MORT D'UN SAUVAGE NOMMÉ JEAN-BAPTISTE.

Les colons, tout en s'établissant dans l'île de Montréal et en guerroyant contre les cruels Iroquois, s'employaient sans cesse à la conversion des sauvages. Ils eurent la joie d'en voir plusieurs recevoir le baptême pendant l'année 1646. Un de ceux-là avait durant trois ans édifié la colonie par sa fidélité à remplir tous ses devoirs pour se préparer au baptême. Il répétait souvent : " Voilà trois ans que je demande le baptême ; je me fâche contre moi-même et non contre ceux qui me le refusent ; car j'ai beaucoup offensé Dieu. "

Un hiver, ayant failli mourir de froid, il suppliait Dieu de ne pas le faire mourir avant qu'il ne fût baptisé : " Si j'étais baptisé, disait-il en s'adressant à Dieu, je ne serais pas marri d'être malade, et je ne craindrais pas la mort. "

Les longues épreuves qu'on fit subir à ce sauvage, non seulement affermirent sa foi, mais contribuèrent à faire éclater dans l'esprit des païens la vérité et la puissance de notre sainte Religion. Le 24 juin 1646 on accéda enfin à ses vœux, et il fut baptisé solennellement, ayant pour parrain et marraine M. et Mme d'Ailleboust jqui, en l'honneur du grand saint dont c'était le our même la fête, le nommèrent Jean-Baptiste.

Il fut l'édification de tous les Français et des Sauvages qui assistèrent à cette cérémonie, par sa modestie et par ses protestations de défendre toujours sa foi au péril de sa vie.

Jean-Baptiste entendit ensuite la messe et y fit sa première communion. Ces deux événements produisirent un grand changement dans sa personne ; il devint modeste, qualité si rare chez les sauvages, et conserva jusqu'à sa mort sa piété aussi vive et sa foi aussi grande.

Ce bon chrétien mourut bientôt dans une embuscade dressée par les Iroquois. Le 5 mars 1647, plusieurs Iroquois, affectant les apparences de la paix et de l'amitié, approchent de plusieurs capitaines Algonquins qui venaient de prier Dieu et qui étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Les voyant sans méfiance, ils fondent sur eux à l'improviste et commencent le massacre. Jean-Baptiste était un de ces Algonquins. Prévenu par sa femme, Marie, du danger, il se met en défense, tue le premier Iroquois qui se présente, mais accablé par le nombre, il est massacré à son tour et il expire en louant Dieu.

Les Iroquois font un grand carnage, tuent les vieillards, les femmes et les enfants incapables de les suivre dans leur pays et entraînent, en les frappant brutalement et leur arrachant les ongles, ceux qu'ils amènent dans leurs bourgades.

Dans ce grand désastre, les pieux Algonquins ne perdirent pas leur foi, soutenus qu'ils furent par un de leurs chefs qui leur dit : " Courage, " mes Frères ! ne quittons pas la prière ni la " foi. L'orgueil de nos ennemis passera bientôt, " nos tourments ne seront pas de longue durée, " et le ciel sera notre demeure éternelle. Que " personne ne soit ébranlé dans sa croyance ;

“ nous ne sommes pas délaissés de Dieu, malgré
“ cette infortune ; mettons-nous à genoux et
“ prions-le de nous donner le courage dans nos
“ tourments. ” A ces mots, spectacle qui montre
la grandeur de la foi chez les Algonquins, ils se
jettent à genoux, font le signe de la croix en
présence de leurs persécuteurs, récitent à haute
voix leurs prières ordinaires et chantent ensuite
des cantiques pour se consoler de leur malheur.
Et, détail touchant, comme les Iroquois leur
avaient enlevé tout objet de dévotion, ils se
servaient de leurs doigts pour dire le chapelet.

ARRIVÉE À VILLEMARIE DE LA FEMME DE
JEAN-BAPTISTE.

Le 8 juin 1647 un canot arrivait à Villemarie ;
il était monté par une femme seule, c'était
Marie, femme de Jean-Baptiste. Toute en larmes
et éclatant en sanglots, elle est conduite auprès
de M. et de Mme d'Ailleboust, qui tâchent par
des paroles affectueuses de calmer sa douleur.
Mais ses larmes ne cessaient pas et elle s'écrie :
“ Voyant les personnes et les lieux où l'on m'a
“ témoigné tant d'amitié ainsi qu'à mon pauvre
“ mari et à mon enfant, je ne puis retenir mes
“ larmes. ”

Après quelques instants, cependant, Marie
raconta les moyens dont Dieu s'était servi pour
la tirer du pays des Iroquois. Etant parvenue
à s'enfuir, elle demeura cachée dans un bois,
pendant dix jours et dix nuits, sans feu, au
milieu de la neige, avec une simple robe fort
mince. La nuit elle allait chercher sous la neige
quelques épis de blé-d'Inde pour se nourrir
pendant le voyage de deux mois qu'elle allait
entreprendre.

Mais elle ne put en trouver que deux petits

plats. Prise de découragement à la pensée que, si elle retournait à la bourgade, elle serait brûlée par les Iroquois et que si elle se mettait en chemin elle mourrait de faim, elle résolut de se donner la mort. Elle fait alors sa prière pour se recommander à Dieu, attache sa ceinture à un arbre où elle monte et, passant autour de son cou l'autre bout où elle avait fait un nœud coulant, elle se jette en bas. Le poids de son corps fait rompre la ceinture ; elle remonte de nouveau, la ceinture se brise encore. Alors elle se dit : " Peut-être, Dieu veut me sauver par la fuite. Et n'est-il pas assez puissant pour me " nourrir ? "

Réconfortée par une ardente prière, elle se met hardiment en route, se conduisant par la vue du soleil, souffrant d'un froid intolérable et d'une faim dévorante car elle n'eut pendant dix jours pour se nourrir que les quelques épis qu'elle avait ramassés.

Enfin, à bout de forces, elle trouva, dans une ancienne hutte d'Iroquois, une petite hache avec laquelle elle fit un petit briquet de bois, ce qui lui permit d'allumer du feu la nuit. " Ayant " fait ma prière, disait-elle, j'allais chercher, " dans les rivières, des tortues que je mangeais " avant de m'endormir auprès du feu. " Dieu, qui la protégeait, lui fit rencontrer un canot ; elle s'y embarqua et eut l'adresse de le raccourcir pour pouvoir le manier. Avec un pieu de bois durci au feu et sa petite hache, elle parvint à tuer plusieurs cerfs. Elle prit aussi de grands poissons et quantité d'œufs d'oiseaux de rivière, de sorte qu'en arrivant à Villemarie il lui restait encore de ces œufs et de la viande qu'elle avait fumée.

En terminant son récit, Marie s'adressa à sa protectrice, Mme d'Ailleboust et lui dit : " Il me

“ semblait que je vous voyais dans ma fuite,
“ priant Dieu pour moi à la chapelle et que le
“ Père qui m'avait instruite et baptisée priait
“ aussi pour moi et me conduisait dans mon
“ voyage. Enfin, grâce à Dieu, me voici au
“ milieu de mes parents.”

Pour remercier Dieu de son assistance et lui témoigner sa reconnaissance pour sa bonté, Marie demanda instamment à se confesser et à recevoir la sainte communion ; elle la reçut avec de grands sentiments de piété.

CHAPITRE VIII.

EFFORTS DES ASSOCIÉS DE MONTRÉAL POUR FAIRE ÉRIGER UN ÉVÊCHÉ AU CANADA.

Les Associés de Montréal et leur digne chef, M. Olier, toujours préoccupés du bien de la colonie et des moyens d'y établir solidement la religion, pensèrent, vers 1645, à faire ériger dans le pays un siège épiscopal. Après avoir terminé avec M. de Maisonneuve, alors en France, les affaires de la colonie, ils s'occupèrent activement de cette érection.

Ils résolurent tout d'abord, pour n'être à charge ni au peuple, ni au clergé, ni au Roi, de faire, avec leurs propres ressources, les fonds nécessaires pour doter le nouveau siège épiscopal et ils cherchèrent parmi eux l'homme ayant toutes les qualités requises pour cette haute dignité.

La charité, la vertu, le zèle et le courage de Thomas Legault le désignèrent aux suffrages de tous les Associés, et en faisant part de leur dessein au cardinal de Mazarin, ils lui nommèrent Thomas Legault, comme celui qu'ils avaient choisi pour le futur Évêque. Le cardinal approuva hautement l'érection d'un siège épiscopal dans la Nouvelle-France et le choix qu'avaient fait les Associés.

Les RR. PP. Jésuites, seuls chargés jusqu'alors des missions au Canada, ayant été, d'après

le conseil de Mazarin, consultés par les Associés sur l'érection de l'Evêché et sur le choix de l'élu, approuvèrent l'un et l'autre de ces projets ; M. Legauffre fut enfin nommé pour remplir le nouveau siège épiscopal.

Quand on vint lui annoncer sa nomination, ce prêtre, aussi humble que vertueux, refusa d'accepter, prétendant avoir été appelé à des fonctions incompatibles avec l'épiscopat. Les instances empressées de ses confrères ne purent le décider ; tout ce qu'on put en obtenir, c'est qu'il consulterait ses directeurs spirituels et qu'au bout de dix jours, il rendrait une réponse définitive.

Après avoir pris les conseils de son confesseur, M. Legauffre entra en retraite, demandant avec une grande ferveur à Dieu de le guider dans une affaire d'une telle importance. Mais comme si Dieu ne partageait pas dans cette affaire les vues des Associés, M. Legauffre, pendant qu'il était en retraite, fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta au bout de trois jours. Il laissait, par son testament, trente mille livres pour l'érection du siège épiscopal et dix mille livres pour l'établissement de la Foi dans l'île de Montréal.

La mort si inattendue de M. Legauffre, tout en causant une grande douleur aux Associés, ne les détourna pas de leur dessein, et ne les empêcha pas de poursuivre leurs négociations pour arriver à cette érection dont ils attendaient un si grand bien pour la religion en la Nouvelle-France.

L'assemblée générale du clergé de France fut saisie par eux de cette affaire et après qu'elle l'eut longuement considérée, Mgr Godeau, évêque de Grasse, disait dans la séance du 25 mai 1646 : " Il est digne de la piété et de la

“ dignité du clergé de France de travailler à un
“ si généreux dessein, afin que l'Eglise que
“ Dieu a assemblée au pays de Canada, avec tant
“ de merveilles, ne demeure pas plus longtemps
“ privée d'un évêque pour la gouverner. Dans
“ l'état où elle se trouve maintenant, on peut
“ dire que ce n'est qu'à moitié une église chrétienne, l'Eglise étant l'assemblée du peuple
“ uni à son évêque. ”

Puis après avoir rappelé que la guerre avait retardé l'établissement d'un évêché au Canada, que les Français établis dans cette colonie désiraient ardemment avoir un Pasteur pour les diriger et donner la confirmation à leurs enfants ; que les Associés de Montréal étaient disposés à assurer à leurs frais la subsistance de l'Evêque et de son clergé, le prélat continuait ainsi :
“ Il me semble que l'assemblée ferait une action
“ très sainte et très honorable de députer quelques-uns de ses membres vers la Reine pour
“ la supplier de nommer un évêque en Canada,
“ afin que l'Eglise, privée de cette consolation
“ depuis longtemps, s'accroisse de jour en jour
“ par les soins et la conduite d'un bon pasteur,
“ que la Reine choisira, sans doute, tel qu'il doit
“ être pour une si grande entreprise. ”

La proposition de l'évêque de Grasse fut adoptée à l'unanimité par l'assemblée qui nomma pour porter la parole de sa part devant la Reine, les évêques de Séez et de Grasse ainsi que MM. d'Aquilinguy et Barsillon, chargés en outre d'écrire au Pape, si la réponse d'Anne d'Autriche était favorable. Quelques jours plus tard, l'assemblée étant présidée par le cardinal Mazarin, l'évêque de Grasse rappela au cardinal-ministre la résolution de l'assemblée de supplier la Reine de favoriser l'établissement d'un évêché en Canada et supplia Son Eminence

d'employer sa haute influence pour faire réussir un dessein si avantageux à l'honneur et au service de Dieu. Mazarin reçut cette proposition avec une satisfaction toute particulière et promit, non seulement de s'employer de tout son pouvoir à la faire réussir, mais encore de donner, sur ses biens, mille écus par an pour doter le nouvel évêché.

Malgré les bonnes dispositions de Mazarin et l'empressement du clergé de France, l'évêché de la Nouvelle-France ne fut pas encore érigé.

De ce retard, les historiens donnent des raisons qui paraissent assez fondées ; nous n'en citerons qu'une, celle tirée d'une lettre, du 11 octobre 1646, qu'écrivait sur ce sujet la mère Marie de l'Incarnation : " On parle de nous " donner un Evêque en Canada ; pour moi, mon " sentiment est que Dieu ne veut pas encore " d'évêque en ce pays, lequel n'est pas assez " bien établi. "

On peut donc croire, en s'arrêtant à cette partie de la lettre de la mère Marie de l'Incarnation, que c'est par crainte d'une reprise des hostilités avec les Iroquois que l'évêché, dont l'établissement avait été décidé, ne fut pas érigé en ce moment.

Nous n'en devons pas moins une grande reconnaissance aux Associés de Montréal pour avoir eu ce dessein et l'avoir poursuivi avec tant de zèle et d'assiduité ; pour les largesses qu'ils voulaient faire au nouvel évêché et surtout pour leurs efforts, qui, quoique ils n'aient pas eu un succès aussi prompt qu'ils le désiraient, furent cause que la cour de France prit une résolution arrêtée sur ce sujet.

En effet, dès 1647, dans les articles dressés pour le gouvernement de la Nouvelle-France, le Roi déclara que le conseil de gouvernement se-

rait composé de trois personnes : le gouverneur de Québec, celui de Montréal, le supérieur des Jésuites, *en attendant qu'il y eût un évêque en Canada.*

Reconnaissance donc et honneur aux Associés qui, une fois de plus, montrèrent combien ils avaient à cœur le bien religieux de notre pays !

CHAPITRE IX.

ARRIVÉE DE LA SŒUR BOURGEOYS AU CANADA.

Le 20 juillet 1653, jour de la fête de Sainte-Marguerite, s'embarquait à Saint-Nazaire pour le Canada la sœur Marguerite Bourgeoys ; elle arrivait à Québec le 22 septembre et au mois de novembre suivant, elle s'agenouillait sur cette terre de Villemarie qu'elle avait tant désirée et pour laquelle elle fut un secours non moins avantageux que la recrue que M. de Maisonneuve amenait avec elle dans notre pays.

Les circonstances admirables de la vocation de la sœur Bourgeoys pour le Canada montrent, une fois de plus, la protection de Dieu sur ce pays, auquel il faisait, en la sœur Bourgeoys, un don si précieux.

Parmi les jeunes personnes de la Congrégation externe, dirigée à Troyes par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, se trouvait Marguerite Bourgeoys, très favorisée de la grâce et toute consumée du désir de faire connaître et aimer l'auguste Mère de Dieu. Elle avait souvent entendu parler de la colonie de Villemarie, surtout par une des dames de la Congrégation Notre-Dame, qui était la sœur de M. de Maisonneuve ; elle avait souvent supplié les sœurs de la Congrégation de l'amener avec elles si jamais elles allaient fonder un établissement à Villemarie.

Une nuit, Mlle Bourgeoys, alors âgée de trente-trois ans, vit en songe un homme grave et vénérable, dont l'habit ressemblait à celui porté par les prêtres en voyage et elle crut comprendre qu'elle aurait un jour des rapports avec lui pour la plus grande gloire de Dieu. Ce songe impressionna beaucoup Mlle Bourgeoys et elle le raconta à plusieurs personnes.

Deux ou trois jours après, elle est appelée au parloir, où se trouvaient plusieurs religieuses et un laïque. A peine entrée, Mlle Bourgeoys en apercevant ce laïque s'écrie : *“ Voici mon prêtre, voici celui que j'ai vu dans mon sommeil. ”*

Ce laïque était M. de Maisonneuve, venu faire ses adieux à sa sœur avant de retourner au Canada.

L'exclamation de Mlle Bourgeoys, qui n'avait jamais vu M. de Maisonneuve, surprit toutes les religieuses ; elle dut raconter de nouveau le songe auquel elle venait de faire allusion.

Après avoir entendu ce récit, M. de Maisonneuve demanda à la jeune personne si elle serait disposée à le suivre à Villemarie pour y faire l'école aux enfants et les élever chrétiennement ; à quoi elle répondit avec modestie et assurance, qu'elle était prête à partir si elle obtenait l'autorisation de ses supérieurs ecclésiastiques. Puis elle alla consulter son confesseur, un autre prêtre et le grand-vicaire de Troyes, qui lui firent tous les trois la même réponse et l'engagèrent à persister dans un dessein qui venait de Dieu.

Malgré le parfait accord de ces réponses, Mlle Bourgeoys avait encore des doutes sur la réalité de sa vocation, lorsqu'elle fut honorée d'une faveur céleste qu'elle rapporte en ces termes : *“ Au matin, étant bien éveillée, je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une robe blanche, qui me dit : Va ! je ne t'abandonnerai point ; et je*

reconnus que c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse pas sa figure, ce qui me rassura et me donna beaucoup de courage ; et même je ne trouvais plus rien de difficile, quoique pourtant je craignisse les illusions."

Mlle Bourgeoys fut alors décidée à partir ; elle se dépouilla de tout ce qu'elle possédait et le distribua aux pauvres, car, disait-elle : " Je pensai que si cela était de Dieu, je n'avais que faire de rien porter pour mon voyage. Je dis en moi-même : " Si c'est la volonté de Dieu que j'aie à Villemarie, je n'ai besoin d'aucune chose, et je partis sans deniers ni mailles, n'ayant qu'un petit paquet, que je pouvais porter sous le bras. "

Arrivée à Saint-Nazaire, Mlle Bourgeoys, ou plutôt la sœur Bourgeoys, eut la joie de trouver plusieurs pieuses femmes envoyées au Canada par M. de la Dauversière. Pendant la traversée, eurent lieu de nombreux accidents ; puis la maladie s'étant déclarée à bord, il y eut un grand nombre de malades ; et des cent treize hommes dont se composait la recrue, huit moururent en mer. " Comme l'œuvre de Villemarie, à laquelle cette recrue devait se dévouer avec tant de résolution et de courage, était une œuvre sainte pour laquelle un grand nombre d'entre eux eurent, dans la suite, le bonheur de verser leur sang, il plut à Dieu de les préparer tous à leur sacrifice par de nouvelles épreuves, dit M. Failon, et de prendre même déjà pour lui les prémices de cette troupe choisie. "

Cette maladie et la traversée fournirent à la sœur Bourgeoys l'occasion de montrer son zèle, son courage, sa charité. Jour et nuit, elle était auprès des malades, leur prodiguant ses services, ses soins, les instruisant, les préparant à faire une bonne mort. Elle passait à ses chers malades tous les mets, toutes les provisions que lui don-

nait M. de Maisonneuve, à la table duquel elle n'avait jamais voulu s'asseoir ; et pour sa nourriture, elle se contentait de la ration des hommes de l'équipage. Puis quand la maladie se fut apaisée, la bonne sœur employait son temps à instruire les soldats, à leur faire le catéchisme, à réciter les prières du matin et du soir et à faire souvent des lectures spirituelles et d'autres exercices de piété. Son voyage de France au Canada fut une véritable mission.

“ Nous arrivâmes à Québec le jour de Saint-Maurice (22 septembre), dit la sœur Bourgeoys, et notre arrivée redonna de la joie à tout le monde. ” Aussi rendit-on à Dieu des actions de grâces solennelles, pour le secours amené par M. de Maisonneuve, en chantant le *Te Deum* dans l'église de Québec.

En débarquant à Québec, M. de Maisonneuve avait trouvé Mlle Mance, venue à sa rencontre pour avoir au plus tôt des nouvelles. Il s'empressa de lui faire connaître le caractère et les vertus de la sœur Bourgeoys. “ J'amène, lui dit-il, une excellente fille, personne de bon sens et d'un esprit droit, dont la vertu est un trésor, et qui sera d'un puissant secours pour Montréal. Au reste, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner en ce lieu plus que toutes les autres provinces ensemble. ” M. de Maisonneuve lui communiqua aussi les espérances qu'il avait conçues de la ferveur de la sœur Bourgeoys pour l'instruction et la sanctification des jeunes personnes de Villemarie.

La sœur Bourgeoys demeura à Québec avec la recrue jusqu'au mois de novembre. Elle donnait des soins à ceux qui n'étaient pas entièrement guéris et distribuait aux autres des provisions. Dans ces exercices de charité, elle put se convaincre du changement que la grâce

opérait sur la plupart de ceux qui se dévouaient à l'œuvre de Villemarie. Aussi disait-elle : " Peu de temps après leur arrivée à Québec, ces cent hommes de la recrue étaient changés comme le linge qu'on a mis à la lessive."

Pendant son séjour à Québec, la sœur Bourgeoys entra en relation avec les Hospitalières et les Ursulines, qui surent vite apprécier ses vertus et sa charité. Les Ursulines, sachant qu'elle devait aller à Villemarie pour y instruire les jeunes personnes, lui offrirent de la recevoir dans leur communauté. Mais elle ne crut pas devoir accepter cette proposition quelque honorable qu'elle fût, parce qu'elle la trouvait incompatible avec sa mission et avec le grand désir qu'elle avait d'aller de suite vivre à Villemarie.

Elle y arriva, comme nous l'avons dit, au mois de novembre.

En ce moment, se trouvaient à Villemarie les fondateurs de deux communautés, sur les trois destinées à répandre l'esprit de la Sainte-Famille ; la troisième sera bientôt fondée par l'arrivée des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal.

CHAPITRE X.

PREMIÈRE ORGANISATION DE LA COLONIE DE VILLEMARIE.

La nouvelle recrue, amenée de France en même temps que la sœur Bourgeoys par M. de Maisonneuve, fut d'un grand secours pour Villemarie et, en outre, étant la plus nombreuse et la mieux composée de celles venues jusqu'alors, elle permit de s'occuper de l'établissement solide de la colonie. Auparavant le Fort était la demeure de tous les habitants, car ceux qui avaient essayé de demeurer au dehors avaient été vite forcés d'y rentrer par suite des attaques réitérées des Iroquois, ou de se réfugier à l'hôpital, transformé en une sorte de redoute et gardé militairement. La situation n'était pas meilleure, en cette année 1653, à Québec et aux Trois-Rivières ; de sorte que ces réunions de Français ressemblaient plutôt à des postes de défense chargés de préparer les voies à des colonies qu'à des colonies proprement dites.

D'après leur contrat passé en France avec M. de Maisonneuve, les soldats de la recrue ne devaient servir la compagnie et rester dans le pays que cinq ans. Mais, touchés des bontés de M. de Maisonneuve et heureux de se trouver parmi des hommes si unis et si zélés pour le bien de la religion, plusieurs déclarèrent qu'ils voulaient se fixer à Villemarie. En apprenant

leur désir, M. de Maisonneuve les fit venir auprès de lui pour leur faire part des avantages qu'il voulait leur assurer.

A tous ceux qui déclaraient vouloir se fixer à Villemarie, il faisait don des sommes qui leur avaient été avancées, leur donnait à chacun en propre des terres pour les cultiver et en plus un arpent dans le lieu désigné pour la ville, sur lequel ils se bâtiraient une maison. A ces libéralités, il ajoutait une somme d'argent que le colon devait rendre s'il quittait l'île de Montréal. Le premier qui se présenta, 1^{er} janvier 1654, fut André Demers ; il reçut 400 livres. Les jours suivants d'autres chefs de famille se présentèrent aussi, et après avoir pris l'engagement de rendre les sommes, s'ils quittaient l'île de Montréal, ils reçurent chacun quatre ou cinq cents livres. Ces sommes se trouvaient à cette époque, où la valeur de l'argent était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui, très suffisantes pour construire une maison, et la fournir de meubles convenables pour des hommes simples. Elles étaient d'ailleurs de beaucoup supérieures à celles que, douze ans plus tard, Louis XIV donna aux soldats, aux sergents, aux officiers même qui devaient s'établir en Canada.

Les terres à cultiver furent généralement choisies au coteau Saint-Louis ou à la contrée Saint-Joseph, et chacun reçut trente arpents et en plus l'arpent sur lequel il devait établir sa maison. On se mit rapidement à l'œuvre. " Les défricheurs, les charpentiers, les menuisiers, les maçons préparaient les matériaux nécessaires, dit la sœur Morin ; ils se portaient à l'ouvrage avec zèle et ardeur, et les mieux accommodés des habitants se firent alors de petites maisons en bois où ils se retirèrent." En vue de hâter ces constructions, plusieurs

s'associaient et travaillaient ensemble. Le zèle et l'ardeur furent si continus que cinq ans plus tard, en 1659, il y avait déjà quarante maisons construites, isolées et situées les unes en face des autres, pour se protéger et se défendre mutuellement. Percées de meurtrières, habitées par des cultivateurs — soldats, bien armés et courageux — ces maisons, véritables redoutes, rendirent le Fort inutile. Il ne fut depuis habité que par M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le Major avec la garnison ordinaire et la sœur Bourgeoys. Les défricheurs, dont la plus grande partie défrichaient des terres situées au coteau Saint-Louis, étaient protégés par deux redoutes, l'une au-dessous, l'autre au-dessus du coteau.

Mais pour former une vraie colonie et la constituer en corps de société, il ne suffit pas d'avoir des cultivateurs et des soldats, il faut de toute nécessité des artisans de toutes professions, s'entr'aidant mutuellement, et indispensables à toute société humaine. “ Dieu, dit en effet M. Olier, “ n'a soumis les hommes, après le péché, à plus “ de besoins qu'aucune créature vivante, que “ pour les obliger à vivre ensemble, eux qui “ avaient été créés pour vivre unis. Les oiseaux “ se font des logements avec leurs becs et leurs “ ailes, les renards fouissent leur tanière, et “ l'homme n'a pas où se mettre en repos. Pour “ son logement il dépend du charpentier, du “ maçon, du menuisier, du serrurier ; pour son “ vivre, du boulanger, du boucher, du fruitier, “ de l'épicier, du cuisinier. Après, pour son “ habillement, il dépend du tailleur, du cordonnier, du chapelier, du mercier, du linge et de “ vingt autres métiers divers qui remplissent la “ ville. Et, entre les artisans, celui qui prête “ son secours à l'un pour le vêtir, retire de

“ l'autre l'assistance pour son vivre : celui
“ qui prête à l'un le moyen de lui couvrir la
“ tête, recevra de l'autre le secours pour se
“ chausser, et celui qui prépare le fer pour la
“ commodité de son prochain, dépend de lui
“ pour l'ouvrage du bois ; en un mot chacun
“ prête et reçoit, chacun donne et rend, selon
“ que Dieu le fait être et le juge utile au bien
“ de la société. Il l'a voulu ainsi, afin de rallier,
“ par besoin et par cette nécessité, les hommes,
“ qui autrement se fussent séparés et divisés
“ par avarice et par amour-propre. ”

Imbus de ces idées, les membres de la compagnie de Montréal et M. de Maisonneuve voulurent que les hommes composant la recrue de 1653 fussent non seulement de braves soldats mais aussi de bons ouvriers ; ils y réussirent, car le P. Lemer cier, parlant de cette recrue, dit :
“ Quelques personnes de mérite et de vertu, qui
“ aiment mieux être connues de Dieu que des
“ hommes, ont donné de quoi à lever une bonne
“ escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui
“ rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem,
“ maniant la truelle d'une main et l'épée de
“ l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves
“ artisans, tous savants dans les métiers qu'ils
“ professent, et tous gens de cœur pour la
“ guerre. Dieu bénisse au centuple ceux qui
“ ont commencé cet ouvrage, et leur donne la
“ gloire d'une sainte persévérance à l'achever. ”

Et alors on vit le travail manuel en grand honneur à Villemarie, comme il le fut dans l'antiquité, chez les patriarches, chez les héros d'Homère, au commencement de toutes les sociétés. M. d'Ailleboust procura le premier blé de France semé au Canada ; M. de Maisonneuve aimait à se mêler aux défricheurs et aux charpentiers ; Lambert Closse, major de la gar-

nison et Charles le Moyne, garde-magasin et interprète, mettaient souvent la main à la char-
rue. Jean de Saint-Père, premier notaire de
Villemarie, bâtit lui-même sa maison, et Gilbert
Barbier, procureur fiscal et assesseur de justice,
construisit la plus grande partie des maisons de
l'île de Montréal, soit par lui-même, soit par les
ouvriers qu'il forma. Les femmes, les Reli-
gieuses se livraient à tous les travaux que leur
sexe leur permettait. C'est ainsi que Marie
Barbier, la première Canadienne reçue par la
sœur Bourgeoys dans la Congrégation Notre-
Dame, allait, revêtue de l'habit de l'Institut,
garder les vaches à une demi-lieue de Villemarie et portait sur son cou le blé au moulin, d'où
elle rapportait la farine. D'autres sœurs travail-
laient de même. D'ailleurs le travail des mains
était l'occupation ordinaire des premières com-
pagnes de la sœur Bourgeoys qui, suivant la
sœur Morin, s'occupaient jour et nuit à coudre
et à tailler, pour habiller les femmes et vêtir les
sauvages, tout en faisant la classe aux enfants.

Par suite des nouvelles conventions passées
entre M. de Maisonneuve et les colons, ceux-ci
devaient s'entretenir eux-mêmes et travailler à
leur profit. Donc, quand ils travaillaient pour
la compagnie, elle devait leur payer des gages.
Aussi, le 21 décembre 1654, Fiacre Ducharme et
son associé Jean Vallets s'obligeaient-ils, par con-
trat, à monter les fusils et les pistolets dont M.
de Maisonneuve aurait besoin, moyennant *trois*
livres dix sous pour les fusils et *deux livres* pour
les pistolets. Par suite aussi de ces conventions,
la compagnie cessa de donner aux colons les
soins d'un chirurgien. Il fut alors convenu, en
présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne
Bouchard, chirurgien, panserait et médicamen-
terait chaque famille : mari, femme, enfants nés

ou à naître, à raison de *cent sous* par an qu'il recevrait du chef de la maison. Le jour même où fut passé ce contrat, 30 mars 1655, vingt-six familles s'abonnèrent ; d'autres suivirent bientôt cet exemple.

Depuis 1644, les colons de Villemarie élisaient à la majorité des voix un d'entre eux, comme procureur-syndic pour agir au nom de tous et gérer les intérêts communs. Il ne pouvait être élu pour plus de trois ans et avait le droit de représenter au conseil, établi pour gérer les affaires du Canada, les intérêts de la corporation et d'y avoir voix délibérative pour ces matières. D'après un arrêt royal de 1648, les procureurs syndics ne pouvaient emprunter aucune somme au nom de leur corporation sans l'autorisation expresse du conseil.

Voici comment se faisait l'élection du procureur-syndic. On demandait d'abord au Gouverneur l'autorisation de se réunir ; puis les citoyens réunis, le greffier des seigneurs dressait un procès-verbal, énonçant le motif de l'assemblée et y inscrivait, les uns au-dessous des autres, les noms des citoyens qui semblaient les plus dignes. Chaque assistant marquait alors ou faisait marquer d'un trait de plume le nom de celui à qui il donnait son suffrage ; on comptait ensuite les suffrages ainsi exprimés et celui qui en avait obtenu le plus grand nombre, était élu. Son prédécesseur lui remettait tous les papiers intéressant Villemarie ; parmi lesquels se trouvait toujours depuis 1651 le contrat du 2 octobre de la même année, par lequel M. de Maisonneuve leur avait accordé au nom des seigneurs quarante arpents de terre pour servir de commun.

CHAPITRE XI.

UN NOUVEAU CIMETIÈRE.

Le premier cimetière dont on s'était servi à Villemarie se trouvait à côté du Fort, formant un côté d'un triangle dont les deux autres côtés étaient le Saint-Laurent et la petite rivière à la Pointe-à-Callière. Par sa position même, ce cimetière était fréquemment inondé par les grandes crues du fleuve. On était alors obligé d'inhumer les défunts dans un autre endroit. Pour obvier à ce grave inconvénient, M. de Maisonneuve donna, en 1654, à la corporation de Villemarie un terrain pour y établir un nouveau cimetière. On trouva dans les registres des sépultures de la paroisse de Villemarie, à la date du 11 décembre 1654, un acte de décès signé par le R. P. Claude Pigart, S. J., dans lequel le nouveau cimetière est appelé *nouveau cimetière de l'hôpital*. Ce nom lui fut donné parce qu'il se trouvait sur un terrain situé rue Saint-Joseph, tout près de l'hôpital Saint-Joseph, dans l'emplacement occupé en partie aujourd'hui par la place d'Armes. Tous les travaux en furent exécutés aux frais des paroissiens.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE PAROISSIALE.

La petite chapelle du Fort avait servi jusqu'a-

lors d'église pour les colons de Villemarie, mais elle devint trop petite après l'arrivée de la recrue, et de plus elle se trouvait trop éloignée des nouvelles maisons que venaient de se bâtir les colons. Alors M. de Maisonneuve proposa aux colons de bâtir une nouvelle église à la construction de laquelle concourraient tous les habitants par des offrandes, soit en argent, soit en nature, car c'est aux corporations à élever et à entretenir les édifices religieux qui servent à l'usage de tous les membres. Cette proposition fut acceptée et, en conséquence, le 29 juin 1654, M. Jean de Saint-Père fut élu, en assemblée générale de tous les colons, comme *receveur des aumônes* destinées à la construction d'une église plus vaste et plus commode que la petite chapelle du Fort. A ces aumônes, M. de Maisonneuve, en sa qualité de chef de la justice, ajoutait les amendes auxquelles étaient condamnés les délinquants.

Mais malgré ces deux sources de recettes, on était, deux ans après, en 1656, bien loin d'avoir l'argent nécessaire à la construction de l'édifice sacré. Les seigneurs firent construire en grande partie à leurs frais l'église. Ils la joignirent à l'hôpital, pour qu'elle pût servir en même temps aux malades et aux paroissiens, et ils la dédièrent à saint Joseph, patron de l'hôpital. Cette église servit pendant vingt ans aux besoins du culte pour la colonie, comme église, paroissiale. Elle se trouvait sur la rue Saint-Paul, presque à l'angle d'une autre rue qui, tirant son nom de celui de l'église, fut appelée rue Saint-Joseph. Dans les fondations et sous la porte d'entrée, on déposa l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb : *La première pierre a été posée en l'honneur de saint Joseph, l'an 1656, le 28 août, Jésus, Marie, Joseph.*

ORIGINE DE CATH. PRIMOT ; SON MARIAGE AVEC
CH. LE MOYNE.

Jusqu'en 1654, il n'y avait eu à Villemarie que dix mariages entre Français, parce que les seigneurs n'avaient point voulu multiplier les mariages, pour ne pas charger la colonie de personnes impropres au métier des armes. Mais depuis l'arrivée de la recrue, M. de Maisonneuve qui, ainsi que l'avait fait Mlle Mance, lors de son retour de France en 1650, avait ramené avec lui quelques vertueuses filles, s'occupa activement de pousser ses hommes au mariage. Treize mariages furent célébrés en 1654, à Villemarie. Nous allons parler de celui de Catherine Primot avec Charles Le Moyne, parce que de cette union naquirent onze enfants, parmi lesquels le célèbre d'Iberville.

Catherine Primot était fille de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier, du diocèse de Rouen ; mais étant âgée seulement de un an, ses parents la confièrent à Antoine Primot et à Martine Messier, son épouse, qui, étant sans enfants, voulurent en prendre soin, l'élever comme leur fille, et se donner ainsi une héritière. Ses parents adoptifs passant au Canada, pour se dévouer à l'œuvre de Montréal, l'amenèrent avec eux et, comme les soins dont ils l'entouraient et leur tendresse pour elle étaient ceux d'un père et d'une mère, elle fut considérée dans toute la colonie comme leur propre fille et appelée de leur nom Catherine Primot. Sa mère adoptive, femme d'un grand courage et d'une haute vertu, donna à la jeune enfant l'éducation la plus forte et la plus chrétienne. Catherine fut digne d'une telle mère. Dès l'âge de quatorze ans, elle montrait déjà qu'elle serait une mère

de famille accomplie et un modèle de vertu pour la colonie. Charles Le Moyne, cet homme si vertueux, ce parfait chrétien, charmé des qualités solides et de la grande piété de Catherine, voulut obtenir sa main, et pour qu'aucun autre ne lui fût préféré, il passa, avec les parents de Catherine, un contrat par lequel il s'engagea à l'épouser prochainement sous peine de leur donner six cents livres en cas de dédit de sa part. De leur côté, les parents de Catherine devaient payer la même somme à Ch. Le Moyne, s'ils venaient à manquer à leur parole.

Le mariage eut lieu le 28 mai 1654. Les Seigneurs et M. de Maisonneuve voyaient ce mariage avec grand plaisir ; aussi pour favoriser les nouveaux époux leur donnèrent-ils, au quartier de la pointe Saint-Charles, quatre-vingt-dix arpents de terre, situés entre le Saint-Laurent et la terre de Jean de Saint-Père, ce qui ne s'était jamais fait à Villemarie. M. de Maisonneuve leur accorda, en outre, le privilège de chasse et de pêche, le droit d'usage sur la prairie Saint-Pierre et celui de prendre du bois pour leur chauffage dans la commune ou sur le domaine des Seigneurs. Il leur donna enfin dans le lieu désigné pour la ville l'arpent sur lequel Charles Le Moyne avait fait construire une maison près de l'hôpital.

Six ans plus tard, Antoine Primot et son épouse, afin que Catherine eût droit à leur héritage, adoptèrent légalement, devant M. de Maisonneuve, chargé de rendre la justice, leur fille d'adoption, que les colons et Charles Le Moyne avaient toujours crue être leur véritable fille.

CHAPITRE XII.

PREMIERS MARIAGES CONTRACTÉS DANS LA COLONIE.

Nous avons déjà dit qu'avant l'année 1654, il n'y avait eu, à Villemarie, que dix mariages contractés entre Français, et que dans l'année 1654, il en fut célébré treize.

Nous croyons intéressant de donner aujourd'hui, d'après M. Faillon, les noms des époux et le lieu de leur origine ; car la plupart de ces mariages ont été la source de familles qui existent encore à Villemarie ou dans les paroisses voisines.

Le premier mariage entre Français célébré à Villemarie est du 18 novembre 1647, après l'arrivée de France de M. de Maisonneuve, d'où il avait amené avec lui quelques vertueuses filles.

Donc le 18 novembre 1647, Jean Desroches, de la paroisse de Sainte-Lucie, près d'Autun, épousa Françoise Godet, de la paroisse de Saint-Martin-Digè, dont le père et la mère habitaient déjà Montréal. Le 3 janvier 1648, Jean Loisel, de la paroisse de Saint-Germain, près Caen, épousa Marie Charlot. Le 15 janvier 1648, François Godet, frère de Françoise Godet, se maria avec Françoise Bunion. Le 12 octobre de la même année, Léonard Lucault, de la province du Limousin, épousa Barbe Poisson, de la paroisse de Saint-Jean du Mortagne, dans le Perche.

Le 3 novembre 1648, Mathurin Monnier, de la paroisse de Clermont, près de la Flèche, prit pour femme Françoise Faffart, de la paroisse d'Argense, près de Caen.

De son côté, Mlle Mance, en revenant de France, en 1650, amena avec elle quelques jeunes filles et de nouveaux mariages furent célébrés. Louis Prudhomme, de la paroisse de Pomponne, près Lagny-sur-Marne, épousa, au mois de novembre 1650, Roberte Gadois ; puis dans le même mois, Gilbert Barbier, de la paroisse de Saint-Arè, de Désile-sur-Loire, s'unit à Catherine de Lavaux, de la paroisse d'Ailnes, près Nancy. En 1651, eut lieu le mariage de Jean de Saint-Père, de la paroisse de Dormes, en Gatinais, avec Mathurine Godet. Dans le contrat de mariage de Jean de Saint-Père, on voit les libéralités que lui fait M. de Maisonneuve *pour le récompenser de ses bons et fidèles services rendus pendant huit ans.*

M. de Maisonneuve arrive à Villemarie avec sa recrue en 1653 et en 1654, dans la seule année, treize mariages sont célébrés ; ce sont les suivants : Toussaint Huneault, de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Champs, épousa Marie Longueil, de la ville de Cognac ; André Demers, de la paroisse Saint-Jacques, de Dieppe, épousa Marie Chedeville, de Villars, Picardie ; Jean Demers, frère du précédent, épousa Jeanne Vedille, de la paroisse Saint-Germain, Anjou ; Pierre Godin, de la paroisse de Saint-Vol, diocèse de Langres, épousa Jeanne Roussillon, de Morse, diocèse de Saintes ; Jacques Beauvais, d'Igè, diocèse de Séez, épousa Jeanne Soldé, de la Flèche, Anjou ; Robert le Cavalier, dit des Lauriers, de Cherbourg, Normandie, épousa Adrienne Duvivier, de Corbeny, près Laon ; Eloi Jarry, dit Lahaie, de Saint-Martin d'Igny, épousa

Jeanne Maré, de la paroisse de Saint-Michel de Poitiers ; Jean Milot, né à Vermouton, dans l'Auxerrois, épousa Marthe Pinson, de la Flèche ; Pierre Villain, de la paroisse de Grossès, diocèse de Luçon, épousa Catherine Lorion, de la paroisse de Saint-Saoûl, diocèse de Larochelle ; Jean Lemerchè, de la paroisse de Saint-Laurent, à Paris, épousa Catherine Hureau, de la Flèche ; André Charli, dit sieur de Saint-Anges, de la paroisse de Saint-Gervais, à Paris, épousa Marie Dumesnil, de la Flèche.



CHAPITRE XIII.

CONFRÉRIE MILITAIRE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

A cette époque, 1654, les colons de Villemarie étaient, comme au début de la colonie, remarquables par leur charité et leur piété. La sœur Morin en témoigne ainsi : " Rien ne fermait à " clef en ce temps-là, ni les maisons, ni les " coffres, ni les caves ; tout demeurait ouvert " sans que personne eût à se repentir de sa con- " fiance. Ceux qui jouissaient de quelque ai- " sance s'empressaient d'aider les autres, et leur " donnaient spontanément, sans attendre qu'ils " réclamassent leurs secours, se faisant, au con- " traire, un plaisir de les prévenir et de leur " donner cette marque d'affection et d'estime. " Deux messes étaient à cette époque célébrées à Villemarie par les deux Pères Jésuites qui y résidaient. La première était pour les hommes, et aucun n'y manquait à moins d'avoir des empêchements les plus légitimes. La seconde, célébrée à huit heures, était pour les femmes.

Parmi cette population si chrétienne, et qui pour se défendre contre les Iroquois était constamment obligée d'être sur ses gardes, M. de Maisonneuve forma une confrérie de soixante-trois colons qui avaient comme privilège de veiller plus spécialement au salut de tous. Les confrères, exposant sans cesse leur vie pour le salut

de cette colonie consacrée à Marie, furent appelés : *les soldats de la très sainte Vierge*. M. de Maisonneuve était leur chef ; tous les dimanches il choisissait un garde pour chaque jour de la semaine, après leur avoir fait une allocution dans laquelle il les exhortait au courage et à la piété.

Le soldat, dans son jour de garde, affrontait souvent les plus grands dangers, car, en veillant sur les travailleurs, il était exposé à tomber dans quelque embuscade d'Iroquois, ou à avoir à lutter seul contre ces sauvages, aussi se tenait-il prêt à mourir ce jour même, et pour être autant que possible en état de grâce, il s'était confessé et avait communie le matin, à la première messe. La sœur Morin, après avoir constaté que ces soldats ne manquaient à leur garde qu'en cas de maladie grave, ajoute : " Plusieurs sont
" morts dans cet exercice de la plus parfaite charité : ce qui pourtant ne rebutait pas les autres
" et ne les empêchait pas de s'exposer aux hasards d'être tués à leur tour. C'est qu'ayant
" l'honneur d'être soldats de la sainte Vierge,
" ils avaient la confiance que s'ils mouraient
" dans l'exercice de cet emploi, elle porterait
" leur âme en paradis. Cette confrérie a duré,
" ce qu'il me paraît, jusqu'au retour définitif
" de M. de Maisonneuve en France, qui eut lieu
" en 1664 ; car je me souviens, moi qui suis venue dans cette maison de l'Hôtel-Dieu en 1662,
" d'avoir vu pratiquer cette louable dévotion
" plusieurs années, ces bons soldats de la
" sainte Vierge venant communier à la première
" messe dans notre église, qui servait de paroisse et en a servi longtemps après. Aussi
" tous les colons vivaient-ils comme des saints,
" dans une parfaite unité de volonté et de sentiment, une piété, une dévotion et une religion

“ sincère envers Dieu, et tels que sont mainte-
“ nant les bons religieux. On n’entendait pas
“ seulement parler du vice déshonnête, duquel
“ tous avaient horreur, même les hommes en
“ apparence les moins dévots ; enfin c’était une
“ image de la primitive Eglise que ce cher Mon-
“ tréal, dans son commencement et dans son
“ progrès, ce qui a duré environ trente-deux
“ ans.”



CHAPITRE XIV.

M. DE MAISONNEUVE — SES RAPPORTS AVEC LA SŒUR BOURGEOYS.

✓ Le courage, la charité, la piété des colons de Villemarie, qui faisaient de cette colonie *une image de la primitive Église*, étaient surpassés par les vertus et les sentiments pieux de M. de Maisonneuve. Il avait conquis tout pouvoir sur le cœur des colons, tant par sa bravoure, car il était toujours le premier à exposer sa vie, que par ses bienfaits et les soins touchants qu'il prodiguait à tous.

✓ Rien ne peut mieux faire connaître ce héros chrétien que les lignes suivantes de l'auteur de l'histoire de Montréal, M. Dollier de Casson :

“ Ce brave et incomparable gouverneur a fait
“ paraître en sa personne un détachement uni-
“ versel et non pareil, un cœur exempt de toute
“ autre crainte que celle de Dieu et une prudence
“ admirable. Mais entre autres qualités, on a
“ vu en lui une générosité sans exemple à
“ récompenser les bonnes actions de ses soldats.
“ Plusieurs fois, pour leur donner des vivres, il
“ s'en est privé lui-même, leur distribuant jus-
“ qu'aux mets de sa propre table. Il n'épargna
“ rien pour leur procurer un petit bénéfice,
“ quand les sauvages venaient en traite en ces
“ lieux. Je sais même qu'une fois, remarquant
“ une extrême tristesse dans l'un de ses soldats,

“ qui avait fait preuve de cœur dans plusieurs
“ actions contre l'ennemi, il l'interrogea et apprit
“ de lui que le sujet de sa tristesse était qu'il
“ n'avait rien pour traiter avec les Outaouais,
“ qui étaient alors ici. Là-dessus il le conduisit
“ dans sa chambre, et, comme ce jeune homme
“ était tailleur d'habits, il lui remet tout ce qu'il
“ trouve d'étoffes, jusqu'aux rideaux de son lit,
“ pour qu'il les mette en hardes, afin de les leur
“ vendre, et ainsi il le renvoya content. Il en
“ usait de la sorte, non pour retirer aucun lucre,
“ mais par une pure et cordiale générosité qui
“ le rendait digne de louange et d'amour.”

La sœur Morin, parlant de M. de Maisonneuve, dit : “ Il ne se souciait non plus d'argent que
“ de fumier... L'amour de la pauvreté qui était
“ dans son cœur en fermait la porte à tout désir
“ de posséder des biens périssables ; et il était
“ entretenu et fortifié dans ce sentiment par
“ Mlle Mance et par la sœur Bourgeoys, qui
“ avaient les mêmes attraites que lui pour le
“ détachement parfait de toutes choses.”

✓ Sauf les circonstances, où devant paraître comme gouverneur, il mettait les habits des hommes de son rang, M. de Maisonneuve était toujours vêtu comme les colons ; il portait un capot—sorte de vêtement avec un capuchon que les marins mettent par-dessus leurs habits—de serge grise, taillé à la mode du pays. Sa sobriété était extrême ; il n'avait pour le servir qu'un seul domestique qui était en même temps son cuisinier. Il observait très saintement tous les jeûnes prescrits par l'Eglise ; pour se mortifier, il s'en imposait souvent d'autres quoique sa santé en fût altérée.

✓ Les rapports presque incessants que la sœur Bourgeoys eut avec M. de Maisonneuve, pendant les quatre ans qu'elle habita dans le Fort, depuis

son arrivée à Villemarie, furent excellents et procurèrent à ce chrétien fervent les meilleurs fruits. La sœur Bourgeoys avait été amenée à Villemarie pour y instruire les enfants et en prendre soin. Mais, à son arrivée, un seul enfant put lui être confié, car, jusqu'alors, presque tous ceux qui étaient nés dans la colonie, y étaient morts en bas âge. " On a été environ huit ans, " dit la sœur Bourgeoys, sans pouvoir garder " d'enfants à Montréal ; ce qui donnait bonne " espérance, puisque Dieu prenait les prémices. " La première qui est restée vivante est Jeanne " Loisel, que l'on me donna âgée de quatre ans " et demi, et qui a été élevée et est demeurée à " la maison jusqu'à son mariage. Jean Desroches " est venu après. "

En attendant que la sœur Bourgeoys pût remplir sa mission, elle fut mise par M. de Maisonneuve à la tête de sa maison, et s'y occupa de tous les détails du ménage, non comme une servante mais comme une aide et un sage conseiller dont il suivait volontiers les sages avis. Une résolution qu'il prit sur les conseils de la sœur Bourgeoys en fournit la preuve.

× Ayant eu auparavant quelques peines d'esprit, M. de Maisonneuve s'en était ouvert à l'un des Pères Jésuites qui desservait Villemarie. Ce Père lui avait conseillé de se marier ; mais il avait pour le mariage une répugnance invincible, aussi était-il dans un grand embarras et ses souffrances morales continuaient. × Il consulta alors la sœur Bourgeoys qui lui conseilla, au contraire, de faire le vœu perpétuel de chasteté. × Le Père Jérôme Lallemant, son confesseur, à qui il fit part du conseil de la sœur Bourgeoys, l'ayant pleinement approuvé, M. de Maisonneuve prononça alors le vœu de chasteté et il fut délivré de toutes ses peines. Par ce trait,

on voit combien M. de Maisonneuve s'avancait dans la perfection. " En apparence homme du monde, dit M. Faillon, il était en réalité un vrai religieux, par sa délicatesse de conscience, qui le rendait pur comme un ange, et par son humilité sincère et profonde, qui lui faisait cacher en tout le bien qu'il faisait. " Il acceptait toutes les disgrâces, le mauvais vouloir des hommes et leurs procédés blessants, non seulement avec résignation, mais même avec joie, en les offrant à Dieu, et en espérant y trouver des mérites pour gagner le ciel.

✓ Nous avons raconté comment, en 1643, M. de Maisonneuve avait porté et fait planter une croix sur la montagne de Villemarie. Dès l'arrivée de la sœur Bourgeoys, il l'y fit conduire accompagnée d'une escorte, mais on ne trouva plus la croix ; les Iroquois l'avaient détruite dans la dernière guerre. La sœur Bourgeoys pria M. de Maisonneuve de faire rétablir ce témoignage de la piété des colons ; il y consentit et chargea la sœur de ce soin. " Je fus destinée " pour cela, dit-elle, j'y menai Gilbert Barbier, " dit Minime, avec quelques autres hommes. " Nous y fûmes trois jours de suite et la croix " fut plantée ainsi qu'une palissade de pieux " pour la clore. "

Après avoir rétabli ce monument et en attendant qu'elle pût se consacrer à l'éducation des enfants, la sœur Bourgeoys donna un libre cours à sa charité, qui " la faisait être toute à tous pour les gagner à Jésus-Christ. " Elle soignait les malades, consolait les affligés, instruisait les ignorants, blanchissait et raccommodait les hardes des pauvres ; elle ensevelissait les morts et se dépouillait envers les nécessiteux des objets les plus nécessaires. C'est ainsi qu'elle donna à un soldat qui ne savait comment se

garantir du froid, son matelas ; à un autre, sa paillasse et enfin à deux autres, à chacun, une couverture.

Par son amabilité la sœur Bourgeoys attirait les âmes et les gagnait à Dieu. L'exemple de ses vertus et ses prières étaient de la plus grande efficacité pour le bien de la colonie. La sœur Morin, après avoir rappelé tous les services que la sœur Bourgeoys a rendus, ajoute : " Voilà ce " qu'elle a fait, animée de l'amour de Dieu et du " zèle pour sa gloire ; elle vit encore aujourd'hui " en odeur de sainteté, si humble, si abaissée, " qu'elle inspire l'amour de l'humilité rien qu'à " la voir." Le. R. P. Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec, parle ainsi de cette sainte fille : " Je ne crois pas avoir vu jamais de fille " aussi vertueuse que la sœur Bourgeoys, tant " j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de " foi, de confiance en Dieu, de dévotion, d'hu- " milité, de mortification, de zèle."

Tous ceux qui étaient en ce moment à la tête de la colonie donnaient aux colons les plus admirables exemples de charité et de piété. M. de Maisonneuve avait fait vœu de chasteté perpétuelle, M. et Mme d'Ailleboust, malgré leur mariage, s'étaient consacrés à Dieu par le vœu de virginité, mademoiselle Mance et la sœur Bourgeoys, liées, elles aussi par le même vœu ; toutes ces pieuses personnes, par leurs prières, attiraient sur les colons les bénédictions de Dieu et préservaient le pays des dangers auxquels il était sans cesse exposé. La sœur Bourgeoys était presque toujours en oraison, priant sans cesse pour cette nouvelle église. Son confesseur, convaincu de son grand crédit auprès de Dieu, l'appelait *la petite sainte Geneviève du Canada* et était convaincu qu'elle avait pour le

salut du pays autant de puissance qu'en avait
eue sainte Geneviève pour sauver Paris.

CHAPITRE XV.

M. DE MAISONNEUVE PART POUR LA FRANCE
AFIN DE DEMANDER DES SULPICIENS À M.
OLIER ET POUR ASSURER AUX FILLES DE
ST-JOSEPH DE LA FLÈCHE LA CON-
DUITE DE L'HOTEL - DIEU.

Vers la fin de l'année 1655, M. de Maisonneuve, après avoir laissé le commandement de la colonie à M. Closse, son major, partit de nouveau pour la France où il arriva heureusement. Jusqu'alors, dans les voyages qu'il avait faits en France, M. de Maisonneuve avait eu surtout pour but d'aller y chercher des hommes pour renforcer la colonie ; maintenant il se proposait de presser M. Olier, qui avait établi la compagnie de Saint-Sulpice en vue de Villemarie, d'y envoyer des prêtres de ce séminaire, et il voulait faire donner la conduite de l'Hôtel - Dieu de Villemarie aux sœurs du nouvel institut de Saint-Joseph, formé spécialement dans cette intention par M. de la Dauversière.

M. de Maisonneuve crut devoir hâter son départ pour deux raisons : la première parce que les révérends Pères Jésuites, très occupés par le service des missions souvent éloignées, ne pouvaient résider d'une manière stable à Villemarie, et qu'ainsi on était exposé à y manquer d'assistance spirituelle ; secondement parce que

M. Olier étant devenu paralytique, on pouvait craindre qu'il ne vînt à mourir avant d'avoir envoyé à Villemarie, selon ses promesses plusieurs fois répétées, des prêtres formés de sa main.

Dès son arrivée en France, M. de Maisonneuve, après s'être concerté avec les Associés de Montréal, qui avaient toujours eu en vue les messieurs de Saint-Sulpice pour procurer un clergé séculier à Villemarie, se rendit auprès de M. Olier afin de lui rappeler ses promesses et le prier de se ressouvenir d'une lettre que Mlle Mance lui avait écrite l'année d'avant, dans laquelle elle l'avertissait "qu'il était temps d'exécuter les beaux projets qu'il avait toujours faits pour Montréal et qu'il ne devait pas retarder davantage à lui envoyer des ecclésiastiques de son séminaire."

Il ne fallut pas presser beaucoup M. Olier, car ce digne serviteur de Jésus-Christ, qui n'avait que le regret de ne pouvoir aller se sacrifier lui-même, jugeait que le moment d'accomplir le dessein de Dieu était arrivé. Les messieurs de Saint-Sulpice ayant su que leur supérieur allait choisir quelques-uns d'entre eux pour les envoyer à Villemarie, tous s'offrirent. L'un d'eux, M. Lemaître, dit qu'une fois au Canada il irait jusqu'au pays des sauvages pour les rencontrer : "Vous n'en aurez pas la peine, reprit M. Olier, ils viendront bien vous chercher eux-mêmes et vous vous trouverez tellement environné par eux, que vous ne pourrez vous échapper de leurs mains." M. Olier choisit quatre de ses prêtres pour les envoyer à Villemarie : d'abord M. l'abbé de Queylus, "illustre par sa piété, sa doctrine et son zèle." Docteur en théologie, il se joignit à M. Olier à Vaugirard pour travailler sous ses ordres. Ayant plus tard établi un

séminaire dans le diocèse de Viviers, il s'appliqua avec succès à la réforme du clergé dans ce diocèse, dans plusieurs autres du Languedoc, et opéra beaucoup de conversions parmi les huguenots du Vivarais, pendant qu'il était curé de Privas. Très riche dès sa naissance, M. de Queylus se faisait remarquer par son renoncement aux biens de ce monde et par son inépuisable charité. Il fut le premier supérieur des Sulpiciens à Villemarie. Puis M. Gabriel Souart, prêtre de Paris, bachelier en droit canon ; M. Dominique Galinier, prêtre de Mirepoix, et M. d'Allet, diacre de Paris. Ils acceptèrent tous les quatre avec une grande joie et une grande reconnaissance, ce qu'ils regardaient comme une insigne faveur, et "le temps étant venu de partir, chacun, dit M. Dollier de Casson, plia la toilette avec autant de diligence et de promptitude qu'Isaac lia son fagot en allant vers le lieu qu'on regardait comme celui de son sacrifice."

Les Associés de Montréal crurent le moment favorable pour renouveler les instances qu'ils avaient déjà faites en 1645, afin de faire ériger un évêché au Canada. De même qu'en 1645, ils s'engagèrent à faire les fonds nécessaires pour doter le nouvel évêché et le chapitre, et proposèrent pour ce siège M. l'abbé de Queylus. L'assemblée générale du clergé, saisie de cette proposition, l'accepta le 6 août 1656 et chargea l'évêque de Vence de faire les démarches nécessaires auprès du pape, du roi et du cardinal Mazarin. Dans une autre assemblée, du 10 janvier 1657, le cardinal Mazarin, qui présidait, parut, lui aussi, très favorable à l'érection d'un évêché au Canada et à la nomination de M. de Queylus. Cependant, au mois de janvier 1657, le roi adressa des lettres au pape pour solliciter la création d'un siège épiscopal au Canada et

lui proposer pour ce poste M. François de Laval de Montmorency.

DÉPART DES SULPICIENS POUR LE CANADA.

Entre temps, les ecclésiastiques désignés par M. Olier pressaient les préparatifs de leur départ et les Associés de Montréal décidèrent de donner au séminaire de Saint-Sulpice la propriété entière et la conduite de l'île de Montréal, tant au temporel qu'au spirituel, convaincus qu'ils étaient que "leur œuvre pour la conversion des sauvages ne pourrait se soutenir longtemps ni atteindre son but, à moins qu'une communauté d'ecclésiastiques séculiers, en état de soutenir la dépense, n'en fût chargée à perpétuité."

Les messieurs de Saint-Sulpice étaient à Nantes, attendant l'embarquement, lorsqu'ils eurent la douleur d'apprendre la mort de M. Olier, 2 avril 1657. "La conduite de Dieu est admirable " en toutes choses, dit à ce propos M. Dollier de " Casson. M. de Maisonneuve et Mlle Mance " se disaient d'année en année, il faut demander " des ecclésiastiques à M. Olier avant qu'il " meure, même il ne faut pas beaucoup tarder " pour cela, car tous les ans on nous mande " qu'il se porte mal, mais pour cela, ils n'en " poursuivaient pas l'exécution, il n'y eut que " cette année qu'ils entreprirent cela chaud e- " ment." Si M. de Maisonneuve avait retardé son voyage, il n'eût plus trouvé M. Olier en vie et les messieurs de Saint-Sulpice ne fussent probablement pas venus à Villemarie.

M. de Queylus et ses compagnons quittèrent enfin Nantes le 17 mai. L'archevêque de Rouen, dont les révérends Pères Jésuites tenaient leur juridiction au Canada, donna à MM. de Queylus, Souart et Galinier le pouvoir de prêcher, d'ad-

Ministrer les sacrements, d'absoudre les cas réservés à l'archevêque, et nomma M. de Queylus son grand vicaire pour la Nouvelle-France. M. d'Ailleboust, en ce moment en France et qui devait s'embarquer en même temps que les messieurs de Saint-Sulpice, leur fit présent de nombreuses reliques pour l'église paroissiale de Villemarie.

La traversée fut mauvaise. "Dieu, dit M. Dollier de Casson, les assista bien dans ce voyage et par une protection de sa main, il les délivra de plusieurs grands et éminents dangers dans lesquels ils devaient faire naufrage." Enfin le vaisseau arriva dans le Saint-Laurent et les messieurs de Saint-Sulpice qui, ainsi que M. de Maisonneuve, voulaient se rendre directement à Villemarie, s'arrêtèrent à l'île d'Orléans, le 29 juillet 1657, pour de cette île gagner leur chère colonie.

Dès qu'à Québec, on apprit l'arrivée des quatre Sulpiciens, le R. P. Jean de Quen se rendit auprès d'eux et fit tant par ses instances et sa grande bienveillance qu'ils se décidèrent à passer quelques jours à Québec.

ARRIVÉE DES SULPICIENS À VILLEMARIE. — LE PREMIER CURÉ SULPICIEEN À VILLEMARIE.

On ne peut exprimer la joie des colons de Villemarie en voyant arriver, pour résider auprès d'eux, les quatre ecclésiastiques que M. Olier avait désignés. Depuis longtemps, ils aspiraient après l'arrivée de prêtres qui resteraient attachés à leur église, aussi firent ils une réception enthousiaste à M. de Queylus et à ses compagnons, qui s'établirent tout d'abord, dans une grande salle en bois de l'hôpital, contiguë à la salle des malades. Elle leur servit de salle

d'exercice, de dortoir, de réfectoire, de cuisine, jusqu'au jour où ils eurent fait construire une maison en pierre, qui fut le *Séminaire*.

M. de Queylus chargea M. Gabriel Souart de la cure de Villemarie, le 12 août 1657 ; il y remplaçait plusieurs Pères Jésuites qui l'avaient desservie jusqu'alors et qui n'y avaient fait, en général, que des séjours très courts. Dès son installation, M. Souart montra sa générosité en s'engageant à faire brûler nuit et jour, à ses frais, de l'huile d'olive dans la lampe devant le saint Sacrement, en attendant qu'il pût acheter une terre qui assurerait à l'église une rente perpétuelle pour cet objet.

ÉLECTION DES PREMIERS MARGUILLIERS.

Villemarie étant devenue une véritable paroisse par la nomination de son curé, le moment de lui donner des marguilliers était arrivé. Dans ce but, le 21 novembre 1657, jour de la Présentation, grande fête pour la colonie, les habitants se réunirent en assemblée et, en présence du curé et de M. de Maisonneuve, procédèrent à l'élection de trois marguilliers. Ceux qui obtinrent le plus grand nombre de suffrages furent : LOUIS PRUDHOMME, JEAN GERVAISE ET GILBERT BARBIER. Ces trois colons s'étaient toujours fait remarquer par leur piété, leurs vertus et leur zèle pour le bien de la colonie. De cette élection date le commencement de la fabrique de Villemarie. Les colons furent si heureux de cette première organisation de leur paroisse, qu'ils firent des dons nombreux à l'église Notre-Dame. Le même jour, ils donnèrent onze cents livres, et le lendemain de la fête de la Conception, plus de sept cents livres.

LES ASSOCIÉS DE MONTRÉAL S'ENGAGENT VIS-À-VIS DES FILLES DE SAINT-JOSEPH.

Comme nous l'avons dit en commençant, M. de Maisonneuve avait aussi pour but en venant en France de faire donner la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie aux filles de Saint-Joseph de la Flèche. Il trouva les Associés de Montréal très disposés à seconder son dessein, car c'était ce que tous s'étaient promis dès la fondation de leur société. Pour donner enfin corps à ce projet, ils se réunirent le 31 mars 1656 et firent un compromis avec les filles de Saint-Joseph. De ce compromis, il résultait que les Associés s'engageaient, *au nom de la personne fondatrice qui ne voulait pas être connue*, à recevoir à l'hôtel-Dieu de Villemarie trois ou quatre de ces sœurs, à leur donner la propriété du bâtiment déjà construit, ainsi que celle de celui qu'ils feraient bâtir pour elles, et telle quantité de terre que M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les sœurs détermineraient. De leur côté, les filles de Saint-Joseph s'engageaient à envoyer trois ou quatre de leurs sœurs, en fournissant à chacune d'elle une pension annuelle de cinquante écus au moins, avec les meubles nécessaires à leur usage. Il était bien entendu qu'elles ne pourraient, en aucun cas, se servir pour elles des biens donnés ou devant être donnés pour le service des malades.

Comme on le voit, M. de Maisonneuve eut un égal succès dans cette affaire que dans sa demande de prêtres à M. Olier.

CHAPITRE XVI.

COMMENCEMENTS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME.—POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

En 1658, enfin, la sœur Marguerite Bourgeoys put remplir la mission pour laquelle elle était venue dans ce pays.

Plusieurs enfants étant nés et la population devant s'augmenter, M. de Maisonneuve jugea que le moment était venu de remplir l'engagement pris en 1640 par les Associés de Montréal, de fonder une communauté chargée d'élever les enfants français et sauvages. Il donna donc, le 22 janvier 1658, à la sœur Bourgeoys, qui jusques alors avait habité dans le Fort, une maison pour s'y loger et pour y recevoir les enfants.

“ Quatre ans après mon arrivée, dit la sœur Bourgeoys, M. de Maisonneuve voulut me donner une étable de pierre pour en faire une maison et y loger les personnes qui feraient l'école. Cette étable avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à corne. Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter par une échelle par dehors pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de sainte Catherine de Sienne,

“ 30 avril 1658. Ma sœur Marguerite Picault, “ qui avait été ensuite Mme Lamontagne, de- “ meurait alors avec moi, et là je tâchais de “ recorder le peu de filles et de garçons capables “ d'apprendre.” Cette maison, située près de l'hôpital, avait trente-six pieds de long sur dix-huit de large, un terrain contigu de dix-huit perches était destiné à servir de lieu de récréation aux enfants.

Trente avril 1658 ! date mémorable ; car elle fixe les commencements, commencements bien humbles, comme on le voit, de cet institut qui a poussé des rameaux si vivaces et si multiples, non seulement au Canada, mais aux Etats-Unis, où il possède de nombreux et superbes établissements pour “ le plus grand avantage de la religion et de la société.”

Le zèle de la sœur Bourgeoys ne s'étendit pas aux seuls enfants en âge d'aller à l'école. Elle voulut aussi donner de bons exemples aux jeunes filles d'un âge plus avancé et leur faire connaître la piété et la charité. Dans ce but, elle établit, le 2 juillet 1658, à l'instar de ce qui se faisait à Troyes, la *Congrégation externe* qui fut alors, pour Villemarie, comme elle l'est encore aujourd'hui pour Montréal, la source de bénédictions constantes. De là est venu le nom de *Congrégation* donné à la maison d'école où se réunissaient ces demoiselles.

L'établissement naissant devait ses soins aux enfants sauvages aussi bien qu'aux français ; son importance était même plus grande alors pour les enfants sauvages, car c'était à eux surtout qu'il était essentiel de faire connaître Dieu, et de leur apprendre à l'aimer et à le servir. Aussi M. de Maisonneuve ayant obtenu qu'une Iroquoise lui donnât sa fille âgée de neuf mois, dont elle prenait peu de soins, s'empressait-il, après

l'avoir tenue sur les fonds baptismaux et lui avoir donné le nom de *Marie des Neiges*, de la confier à la sœur Bourgeoys. " Le P. LeMoyne " dit-elle, a assuré que c'était la première baptisée des Iroquois, et cette enfant est morte à " dix ans dans notre maison. "

En parlant de la mort de cette jeune enfant, M. Dollier de Casson dit : " Le 11 du mois " d'août 1662, une petite sauvagesse nommée " Marie des Neiges, qui promettait beaucoup, " est morte à la Congrégation chez la sœur " Bourgeoys qui l'avait élevée dès l'âge de dix " mois avec des soins et des peines bien considérables, dont elle a été payée par la satisfaction que l'enfant lui donnait. A cause de " l'amitié qu'on portait à cette enfant, on a voulu " ressusciter son nom par une autre petite sauvagesse, à laquelle on a donné le même nom " au baptême. Cette deuxième étant aussi décédée, on en a pris une troisième envers laquelle " on s'est comporté de la même façon et à qui " on a donné le nom de *Marie des Neiges*. Que si " celle-ci ne meurt pas plus criminelle que les " autres, après avoir demeuré ici-bas toutes trois " dans la Congrégation de Montréal, elles auront " l'honneur d'être, j'espère, toutes trois au ciel, " pour toute l'éternité, dans cette Congrégation " qui suit l'Agneau immaculé avec des prérogatives toutes spéciales. "

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

La grande dévotion de la sœur Bourgeoys à la T. S. Vierge l'avait portée, l'année d'avant, à entreprendre l'érection d'une petite chapelle dédiée à la toute-puissante patronne de Villemarie. Elle voulait, en élevant cette chapelle,

exciter davantage la dévotion des colons envers Marie, et aussi en faire un témoignage de leur reconnaissance. Dans ce but, après en avoir reçu l'autorisation du P. Pijart, Jésuite, qui desservait à cette époque la colonie, elle se mit à l'œuvre au printemps de 1857, en associant à sa pieuse entreprise tous les colons, qui répondirent à son appel, comme elle constate dans les lignes suivantes : " J'excitai le peu
" de personnes qu'il y avait alors ici à
" amasser des pierres pour la chapelle, et je
" demandai quelques journées à ceux pour qui
" je faisais quelque travail (d'aiguille). On char-
" riait du sable, et les maçons s'offrirent. Le
" Père Pijart nomma la chapelle *Notre-Dame de*
" *Bon-Secours* ; le P. LeMoyne mit la première
" pierre, et M. Closse, qui tenait la place de
" gouverneur, en l'absence de M. de Maison-
" neuve, fit graver sur une lame de cuivre
" l'inscription nécessaire. Enfin les maçons com-
" mencèrent et posèrent les fondements. "

Au printemps suivant la sœur Bourgeoys fit appel de nouveau au zèle des colons. M. de Maisonneuve, qui était alors de retour, " fit abat-
" tre des arbres pour la charpente et aidait lui-
" même à les traîner hors du bois. "

Les travaux furent, quelque temps après, interrompus par le départ de la sœur Bourgeoys pour la France, où elle accompagna Mlle Mance. En faisant ce voyage, la sœur Bourgeoys avait pour but de chercher parmi ses anciennes compagnes de Troyes quelques filles zélées pour l'aider dans sa tâche, car elle n'avait avec elle que Marie Picault.

CHAPITRE XVII.

GRAVE ACCIDENT ARRIVÉ A M^{lle} MANCE. — SON DÉPART POUR LA FRANCE.—SA GUÉRISON PAR LE CŒUR DE M. OLIER.

Le 28 janvier 1657, Mlle Mance fit sur la glace une chute si malheureuse qu'elle se brisa l'avant-bras droit et se démit le poignet. Etienne Bouchard, chirurgien, venu en 1653 à Villemarie et attaché par contrat à la colonie pour cinq ans, lui donna les premiers soins. Il reconnut que les deux os de l'avant-bras étaient brisés, mais il ne s'aperçut pas de la dislocation du poignet. Il ne reconnut cette dislocation que six mois après lorsqu'il n'y avait plus possibilité d'y porter remède. Les souffrances éprouvées par Mlle Mance étaient si grandes que parfois elles lui donnaient des crises nerveuses pendant lesquelles quatre hommes avaient grand'peine à la tenir sur son lit. La dislocation du poignet amena un amaigrissement excessif du bras, quoique la fracture fût guérie. " Je demeurai " tout à fait privée de l'usage de la main, écrit " Mlle Mance, et de plus j'en souffrais beaucoup. J'étais obligée de porter toujours mon " bras en écharpe, ne pouvant le soutenir autrement, ou sans quelque autre appui. Depuis " le moment de ma fracture, je ne pus m'aider " ni me servir de ma main en aucune manière, " ni en avoir la moindre liberté, en sorte qu'il

“ me fallait habiller et servir comme un enfant.”

Au milieu de ses souffrances, l'arrivée à Villemarie des Messieurs de Saint-Sulpice fut une grande joie pour Mlle Mance, qui les désirait depuis si longtemps, et sa joie fut d'autant plus grande que ces Messieurs l'informèrent du compromis que les Associés avaient passé avec les filles de Saint-Joseph de la Flèche pour leur donner la conduite de l'Hôtel-Dieu.

A cette heureuse nouvelle, Mlle Mance, se voyant par suite de l'infirmité de son bras, complètement incapable de s'occuper de l'Hôtel-Dieu, dont elle était cependant l'administratrice à vie, de par l'acte de fondation, désirait passer en France. “ Ne serait-il pas bon, disait-elle à M. Queylus, que j'allasse trouver la fondatrice pendant qu'elle est encore vivante, et que je parlasse aussi aux messieurs de la Compagnie de Montréal, afin d'obtenir de la fondatrice, s'il se peut, un fonds pour des religieuses. La Compagnie n'est pas en état de faire elle-même cette fondation et moi de mon côté je ne puis plus soigner les malades. Si je réussis, je tâcherai d'amener ces bonnes hospitalières de la Flèche.” M. de Queylus ayant complètement approuvé ce projet, Mlle Mance se décida à partir.

Elle confia tous ses pouvoirs d'administratrice de l'Hôtel-Dieu à une jeune personne, Mlle de la Bardillière, en lui faisant les recommandations nécessaires ; puis avec la sœur Bourgeoys, qui s'était offerte à l'accompagner en France, afin de lui donner ses soins, elle quitta Villemarie le 29 septembre 1658.

Les deux voyageuses ne purent partir de Québec que le 14 octobre suivant. Elles s'embarquèrent sur un vaisseau où, sauf cinq ou six marins catholiques, tous les autres étaient

huguenots. Ils chantaient leurs prières matin et soir et pendant le jour. " Quoique Mlle Mance fût incapable de se remuer, et qu'elle restât constamment dans la chambre aux canons, elle ne laissa pas d'exercer sur ces hérétiques l'ascendant que sa vertu et son rare mérite lui donnaient, comme naturellement, partout où elle était. Lorsqu'on fut arrivé sous la ligne elle les pria de ne plus chanter selon leur coutume, ajoutant qu'elle était obligée de rendre compte de ce qui se ferait sur le navire ; et après cette seule observation ils cessèrent entièrement leurs chants. "

Dès son arrivée à la Rochelle, Mlle Mance voulut se rendre à la Flèche auprès de M. de la Dauversière, mais elle ne put supporter la voiture. Toujours accompagnée de la sœur Bourgeoys, elle dut s'y faire porter sur un brancard. Après avoir conversé avec M. de la Dauversière au sujet des filles de Saint-Joseph, les deux voyageuses se rendirent à Paris.

Dès son arrivée dans cette ville, Mlle Mance s'empressa d'aller voir M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier, Mme de Bullion et les Associés de Montréal, réunis en assemblée pour entendre de sa bouche l'exposé de l'état de la colonie. Toutes ces personnes furent profondément affligées en voyant le fâcheux état du bras de Mlle Mance et l'un d'eux l'amena consulter les plus habiles médecins de la capitale. Ils furent tous unanimes à déclarer la guérison impossible ; le mal étant trop invétéré et la malade trop âgée ; " d'ailleurs, la peau étant dans le même état de sécheresse où serait un cuir à demi préparé, et le bras et la main demeurant sans mouvement, presque sans chaleur et sans vie, sans conserver de sensibilité que pour lui causer les plus vives douleurs dès qu'on ve-

“ nait à y toucher; il y avait tout lieu de craindre
“ que le mal du bras ne se communiquât à tout
“ le côté droit. ”

Les médecins ayant ainsi affirmé que toute guérison était impossible, Mlle Mance ne songea plus qu'à s'occuper de l'objet de son voyage : avoir une fondation pour l'Hôtel-Dieu. Mais avant, elle voulut aller vénérer le corps de M. Olier. Dans ce but, elle se rendit auprès de M. de Bretonvilliers pour lui demander la permission d'entrer dans la chapelle de la communauté où le corps était en dépôt. M. de Bretonvilliers lui assigna le jour de la Purification, 2 février 1859, en lui disant qu'il célébrerait lui-même une messe à laquelle elle pourrait communier, et qu'ensuite il lui apporterait le cœur de M. Olier qu'il avait dans sa chambre.

Le 2 février Mlle Mance se rendit donc au séminaire ; là elle fut guérie par l'attouchement du cœur de M. Olier. Dieu voulait ainsi montrer combien il approuvait les desseins de cette sainte fille ; cette guérison miraculeuse lui fit obtenir de suite la fondation qu'elle cherchait pour l'Hôtel-Dieu. Voici la relation faite, par Mlle Mance, de sa guérison :

“ J'avais désiré, dit-elle, de voir le cercueil de
“ M. Olier, non pas dans la vue de mon soulage-
“ ment, mais dans l'intention de l'honorer,
“ l'estimant un très grand serviteur de Dieu.
“ J'eus la permission de le voir, le jour de la Pu-
“ rification de la sainte Vierge. Je savais qu'il
“ avait pendant sa vie grande dévotion à ce jour.
“ Comme je fus sur le point d'entrer dans la cha-
“ pelle où repose son corps, la pensée me vint
“ de demander à Dieu, par les mérites de son
“ serviteur, qu'il lui plût de me donner un peu
“ de force et quelque soulagement à mon bras,
“ afin que je m'en pusse servir dans les choses

“ les plus nécessaires, comme pour m’habiller,
“ et pour accommoder notre autel à Montréal.
“ Je dis : *O mon Dieu, je ne demande point de miracle, car j’en suis indigne, mais un peu de soulagement et que je me puisse aider de mon bras.*
“ Comme j’entrais dans la chapelle, il me prit
“ un saisissement de joie si extraordinaire, que
“ dans ma vie je n’en sentis de semblable. Je
“ ne puis exprimer cela, sinon en disant que
“ c’était un effet de la grande complaisance que
“ j’éprouvais du bonheur dont jouissait ce bien-
“ heureux serviteur de Dieu. J’entendis la sainte
“ messe, et communiai dans cette douceur extraor-
“ dinaire, ne songeant point à mon bras qu’après
“ la messe, lorsque M. de Bretonvilliers s’en al-
“ lait à la paroisse pour assister à la procession,
“ je le priai de me donner le cœur de M. Olier,
“ pour le faire toucher à mon bras. J’eus dès
“ lors une certaine confiance d’être exaucée. Il
“ me l’apporta et se retira ; et moi, pensant aux
“ grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur,
“ je pris de ma main gauche ce précieux dépôt,
“ je le portai sur ma droite, tout enveloppée
“ qu’elle était dans une écharpe. Au même mo-
“ ment, je sentis que ma main était devenue
“ libre, et qu’elle soutenait sans appui le poids
“ de la boîte de plomb, où le cœur est renfermé :
“ ce qui me surprit, m’étonna merveilleusement,
“ et m’obligea de louer la divine bonté de la
“ grâce qu’elle me daignait faire, de manifester
“ en moi la gloire et le mérite de son serviteur.
“ Je sentis en même temps une chaleur extraor-
“ dinaire se répandre par tout mon bras, jusques
“ aux extrémités des doigts, et l’usage de ma
“ main me fut rendu dès ce moment ; quoiqu’elle
“ soit toujours disloquée, je m’en sers néan-
“ moins sans douleurs, ce qui est encore plus
“ admirable. ”

M. Dollier de Casson, qui avait appris de Mlle Mance elle-même tous les détails de cette guérison, rapporte les suivants :

“ Mlle Mance ayant pris ce cœur tout pesant
“ à cause du métal où il était enchassé et du
“ coffret de bois qui renfermait tout le reste, et
“ l’ayant appuyé sur son bras, tout enveloppé
“ de plusieurs linges attachés avec une multi-
“ tude d’épingles, soudain voilà qu’une grosse
“ chaleur lui descend de l’épaule et vient lui
“ occuper le bras tout entier ; et en même temps
“ toutes ses enveloppes et toutes ses ligatures se
“ défont d’elles-mêmes. ” Le premier usage que
Mlle Mance fit de son bras et de sa main si miraculeusement guéris, fut de les consacrer à Dieu en faisant le signe de la croix, ce qu’elle n’avait pu faire depuis sa chute.

M. Dollier de Casson en terminant le récit de cette guérison fait une réflexion très judicieuse :

“ Dieu voulut honorer la mémoire de feu M.
“ Olier, son serviteur en donnant à son cœur le
“ moyen de témoigner sa gratitude à cette
“ demoiselle, qui pour lors s’employait si forte-
“ ment en faveur de l’île de Montréal, à laquelle
“ il portait lui-même tant d’intérêt lorsqu’il
“ était vivant et dont Dieu veut bien qu’il
“ prenne la protection après sa mort. ”

Ce miracle fit une grande sensation dans Paris. Une multitude de personnes voulaient voir Mlle Mance, et lui entendre raconter sa guérison et toutes ces personnes se retiraient charmées tant de ses belles qualités, qu’édifiées par ses vertus. Mais de toutes ces grandes dames, la plus heureuse de la guérison de Mlle Mance, ce fut la *bienfaitrice inconnue*, Mme de Bullion. Elle vit dans ce prodige un témoignage de la volonté de Dieu pour l’établissement des filles de Saint-Joseph à Montréal, aussi

s'empressa-t-elle de remettre à Mlle Mance, vingt-deux mille livres, dont vingt mille devaient être placées pour constituer une rente de mille livres par an devant servir à l'entretien de quatre sœurs. C'est au sujet de la remise de cette somme qu'arriva sans doute l'anecdote racontée par la sœur Morin.

“ Pour n'être pas connue comme fondatrice, Mme de Bullion remettait des sacs d'argent à Mlle Mance, qui les emportait dans son tablier après ses visites. Elle m'a raconté plusieurs fois que, se faisant conduire chez Mme de Bullion en chaise à porteurs, un soir ses porteurs lui dirent :—D'où vient donc, Mademoiselle, que, quand vous venez ici, vous êtes moins pesante que quand vous retournez chez vous ? Assurément, cette dame vous aime et vous fait des présents. ”

Mme de Bullion voulut en outre payer tous les frais de voyage de Mlle Mance, lui donna des ornements d'église, des bijoux pour servir au service divin et diverses sommes pour les familles les plus pauvres de Villemarie.

Mlle Mance ayant remis les vingt-mille livres à M. de la Dauversière, un contrat fut passé le 29 mars 1659 devant M. Marreau, notaire à Paris, stipulant que les Associés feraient passer à Villemarie quatre sœurs hospitalières et une sœur domestique des communautés de Saint-Joseph ; qu'elles serviraient les pauvres gratuitement, ne prenant pour elles que le revenu des vingt-mille livres ; que Mlle Mance demeurerait administratrice des biens des pauvres jusqu'à sa mort, et qu'alors les seigneurs nommeraient deux administrateurs et ensuite tous les trois ans un nouvel administrateur pour remplacer le plus ancien qui sortirait de charge.

CHAPITRE XVIII.

DÉPART DE FRANCE ET ARRIVÉE EN CANADA DES SŒURS POUR LA CONGRÉGATION ET DES HOSPITALIÈRES POUR L'HOTEL-DIEU.

La sœur Bourgeoys, dont le but principal en venant en France était de recruter trois pieuses filles pour son institut, avait laissé Mlle Mance à Paris et s'était rendue à Troyes, chez les religieuses de la congrégation Notre-Dame, à qui elle fit connaître le but de son voyage. Trois jeunes filles s'offrirent à elle. " C'était, dit la sœur Bourgeoys elle-même, ma sœur Aimé Chatel, ma sœur Catherine Crolo et ma sœur Marie Raisin, qui espérait obtenir le consentement de son père, alors à Paris ; car je n'en voulais amener aucune que du consentement de ses parents. J'ai admiré comme M. Chatel, qui était notaire, m'a confié sa fille qu'il aimait beaucoup. M'ayant demandé comment nous vivions à Villemarie, je lui ai montré le contrat qui me mettait en possession de l'étable ; et ne voyant rien pour subsister :—Eh bien ! me dit-il, voilà pour loger, et pour le reste ? De quoi vivez-vous ?—Je lui dis que nous travaillerions pour gagner notre vie ; et que je leur promettais à toutes du pain et du potage ; ce qui lui tira des larmes des yeux, et le fit pleurer. Il aimait beaucoup sa fille, mais il ne voulait pas s'opposer au dessein de

“ Dieu sur elle. Il prend conseil de l'évêque
“ de Troyes, car il était bon serviteur de Dieu,
“ et sur la réponse affirmative du prélat, il accède
“ au désir de sa fille. On passa en son étude
“ le contrat d'engagement ainsi que celui de ma
“ sœur Crolo ; et par ces contrats, elles s'enga-
“ gèrent pour demeurer ensemble et faire l'école
“ à Villemarie. Ensuite M. Chatel voulut accom-
“ moder un coffre pour les hardes de sa fille et
“ une cassette pour son linge ; de plus il fit
“ coudre, proche la baleine de son corset, cent
“ cinquante livres en écus d'or, avec défense de
“ n'en parler à personne, afin que s'il fallait
“ revenir ou aller seule, elle pût s'en retourner.
“ A Paris, ma sœur Raisin se présenta à son
“ père pour avoir son congé. Il n'avait que
“ cette fille avec un fils. D'abord il ne voulait
“ pas lui accorder son consentement ; il refusa
“ même de la voir. Mais elle fait prier, elle
“ pleure, elle fait tout son possible ; enfin après
“ beaucoup de prières, elle obtint sa demande ;
“ et son père lui fait faire un contrat semblable
“ à ceux passés à Troyes. Il lui donna même
“ pour son voyage et ses hardes mille francs,
“ dont je ne voulus prendre que trois cents et
“ lui laissai le reste, n'en ayant pas besoin.”

La sœur Bourgeoys refusa aussi une somme considérable qu'un des Associés de Montréal voulait employer à assurer un revenu à la congrégation naissante. La digne fondatrice voulait Dieu seul pour protecteur de son œuvre, et entendait conserver l'esprit de pauvreté qu'elle avait jusqu'alors pratiqué.

Les sœurs Aimé Chatel, Catherine Crolo et Marie Raisin furent les trois sœurs qui, avec la sœur Bourgeoys, formèrent le noyau de cette congrégation Notre-Dame, destinée à représenter Marie dans les trois communautés qui devaient

faire vivre à Villemarie l'esprit de la sainte Famille.

Pendant que la sœur Bourgeoys s'occupait de son cher institut, Mlle Mance, miraculeusement guérie, ne restait pas inactive. Elle s'empressa d'écrire à M. de la Dauversière, pour lui annoncer qu'elle avait obtenu de la *bienfaitrice inconnue* une fondation pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et pour le prier d'amener les Hospitalières à la Rochelle, port d'embarquement, où devait se rendre, de son côté, la sœur Bourgeoys avec ses trois compagnes.

M. de la Dauversière avait choisi, pour aller " exécuter dans l'île de Montréal l'ordre que Dieu lui avait donné autrefois, " les trois sœurs de Brésoles, Macé et Maillet. " C'étaient, dit la " sœur Morin, trois filles d'une vertu signalée, " comme l'exigeait une pareille entreprise, étant " d'ailleurs destinées toutes trois à être les fondements de cet édifice, où sa divine majesté " doit être servie et honorée jusqu'à la fin des " siècles par un grand nombre de filles qui, à " leur imitation, offriront leur santé et leur vie " pour être sacrifiées au service des pauvres " malades dans cette île. Enfin, c'étaient trois " filles remplies d'un grand courage, de beaucoup de résolution, et capables de soutenir " toutes les oppositions que le démon forma " pour empêcher cette œuvre, se servant même " des gens de bien pour la traverser. "

C'est ainsi qu'après avoir fait ce choix si judicieux, M. de la Dauversière ayant demandé à l'évêque d'Angers son obédience pour les trois hospitalières, ce prélat se montra si opposé à leur départ, qu'on désespéra de pouvoir jamais l'y faire consentir.

En outre, quand M. de la Dauversière reçut la lettre de Mlle Mance, il était si gravement

malade depuis quelques jours, que les médecins en désespéraient. Après avoir lu la lettre, cet homme d'une piété si profonde et d'une foi si intense, comprenant que sans son secours, les sœurs hospitalières ne pourraient partir, adressa à Dieu une ardente prière pour lui demander la force d'achever l'œuvre dont il avait daigné lui donner la direction. " Alors, chose admirable " et qui montre bien la main de Dieu sur son " fidèle serviteur et sur le dessein de Villemarie, " deux jours après cette demande, le 25 du mois " de mai 1659, M. de la Dauversière est guéri " de tous ses maux. Enfin, ce jour-là même, " l'évêque d'Angers arrive exprès à la Flèche " pour donner en personne l'obédience aux " Filles de Saint-Joseph. "

Le même jour, deux prêtres du séminaire de Saint-Sulpice arrivèrent, eux aussi, à la Flèche pour accompagner les Filles de Saint-Joseph en Canada. C'étaient MM. Jacques Le Maître et Guillaume Vignal ; l'évêque d'Angers les félicita de leur zèle et chargea M. Le Maître de la conduite spirituelle des sœurs.

Le départ fut alors fixé au lendemain.

Mais Dieu qui voulait sceller cette œuvre du sceau de la croix, lui réservait de pénibles épreuves.

La nouvelle du départ s'étant répandue en ville, il se fit une émeute pour empêcher les Hospitalières d'aller en Canada. Le peuple s'agitait, murmurait ; des groupes nombreux se formaient dans lesquels on disait : " M. de la Dauversière fait emmener des filles par force, il les veut enlever cette nuit, il faut l'en empêcher. " Alors, on fait le guet autour du couvent, et les imaginations étant de plus en plus surexcitées, quelques-uns disent : " Voilà que nous les entendons crier miséricorde. " La nuit vient,

toutes les issues sont gardées, si bien qu'au moment du départ, vers le matin, ceux qui accompagnaient les Hospitalières durent mettre l'épée à la main pour leur frayer un passage à travers la multitude.

Le trajet de la Flèche à la Rochelle se fit avec une vive joie à la pensée qu'on allait se sacrifier entièrement pour Dieu. A la Rochelle, nouveaux soucis. Certaines personnes essayèrent de détourner les Hospitalières de leur dessein, en leur représentant qu'elles ne seraient pas reçues au Canada et qu'on les renverrait la même année sans vouloir agréer leurs services. Elles n'en persistèrent pas moins, ainsi que M. de la Dauversière, dans ce qu'elles regardaient comme voulu par Dieu et M. de la Dauversière disait : " Si elles ne vont pas cette année en Canada, " jamais elles n'iront. "

Au moment du départ le capitaine du navire ne voulut pas consentir à amener les Hospitalières, la sœur Bourgeoys, ses compagnes, et les deux prêtres du séminaire, sans être payé d'avance. On ne pouvait satisfaire à cette demande, car tout l'argent avait été employé à acheter les provisions et denrées nécessaires pour Villemarie. Enfin, après bien des inquiétudes, " le " maître du navire, qui était préparé, se résolut " de tout embarquer sur parole, le 29 juin 1659. "

Le départ eut lieu le 2 juillet, fête de la Visitation. En ce moment, M. de la Dauversière, qui voyait accomplir l'œuvre que le Seigneur lui avait confiée, récita le cantique de Siméon : *Maintenant, Seigneur, vous renvoyez en paix votre serviteur, selon votre parole*, puis bénit les Filles de Saint-Joseph. Cet homme, d'une piété si profonde, dont la vie s'était passée à servir et à glorifier Dieu, expira peu de temps après, comme si Dieu n'avait attendu que la fin de la mission

de M. de la Dauversière, pour le rappeler auprès de Lui.

Une fois en mer, les épreuves redoublent ; le navire, qui avait servi deux ans d'hôpital sans avoir subi de quarantaine, était infecté de la peste. Le fléau se déclara rapidement et plusieurs passagers — il y en avait environ deux cents — furent atteints. C'était pour les Hospitalières une occasion naturelle d'offrir leurs services pour soigner les pestiférés ; on refusa d'abord de les employer. Mais huit ou dix malades étant morts, on céda à leurs instances, et dès qu'elles eurent commencé à donner leurs soins, il n'y eut plus de morts, quoiqu'il y eût beaucoup de malades. Les Hospitalières n'étaient pas seules à soigner les malheureux pestiférés. " Nous pouvons bien dire, remarque M. Dollier de Casson, " que la sœur Marguerite Bourgeoys fut bien " celle qui travailla autant que toutes les autres " pendant la traversée et que Dieu pourvut " aussi de plus de santé pour cela. S'il y eut " bien des fatigues dans ce voyage, il y eut aussi " bien des consolations par la bonne fin que " faisaient ces pauvres pestiférés. Les deux prêtres du séminaire les assistaient autant que " leurs corps accablés par la maladie le leur " permettaient. Ils assistèrent et eurent le bonheur " d'obtenir l'abjuration de deux Huguenots. " A cette affreuse maladie dont furent plus ou moins gravement atteints les Hospitalières, la sœur Bourgeoys, ses compagnes, et surtout Mlle Mance, qui en fut réduite à la dernière extrémité, se joignirent de terribles tempêtes et le manque d'eau jusqu'à ce que le navire fût entré dans le Saint-Laurent.

Enfin on arriva à Québec le 7 septembre 1659 au soir, et on débarqua le lendemain, jour de la Nativité.

Là encore de nouvelles épreuves—et peut-être les plus cruelles—attendaient les Filles de Saint-Joseph ; elles eurent, en effet, à résister aux instances réitérées de personnes de bien qui les pressèrent de quitter leur institut pour entrer dans celui des Hospitalières de Dieppe, déjà installées à Québec, ou de retourner en France. Les Filles de Saint-Joseph restèrent inébranlables dans leur première vocation, malgré les tourments qu'elles éprouvèrent. “Après les efforts de la maladie et les vagues essuyées, dit, à ce sujet, M. Dollier de Casson, voilà le navire arrivé à Québec. Que si les religieuses se croyaient être en ce lieu au bout de toutes les tempêtes, elles se trompaient fort ; car elles en essuyèrent une si grande qu'elles eurent de la peine à y mettre pied à terre, et ne l'eussent peut-être jamais fait si l'astre nouveau qui depuis ce temps éclaire notre Eglise, ne leur eût été assez favorable pour dissiper l'orage qui causait cette violente agitation.”

Les Filles de Saint-Joseph purent enfin quitter Québec le 2 octobre pour se rendre à Villémarie où elles furent reçues par la sœur Bourgeoys, qui y était arrivée le 29 septembre, et par les colons qui les attendaient avec une grande impatience.

Elles prirent de suite possession de l'Hôtel-Dieu, et ce fait important fut constaté par un acte que leur remit, le mois suivant, M. de Maisonneuve.

CHAPITRE XIX.

ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE RECRUE À VILLEMARIE.

La joie qu'éprouvèrent les colons de Villemarie à l'arrivée de la sœur Bourgeoys avec ses compagnes et des trois Hospitalières, s'augmenta encore par les secours que leur apportait la nouvelle recrue qui arriva en même temps que ces saintes filles. Cette recrue, qui avait été levée aux frais des Associés de Montréal, du séminaire de Saint-Sulpice et de l'Hôtel-Dieu, comprenait soixante-deux hommes et quarante-sept femmes ou filles. Plusieurs colons qui allaient, à leurs frais, se fixer à Villemarie, s'étaient joints à elle. Parmi eux se trouvaient sept honnêtes ménages de la Rochelle : les familles Charbonneau, Goguet, Leroi, Thiberge, Baujean, Cardinal et Thibodeau.

Outre ce puissant renfort, que la recrue procurait à Villemarie, elle lui fournit aussi de nouvelles institutrices, dont quelques-unes secondèrent la sœur Bourgeoys, plusieurs pieuses filles, qui devinrent d'excellentes mères de familles, et quelques habiles ouvriers.

Parlant de ces nouveaux venus, M. Dollier de Casson dit : " Parmi les personnes que j'ai remarquées qui vinrent de France cet été, je dois nommer M. Picoté de Belestre, lequel orne bien ce lieu tant dans les temps de la

“ guerre que lorsque nous jouissons de la paix à
“ cause des avantageuses qualités qu’il possède
“ pour l’une et l’autre de ces saisons. Je donne
“ ce mot d’éloge à sa naissance et à son mérite
“ sans vouloir porter préjudice à tous ceux qui
“ ont été du même voyage ni faire tort à leur
“ mérite particulier.”

C’étaient MM. de Rouvré, de la Place, de Brigeac, de Lavigne, Claude Robutel de Saint-André, gentilshommes pieux, exercés au métier des armes et aptes de toute manière à seconder M. de Maisonneuve.

“ On peut dire, ajoute M. Dollier de Casson,
“ du secours apporté par cette recrue, qu’il était
“ très considérable pour le pays qui était encore
“ dans une grande désolation, et qu’il était né-
“ cessaire pour confirmer tout le secours porté
“ par la recrue de 1633, conduite par M. de
“ Maisonneuve, parce que sans cette dernière
“ assistance, tout le pays était encore bien en
“ danger de succomber ; mais il est vrai que
“ depuis son arrivée, on a moins chancelé et on
“ a moins craint une déconfiture générale, qu’on
“ faisait auparavant, quelque perte de monde
“ qu’on ait faite dans divers combats.”

Comme on voit, la protection de Dieu s’est toujours étendue sur cette colonie naissante !

MASSACRE DE TROIS COLONS PAR LES IROQUOIS.

Nous devons maintenant revenir en arrière pour raconter certains faits dont nous n’avions pu parler à leur date, afin de ne pas interrompre le récit du voyage et de la guérison en France de Mlle Mance, ainsi que du départ de France et de l’arrivée en Canada des sœurs de la Congrégation et des Filles de Saint-Joseph.

Au mois d’octobre 1657, un brave colon de la

pointe Saint-Charles, Nicolas Godè, construisait sa maison aidé de son gendre, Jean de Saint-Père, et de son serviteur, Jacques Noël, lorsqu'une trentaine d'Iroquois se présentèrent. Les colons les reçurent en amis, leur donnèrent à manger, et n'ayant aucun soupçon, montèrent sur le toit pour continuer leur travail. Les Iroquois tirent alors sur eux leurs arquebuses, et cette décharge les tue tous les trois. Puis pour rapporter des trophées dans leur tribu, ils arrachent la peau de la tête de Nicolas Godè et de Jacques Noël et tranchent la tête de Jean de Saint-Père, afin de pouvoir emporter avec eux sa belle chevelure. Jean de Saint-Père n'avait que trente-neuf ans. Ce massacre causa une grande douleur dans la colonie, " car, dit M. Dollier de Casson, il est bien affligeant de voir périr, par de si infâmes trahisons, les meilleurs habitants qu'on ait, surtout Jean de Saint-Père, d'un esprit vif, d'une piété sincère et d'un jugement excellent."

Les assassins ayant pris la fuite avant d'être découverts, les colons ne purent venger cette infâme trahison. " Au reste, rapporte M. Dollier de Casson, le Ciel trouva cette action si noire qu'il punit ces barbares par des reproches qu'il tira de la langue d'un de ceux qu'ils avaient tués. Ce que j'avance est un dire commun qui prend son origine du dire même de ces assassins. Ils ont assuré que la tête de feu Saint-Père, qu'ils avaient coupée, leur fit quantité de reproches en l'emportant, et qu'elle leur disait en fort bon iroquois, quoique de son vivant le défunt ne l'entendît pas : *tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu veux anéantir les Français, tu n'en viendras pas à bout ; ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez, vous avez beau faire les méchants.* Les Iroquois

“ disent que cette voix se faisait entendre de
“ temps en temps, le jour et la nuit, et qu’ils en
“ étaient effrayés et que cela les importunait,
“ tantôt ils mettaient la tête dans un endroit,
“ tantôt dans un autre ; que même parfois, ils
“ mettaient quelque chose dessus pour l’empê-
“ cher de se faire entendre, mais qu’ils n’y
“ gagnaient rien. Enfin ils l’écorchèrent et je-
“ tèrent le crâne de dépit, mais toutefois, ils ne
“ cessaient pas d’entendre la voix du côté où ils
“ mettaient la chevelure. Si cela est, comme il
“ y a peu d’apparence que ce soit une fiction
“ sauvage, il faut dire que Dieu, sous les ombres
“ de la mort, voulait leur faire connaître ce qui
“ est arrivé depuis.”

M. Dollier de Casson prétend avoir reçu ce récit de personnes dignes de foi, qui l’avaient entendu de la bouche de ces Iroquois. La sœur Bourgeoys raconte, elle aussi, ce prodige : “ Les
“ sauvages, écrit-elle, ayant emporté la tête de
“ Saint-Père, on rapporta quelques jours après
“ que cette tête leur parlait. M. Cuillerier, qui,
“ ayant été pris, était dans leur pays, a attesté
“ que cela était vrai ; d’autres ont assuré aussi
“ que la tête parlait et que les sauvages l’ont
“ entendue plus d’une fois.”

Ce crime exécrable montra d’une manière bien touchante de quels sentiments de mansuétude et de charité sont animées les âmes vraiment chrétiennes. En effet, quelques-uns des compagnons des assassins ayant été faits prisonniers, les veuves de Jean de Saint-Père et de Nicolas Godé, Mathurine Godé et sa digne mère, Françoise Gadois, s’empressèrent d’aller trouver M. de Maisonneuve pour le solliciter en faveur des prisonniers, le priant de ne leur faire aucun mal et même leur apportant de quoi manger.

L’assassinat que nous venons de raconter fut

le commencement d'une nouvelle guerre avec les Iroquois, dont les détails sont donnés avec beaucoup de précision par la *Relation des Jésuites sur les événements qui se sont passés dans la Nouvelle-France*, guerre très longue, qui mit plusieurs fois le pays en grand danger et pendant laquelle Villemarie fut d'un grand secours pour toute la colonie française.

Pour mettre Villemarie dans un meilleur état de défense, M. de Maisonneuve fit construire, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le carré Dalhousie, un moulin redoute entouré de pieux, qui fut appelé *moulin du Coteau*, pour le distinguer de celui construit déjà et nommé *moulin du Fort*.

De leur côté les prêtres de Saint-Sulpice firent construire deux habitations à l'extrémité des deux terres Sainte-Marie et Saint-Gabriel qu'ils avaient prises à concession. Bâties comme des redoutes, placées dans des endroits avancés, et habitées par des hommes courageux employés à la culture des terres, ces maisons aidèrent beaucoup à la défense de Villemarie comme le constate M. Dollier de Casson : " Ces deux terres, " dit-il, situées à l'extrémité de cette habitation " (Villemarie), servirent beaucoup à son soutien, " à cause du grand nombre d'hommes que ces " messieurs de Saint-Sulpice avaient en l'un et " à l'autre de ces deux lieux, qui étaient alors " comme les deux frontières de la cité. Il est " vrai qu'il leur en avait bien coûté, surtout les " deux premières années, les hommes étant alors " très rares et les vivres hors de prix ; mais les " années suivantes, ils attirèrent de France un " grand nombre d'engagés qui, y faisant leur " résidence ordinaire, tenaient en assurance tout " le pays. "

Dans cette guerre se signalèrent par leur

piété, leur dévouement et leur courage, Raphaël Closse, pour qui, en récompense de son désintéressement et de sa vertu, les Associés de Montréal avaient obtenu du roi des lettres de noblesse et auquel M. de Maisonneuve donna le premier fief accordé dans l'île de Montréal ; Zacharie Dupuis, un auxiliaire dévoué de M. de Maisonneuve, homme d'une haute piété et d'une grande valeur, nommé aide-major ; Pierre Picoté de Belestre, arrivé avec la dernière recrue, et le brave Adam Dollard, sieur des Ormeaux, qui, par son courage et son héroïque sacrifice, comparable aux plus belles actions dont l'histoire fasse mention, sauva la colonie d'une ruine certaine.

CHAPITRE XX.

HÉROIQUE DÉVOUEMENT DE DOLLARD ET DE SES COMPAGNONS.

Cette nouvelle guerre, qui débutait d'une façon si cruelle pour les colons de Villemarie, menaçait de la ruine non seulement cette ville, mais tout le pays. Les Iroquois, ayant rassemblé une nombreuse armée, voulaient en finir avec tous les Français. Le péril était très grand et la colonie tout entière n'avait jamais été en si grand danger.

Mais Dieu veillait sur ce petit peuple, si religieux, si courageux et vivant alors de la vie des premiers chrétiens. Il suscita des défenseurs qui par le sacrifice héroïque de leur vie, devinrent les sauveurs du pays.

C'est à un jeune homme, garçon de cœur et de bonne famille, Dollard des Ormeaux, que revient la première idée de cette action d'éclat. Voyant le danger de Villemarie, il résolut d'aller, avec quelques hardis compagnons, au-devant des Iroquois, de les combattre jusqu'à la mort et d'arrêter ainsi leur envahissement. Il communique son dessein à seize colons qui l'acceptent avec enthousiasme, et jurent à Dollard de le suivre et de combattre avec lui.

M. de Maisonneuve ayant donné son consentement, les 17 braves, dit M. Dollier de Casson, " firent un pacte de ne pas demander quartier,

“ et, pour être mieux en état d'affronter la mort, ils résolurent de mettre tous leur conscience en bon état, de se confesser et de communier, et de faire aussi tous leur testament, afin qu'il n'y eût rien qui les inquiétât pour le spirituel ou pour le temporel. ”

Ainsi bien préparés, ayant fait à Dieu le sacrifice de leur vie, nos braves compagnons quittent Villemarie, le 19 avril 1660.

Ils en étaient encore très rapprochés, lorsque dans une petite île, probablement l'île Saint-Paul, ils aperçoivent des Iroquois. Heureux de trouver sitôt les sauvages qu'ils allaient chercher, Dollard et les siens les assaillent si vigoureusement qu'ils les auraient faits prisonniers si les Iroquois n'eussent abandonné, pour se sauver dans les bois, leurs canots et leurs bagages. Cette action, si rapidement et si heureusement menée, coûta la vie à trois des compagnons de Dollard : Nicolas Duval, serviteur au Fort, tué par les Iroquois ; Blaise Juillet, cultivateur, et Mathurin Goulard, charpentier, qui se noyèrent.

Dollard et sa petite troupe revinrent à Villemarie pour assister aux funérailles de ces trois premières victimes ; puis après s'être adjoint trois autres braves, ils firent à tous les colons un adieu général, comme ne devant plus les revoir en ce monde, “ déterminés qu'ils étaient à mourir en combattant pour la religion et le pays. ”

Ils partirent alors dans des canots emportant des armes, des munitions ; et, à cause de leur inexpérience à manier des canots, ils mirent huit jours à arriver, le 1er mai 1660, au pied du Long-Saut, sur la rivière Ottawa. En cet endroit se trouvait un petit fort, nullement flanqué, entouré seulement de mauvais pieux et même commandé par un coteau voisin. Dollard y renferma sa troupe. Dans ce fort, moins en sûreté

que dans la moindre chaumière française, ils attendaient les Iroquois qui devaient infailliblement y passer en revenant de leurs chasses.

La petite troupe reçut bientôt un renfort inattendu par l'arrivée du chef Huron Anahoutaha avec trente-neuf Hurons et du chef Algonquin, Metiwemeg, avec trois Algonquins qui venaient se joindre à Dollard par suite d'un défi sur leur courage.

Dollard ne s'était pas trompé en s'arrêtant au pied du Long-Saut pour y attendre les Iroquois ; quelques jours, en effet, après son arrivée, il vit s'avancer deux canots, chargés de ces sauvages. C'était l'avant-garde d'un corps de 300 Iroquois allant rejoindre aux îles Richelieu 500 autres pour attaquer ensemble Québec et Trois-Rivières.

Dès que cette avant-garde eût touché terre, elle fut reçue par une décharge générale de Dollard et de ses compagnons ; cette décharge tua le plus grand nombre des sauvages. Ceux qui purent se sauver se précipitèrent dans les bois pour avertir le reste de la troupe à qui ils dirent : " Nous avons été défaits au petit Fort " qui est ici tout proche, et il y a là un parti de " Français et de sauvages." Les Iroquois espérant avoir facilement raison de ce parti, s'avancent vers le Fort.

Dollard et ses compagnons français et sauvages faisaient matin et soir publiquement leurs prières chacun en sa langue ; " de sorte qu'ils " formaient trois chœurs bien agréables à Dieu, " qui n'avait jamais vu en ce pays de si saints " soldats et qui recevait bien volontiers des vœux " conçus en même temps, en Français, en Algonquin, en Huron." Ils priaient au moment de l'arrivée des Iroquois qui avaient quitté la posture du chasseur pour prendre celle du guerrier.

“ Le changement est bientôt fait, suivant les
“ *Relations des Jésuites* : la petite hache à la cein-
“ ture au lieu d'épée ; le fusil à la pointe du ca-
“ not, et l'aviron en main, voilà l'équipage de
“ ces soldats. ”

Dès l'abord, les Iroquois, usant de leurs ruses ordinaires, essayent de parlementer, n'ayant disent-ils, aucun mauvais dessein. Dollard leur répond d'aller alors camper de l'autre côté de la rivière. Mais au lieu de cela, les Iroquois construisent un retranchement en face du Fort ; ce que voyant, les Français le fortifient de leur mieux.

Les sauvages s'empressent alors d'assaillir le Fort ; ils sont repoussés avec de grandes pertes. Plusieurs fois ils réitèrent leurs attaques, le résultat est toujours le même. Humiliés de ces défaites, rendus craintifs par les grandes pertes qu'ils ont déjà subies, ils renoncent à donner d'autres assauts et se contentent de bloquer le Fort en attendant l'arrivée des 500 Iroquois de la rivière Richelieu qu'ils ont fait prévenir.

Pendant ce blocus, ce qui faisait le plus souffrir les assiégés était le manque d'eau. Afin de s'en procurer ils faisaient des sorties pour aller en chercher jusqu'à la rivière qui était à deux cents pas du Fort, dans lequel, disent les *Relations des Jésuites*, “ on trouva, à force de fouiller, “ un petit filet d'eau bourbeuse, mais si peu que “ le sang découlait des veines des blessés bien “ plus abondamment que l'eau de cette source “ de boue. ”

Les Iroquois, profitant habilement de cette grande souffrance, pressaient les Hurons qui étaient dans le Fort de se rendre, les assurant qu'on ne leur ferait pas de mal, tandis que s'ils ne se rendaient pas, ils seraient tous tués, car

un renfort de 500 Iroquois allait leur arriver.

“ La langue de ces traîtres, dit M. Dollier de Casson, qui leur représentaient l'apparence de l'arbre de vie, les déçut aussi frauduleusement que le serpent trompa nos premiers parents quand il leur fit manger ce fruit de mort qui leur coûta si cher. ” Les Hurons effrayés s'enfuirent du Fort, sautant d'un côté, qui de l'autre par-dessus les pieux, laissant désolés de cette lâcheté leur chef Anahoutaha, l'Algonquin Metiwemeg et les autres défenseurs.

La petite troupe se trouve donc réduite à 22 personnes résolues, plus que jamais, à se défendre jusqu'à la mort et puisant dans leur amour pour Dieu la fermeté et le courage.

Et cette troupe de héros avait bien besoin que Dieu lui donnât fermeté et courage pour ne pas avoir été ébranlée par l'arrivée de 500 nouveaux Iroquois dont les hurlements terribles auraient suffi pour effrayer les plus audacieux.

Voilà donc huit cents hommes réunis pour emporter un mauvais réduit, à peine fortifié et défendu seulement par 22 hommes. Dès leur arrivée, l'attaque commence ; les sauvages se précipitent avec furie sur le Fort, ils sont repoussés avec de grandes pertes. Pendant trois jours ils continuent leurs attaques, d'heure en heure, tantôt tous ensemble, tantôt une partie à la fois, faisant tomber sur le Fort des arbres entiers qu'ils venaient de couper.

Le Fort résistait toujours, la vaillance et la piété des défenseurs ne faisaient que grandir. Dès qu'ils avaient un moment de liberté entre chaque attaque, ils priaient, ils se mettaient à genoux, et ne se relevaient que pour repousser une nouvelle attaque, qui les trouvait toujours debout les armes à la main,

Cette résistance héroïque des Français que

rien ne peut lasser et les résultats si meurtriers pour eux de leurs nombreux assauts font hésiter les Iroquois ; ils en viennent à se demander s'il ne vaudrait pas mieux abandonner le siège où ils ont déjà perdu tant de monde. Le huitième jour donc, un grand nombre des Iroquois sont décidés à se retirer ; d'autres, craignant la honte de fuir devant 22 hommes seulement, veulent continuer l'attaque, " déterminés pour ce coup-
" là à tous périr au pied du Fort ou bien à l'em-
" porter. "

La lutte recommence alors plus terrible, plus sauvage. Les Iroquois se précipitent à corps perdu et tête baissée sur le Fort, s'attachant à la palissade et se mettant à la saper à coups de hache malgré les décharges continuelles que les assiégés faisaient sur eux.

De leur côté les Français redoublent d'énergie et de courage ; les grenades leur manquent, ils y suppléent au moyen de canons de fusils qu'ils chargent jusqu'à crever et qu'ils lancent sur les Iroquois. " Ils s'avisent même, disent les *Rela-*
" *tions des Jésuites*, de se servir d'un baril de
" poudre auquel une mèche enflammée est atta-
" chée ; ils le jettent par-dessus la palissade ;
" mais, par malheur, ayant rencontré en l'air une
" branche, le baril retombe et éclate dans le Fort
" où il cause de grands ravages : la plupart des
" Français eurent le visage et les mains brûlés
" du feu et les yeux aveuglés de la fumée que
" fit cette machine. "

Les Iroquois profitent de ce désastre qui avait estropié ou tué plusieurs des défenseurs du Fort pour faire une brèche.

Il fallait périr ; le moment était venu où ces braves allaient trouver cette mort qu'ils ambitionnaient. Dollard est tué ; ses compagnons ne sont pas découragés par cette fin glorieuse ; la

lutte continue jusqu'au moment où les Français étant presque tous massacrés, les Iroquois renversent la porte du Fort et y entrent en foule. Les survivants, l'épée dans la main droite, le couteau dans la main gauche, frappent de toute part avec furie pour empêcher les Iroquois de faire des prisonniers. Et de fait le carnage fut si grand qu'il ne resta vivant qu'un seul homme capable d'être fait prisonnier et deux autres qui étaient sur le point de mourir. Ces braves voulaient bien mourir pour leur pays et leur religion, mais ils ne voulaient pas être faits prisonniers, pénétrés de cette pensée du Sage : *Laudavi magis mortuos quam viventes*. C'est pour cela, que d'après ce que rapportent les *Relations des Jésuites*, "un Français fit un coup surprenant :
" car voyant que tout était perdu, et s'aperce-
" vant que plusieurs de ses compagnons, blessés
" à mort, vivaient encore, il les acheva à coups
" de hache pour les délivrer par cette inhumaine
" miséricorde des feux des Iroquois. Et de fait,
" la cruauté succédant à la fureur, deux Français
" ayant été trouvés parmi les morts, on les fit
" la proie des flammes. Au lieu d'huile pour
" adoucir leurs plaies, on y fourra des tisons
" enflammés et des alènes toutes rouges ; au lieu
" de lit pour soutenir les membres de ces pauvres
" moribonds, on les coucha sur la braise. "

Quant au Français qui était en état d'être amené prisonnier, les Iroquois lui firent souffrir les tortures les plus cruelles ; il les supporta avec une patience si héroïque qu'elle transportait de rage ses bourreaux. Enfin, après des souffrances inouïes, il fut brûlé. Le chef Huron, Anahoutaha, et les quatre Algonquins périrent avec les dix-sept Français avec lesquels ils avaient vaillamment combattu.

Si les vingt-deux défenseurs du petit Fort

périrent tous dans cette lutte de plus de huit jours, ils firent payer bien cher leur victoire aux Iroquois. Ceux-ci perdirent, paraît-il, un tiers de leur armée dans cette sanglante affaire. Ce qui est certain, c'est qu'ils furent tellement effrayés du résultat si meurtrier pour eux de ce combat, qu'ils renoncèrent à leur projet. Ils se disaient : " Si dix-sept Français n'ayant pour toute défense qu'un misérable réduit qu'ils ont trouvé là par hasard, ont tué un si grand nombre de nos guerriers, comment serions-nous donc traités par eux, si nous allions les attaquer dans des maisons de pierre, disposées pour se défendre et où des hommes de pareil courage se seraient réunis ? Ce serait une folie de nous, nous y péririons tous. Retirons-nous donc et reprenons le chemin de nos bourgades. C'est ce qu'ils firent. "

Par ce combat du Long-Saut, 21 mai 1660, Dollard et ses vingt-et-un compagnons sauvèrent non seulement Villemarie mais le Canada tout entier. La preuve nous en est fournie par les *Relations des Jésuites* en ces termes : " Il faut ici donner la gloire à ces dix-sept Français de Villemarie et honorer leurs cendres d'un éloge qui leur est dû avec justice, et que nous ne pouvons leur refuser sans ingratitude. *Tout était perdu* s'ils n'eussent péri et leur malheur a sauvé ce pays, ou du moins conjuré l'orage qui venait y fondre, puisqu'ils en ont arrêté les premiers efforts, et détourné tout à fait le cours. "

La mère Marie de l'Incarnation, qui habitait Québec, n'est pas moins explicite dans une lettre qu'elle écrivait de Québec. " Nous nous sommes vus à la veille que tout était perdu, et cela serait arrivé si l'armée Iroquoise qui venait ici n'eût rencontré dix-sept Français et

“ quelques sauvages chrétiens. C'est une chose
“ admirable de voir la Providence et la conduite
“ de Dieu sur ce pays, qui sont tout à fait au-
“ dessus des conceptions humaines. ”

De son côté, M. Dollier de Casson témoigne de l'importance du dévouement de ces braves Français : “ On peut dire que ce grand combat
“ a sauvé le pays qui sans cela était rafflé et
“ perdu, suivant la créance commune. Ce qui
“ me fait dire que quand l'établissement du
“ Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir
“ sauvé le pays dans cette rencontre et de lui
“ avoir servi de victime publique en la personne
“ de ses dix-sept enfants qui y ont perdu la vie,
“ il doit à toute postérité être tenu pour consi-
“ dérable, si jamais le Canada est quelque chose,
“ puisqu'il l'a ainsi sauvé dans cette occasion,
“ sans parler des autres occasions. ”

Dollard et ses braves compagnons ont droit à la reconnaissance et à l'admiration de tous les Canadiens, car sans leur dévouement héroïque, le pays était perdu et la colonie à peine naissante eût été pour toujours ruinée et engloutie sous les flots des sauvages Iroquois.

Mais si nous devons tant de reconnaissance à ces braves, combien n'en devons-nous à Dieu qui au moment de ce grand danger suscita ces vengeurs qui firent à leur religion et à leur foi le sacrifice de leur vie. Et ils étaient bien décidés à mourir ces braves qui, avant d'aller au combat, se purifièrent de toutes souillures en se confessant et en recevant la sainte Eucharistie, pour être mieux en état de paraître auprès de celui pour lequel ils allaient donner leur sang.

Tous ces héros, sauf Dollard, dont le nom est resté populaire, sont encore inconnus ; nous savons qu'ils ont sauvé notre pays, mais nous ne connaissons pas leurs noms. Il y a là pour tous

les Canadiens, et surtout pour les habitants de Montréal, une injustice à réparer. Aussi, nous associant de tout notre cœur au vœu formé par M. Faillon, souhaitons-nous, comme lui, "voir élever un jour, dans la cité de Villemarie, un monument splendide qui rappelle d'âge en âge, avec les noms de ces braves, l'héroïque action du Long-Saut."

Ou du moins, si ce vœu est irréalisable, lorsque le monument de la Saint-Jean Baptiste sera construit, qu'on y mette à la place d'honneur, une plaque de marbre sur laquelle seront inscrits les noms de Dollard et de ses compagnons.

Le registre mortuaire de la paroisse de Villemarie à la date du 3 juin 1660 nous fait connaître les noms de Dollard et de ses compagnons ; c'étaient :

Adam Dollard, sieur des Ormeaux, commandant, âgé de 25 ans ; Jacques Brassier, 25 ans ; Jean Tavernier, dit La Hochetière, 28 ans ; Nicolas Tillemont, 25 ans ; Laurent Hébert, dit La Rivière, 27 ans ; Alonie de Lestres, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Jurée, 24 ans ; Jacques Boisseau, dit Cognac, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier, dit Desjardins, 26 ans ; Etienne Robin, dit Desforges, 27 ans ; Jean Valets, 27 ans ; René Doussin, sieur de Sainte-Cécile, 30 ans ; Jean Lecomte, 26 ans ; Simon Grenet, 25 ans ; François Crusson, dit Pilote, 24 ans.

A ces dix-sept héros chrétiens, il faut ajouter le brave Anahoutaha, chef des Hurons, et Metiwemeg, capitaine Algonquin, avec les trois autres de sa nation qui moururent eux aussi dans le Fort.

CHAPITRE XXI.

COURAGE DE M^{me} DU CLOS.—MORT DE M. L'ABBÉ
LEMAITRE, SULPICIEEN, ET DE M. L'ABBÉ
VIGNAL, SULPICIEEN.—TORTURE ET
MORT DE M. DE BRIGEAC.

L'héroïque défense de Dollard et de ses compagnons avait tellement porté la terreur parmi les Iroquois, qu'ils se tinrent tranquilles pendant le reste de l'année 1660. Mais au commencement de 1661, ils vinrent "donner de très mauvaises étrennes" aux habitants de Villemarie. Au mois de février, ils firent prisonniers d'un même coup treize hommes, et au mois de mars, ils en tuèrent quatre et en amenèrent dix en captivité.

Cette affaire du mois de février fit ressortir le courage d'une femme de Villemarie, Mme du Clos. Les colons, sans armes, sauf M. Le Moyne, armé d'un mauvais pistolet, s'étaient rendus aux champs ; ils travaillaient lorsqu'ils furent surpris par un parti d'Iroquois. Ne pouvant leur résister, n'ayant pour défense que des instruments de travail, ils prennent la fuite ; mais ils sont serrés de près, et ils vont être faits prisonniers. Alors Mme du Clos, s'apercevant de leur danger, prend sur ses épaules une charge de fusils et court au-devant d'eux. Les colons cessent de fuir et les Iroquois arrêtent leur poursuite. "Il est vrai, dit M. Dollier de Casson,

“ que si ces armes eussent été plus en état, on
“ en eût pu faire quelque chose de plus avanta-
“ geux ; mais toujours cette amazone mérita-t-
“ elle bien des louanges d'avoir été si généreuse
“ à secourir les siens et à leur donner un moyen
“ si nécessaire pour attendre une plus grande
“ assistance. ”

A ce combat en succédèrent d'autres aux mois de mars et suivants, aussi les *Relations des Jésuites* pour l'année 1661 disent-elles : “ Après la prise
“ de treize colons au mois de février, dix autres
“ du même Montréal tombèrent en captivité.
“ Puis d'autres encore et encore d'autres ; de
“ sorte que pendant tout l'été, cette île s'est
“ toujours vue molestée par ces lutins. ” Heureux
ceux qui trouvaient la mort dans ces combats,
ils échappaient ainsi aux tortures atroces endu-
rées par ceux qui étaient faits prisonniers.

La barbarie des Iroquois était si grande et ils se vengeaient avec une telle cruauté, qu'ils s'attaquaient même aux cadavres de ceux qui avaient succombé en luttant avec eux. Le récit que fait la Mère Marie de l'Incarnation est effrayant ; après avoir dit qu'on ne savait ce qu'étaient devenus les cadavres de ces malheureux, elle ajoute : “ Enfin l'on découvrit le lieu
“ par le moyen des chiens, que l'on voyait tous
“ les jours revenir soûls et pleins de sang. Cela
“ fit croire qu'ils faisaient curée de corps morts.
“ Chacun se mit en armes pour aller reconnaître
“ la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, on
“ trouva çà et là, des corps coupés par la moitié,
“ d'autres charcutés et décharnés, avec des têtes,
“ des mains, des jambes éparses de tous côtés, et
“ chacun prit sa charge afin de rendre aux dé-
“ funts les devoirs de la sépulture chrétienne.
“ Mme d'Ailleboust rencontra à l'improviste un
“ sauvage qui avait attaché devant son estomac

“ la carcasse d'un corps humain et les mains pleines de jambes et de bras. ”

La perte de ces braves et pieux colons causa une profonde douleur à Villemarie. “ Mais, dit à ce sujet M. Dollier de Casson, Dieu qui n'afflige les corps que pour le plus grand bien des âmes, se servait merveilleusement bien de toutes ces disgrâces et frayeurs pour tenir ici un chacun dans son devoir à l'égard de l'éternité. Le vice était alors quasi inconnu à Villemarie et la religion y fleurissait de toutes parts. ”

Une autre mort qui fut aussi très cruelle pour tous les colons fut celle, le 29 août 1661, de M. l'abbé Lemaître, prêtre de Saint-Sulpice, arrivé depuis deux ans à Villemarie. C'est lui qui, lorsque M. Olier désigna, pour la première fois, les prêtres de Saint-Sulpice, devant accompagner M. de Queylus, disait à son supérieur qu'il était prêt à aller chercher les sauvages dans leur pays pour leur prêcher l'évangile.

M. Lemaître, dès son arrivée à Villemarie, fut chargé de l'économet du séminaire. Quoiqu'un peu surpris de cette fonction qui ne le rapprochait guère des sauvages, il ne se décourageait pas, convaincu qu'il était que ces sauvages viendraient le chercher eux-mêmes pour être instruits des vérités de la foi. En attendant, il apprenait leur langue, et, quand quelques-uns d'entre-eux venaient à Villemarie, il leur faisait des cadeaux et leur donnait des vivres ; ce qui l'avait rendu populaire parmi eux. Il avait une grande dévotion à saint Jean-Baptiste et Dieu permit que les Iroquois lui tranchassent la tête le jour anniversaire de celui où Hérode fit couper celle de Jean.

Ce jour-là, M. Lemaître après avoir dit sa messe, porté par sa piété et la fête du jour à

désirer "de sacrifier sa tête pour Jésus-Christ comme l'avait fait son saint Précurseur," alla surveiller une quinzaine d'ouvriers travaillant dans un champ à Saint-Gabriel. Ils avaient laissé leurs armes de côté et d'autre, par une imprudence d'autant plus blâmable que, selon ce qu'ils dirent à M. Lemaître, ils étaient convaincus qu'il y avait des Iroquois cachés aux environs. Pendant quelques instants, M. Lemaître fut attentif ; il surveillait les environs ; mais bientôt occupé à la lecture de son bréviaire, il alla donner dans une embuscade d'Iroquois. Ceux-ci se dressent tout d'un coup, en poussant leur huée ordinaire et veulent courir sur les travailleurs. Pour leur donner le temps de retrouver leurs armes, M. Lemaître barre le passage aux Iroquois, s'arme d'un couteau dont il se sert comme d'un espadon et crie aux travailleurs de prendre courage et de se mettre en défense.

Les Iroquois, furieux de voir ce prêtre les empêcher d'atteindre les travailleurs, le tuèrent à coups de fusil, non qu'ils eussent peur d'être blessés par son coutelas, dont il ne se servait que pour les intimider, mais parce qu'ils ne pouvaient le prendre vivant et qu'ils voulaient se venger. Frappé mortellement, M. Lemaître a le courage de courir vers ses travailleurs, en leur disant de se retirer ; puis il tombe mort ; il était âgé de quarante-quatre ans.

" Il fallait pour mettre le comble à nos infortunes, disent, à propos de cette mort, les *Relations des Jésuites*, que l'Eglise eût part à ces sanglants sacrifices et qu'elle mêlât son sang avec nos larmes par le massacre d'un de ses ministres sacrés, M. Lemaître, homme également zélé et courageux pour le salut des âmes." M. Lemaître étant mort, les Iroquois

lui coupèrent la tête ainsi qu'à un des travailleurs, Gabriel de Rié.

La mort de M. Lemaître fut suivie de circonstances merveilleses sinon miraculeuses. " La sœur Bourgeoys, dit M. Faillon, rapporte qu'on regardait comme un fait constant que ce saint prêtre avait parlé après que sa tête eût été séparée de son corps. " De plus la sœur Morin, la sœur Bourgeoys et M. Dollier de Casson rapportent un fait miraculeux qui impressionna beaucoup les Iroquois. Voici le récit de M. Dollier de Casson :

" On dit une chose bien extraordinaire de M. Lemaître, c'est que le sauvage qui emportait sa tête l'ayant enveloppée dans son mouchoir, ce linge reçut tellement l'impression de son visage que l'image en était parfaitement gravée dessus et qu'en voyant le mouchoir, l'on reconnaissait M. Lemaître. Lavigne, ancien habitant de ce lieu, homme très résolu, m'a dit avoir vu le mouchoir imprimé, comme je viens de le dire, étant prisonnier chez les Iroquois, lorsque ces malheureux revinrent après avoir fait ce méchant coup. Il assure que le capitaine de ce parti ayant, à son arrivée, tiré le mouchoir, et lui Lavigne, y reconnaissant dessus le visage de M. Lemaître, il se mit à lui crier : " Ah ! " malheureux tu as donc tué Aaouandio (c'est le " nom qu'ils lui donnaient), car je vois sa face " sur ce mouchoir ? " Alors ces sauvages resserrèrent ce linge sans que jamais depuis ils l'aient voulu donner ou même montrer à personne, pas même au R. P. Le Moyne, Jésuite, qui sachant la chose fit tout son possible pour l'avoir. " M. Dollier de Casson rapporte qu'on lui a rapporté bien d'autres choses extraordinaires touchant M. Lemaître, tant sur les pronostics qu'il a faits sur sa mort que touchant les choses du présent

et de l'avenir, mais il ajoute : " Je laisse le tout entre les mains de Celui qui est le Maître des temps et des saisons, et qui en réserve la connaissance ou bien la donne à qui bon lui semble."

En automne les Iroquois redoublèrent leurs attaques avec plus de fureur et de rage, s'approchant toujours plus près de Villemarie.

Le 25 octobre, M. l'abbé Vignal, Sulpicien, se rendit avec treize hommes dans une petite île, l'île-à-la-Pierre, un peu au-dessus de l'île Sainte-Hélène, afin d'y extraire des pierres pour finir la maison des Sulpiciens, logés provisoirement à l'Hôtel-Dieu.

A peine débarqués, les travailleurs, sans se préoccuper des Iroquois dont pourtant on leur avait signalé la présence dans l'île, allèrent insouciamment à leur travail, qui d'un côté qui de l'autre, sans prendre leurs armes. " Un d'entre eux, dit M. Dollier de Casson, qui ne fut pas le moins surpris, alla vaquer à ses nécessités, se mettant sur le bord de l'embuscade des ennemis auxquels il tourna le derrière. Un Iroquois, indigné de cette insulte, sans dire mot, le piqua d'un coup de son épée emmanchée. Cet homme, qui n'avait jamais éprouvé de seringue si vive et si pointue, fit un bond à ce coup en courant à *la voile* vers ses compagnons qui incontinent virent l'ennemi et l'entendirent faire une grosse huée, ce qui effraya tellement nos gens, dont une partie n'était pas encore débarquée, que tous généralement ne songèrent qu'à s'enfuir, s'oubliant ainsi de leur ordinaire bravoure."

Claude de Brigeac, un jeune gentilhomme de 30 ans, " venu à Villemarie comme soldat, par pur motif de religion, dans l'intention d'y sacrifier sa vie pour l'établissement de l'Église ca-

tholique, " qui était le chef de cette petite expédition, n'était pas encore débarqué. En voyant l'épouvante et la déroute des Français, il se jette à terre, en encourageant ses hommes à la lutte et fait tête aux Iroquois. Il les empêche ainsi d'avancer et tue leur capitaine d'un coup de fusil, ce qui un moment fait reculer ces sauvages. Mais voyant que M. de Brigeac est seul ils font sur lui une décharge générale qui lui casse le bras et lui fait tomber son arme des mains ; ils le saisissent, le traînent sur les rochers la tête et le visage en bas tout le long de l'île. D'autres tirent sur un bateau plat qui tâchait de prendre le large et tuent plusieurs personnes entre autres deux braves enfants de famille : J.Bte Moyen, âgé de 19 ans et Joseph Duchesne, âgé de 20 ans.

M. Vignal, déjà blessé, voyant tout le monde en déroute, veut monter dans le canot de René Cuillérier, dont par mégarde il fait tremper le fusil dans l'eau, rendant ainsi cette arme inutile. Les Iroquois profitent de cet accident et criblent de coups de fusil ce canot. M. Vignal tombe couvert de blessures et est fait prisonnier avec M. Cuillérier. M. Vignal est jeté " comme un sac " dans un canot, M. Cuillérier dans un autre. Tout ruisselant de sang et malgré ses atroces souffrances, ce saint prêtre se levait *de temps en temps* et adressait aux autres prisonniers des paroles d'encouragement : " Tout mon regret, leur " disait-il, est d'être moi-même la cause qui vous " a mis dans l'état où vous êtes ; mes amis, prenez courage, endurez pour l'amour de Dieu. "

Les Iroquois ayant fait prisonniers MM. Vignal et de Brigeac, puis René Cuillérier et Jacques Dufresne, qui n'avaient pas été blessés, les amenèrent à la prairie de la Madeleine, en face Villemarie, où ils donnèrent des soins à

leurs blessés pour pouvoir les conduire dans leur village comme trophées de leur victoire. Mais M. Vignal était si grièvement atteint que les Iroquois, ayant perdu tout espoir de pouvoir le guérir, le tuèrent au bout de deux jours, puis firent rôtir son corps sur un bûcher et le mangèrent. "Ils lui donnèrent lieu ainsi, dit M. Dollier de Casson, d'offrir à son Créateur le sacrifice de son corps en odeur de suavité, étant brûlé sur un bûcher, comme le grain d'encens sur le charbon, sans qu'il restât rien de son corps."

Ils prodiguèrent beaucoup de soins à M. de Brigeac, pour qu'il pût les suivre dans leur pays, où ils le réservaient à de grands supplices. Ils lièrent les deux Français qui n'étaient pas blessés chacun à un arbre, et comme un sauvage vit René Cuillérier priant Dieu tout bas, il lui demanda ce qu'il faisait, et il le détacha en lui disant : "Prie à ton aise, mets-toi à genoux." Le lendemain, ils partirent vers le saut Saint-Louis, où ils se séparèrent en deux bandes, l'une amenant Jacques Dufresne et l'autre M. de Brigeac et René Cuillérier.

A force de soins, M. de Brigeac fut guéri de ses blessures, mais ce ne fut que pour endurer les supplices les plus cruels. Les Iroquois lui arrachèrent les ongles, les bouts des doigts et les fumèrent ensuite ; puis ils le coupèrent tantôt dans un endroit tantôt dans un autre ; ils l'écorchèrent, le frappèrent de coups de bâton et lui appliquèrent des tisons ardents et des fers rouges sur sa chair toute nue ; enfin ils n'épargnèrent rien pendant les 24 heures que dura son martyre pour le rendre plus atroce. Leur rage s'augmentait de la patience et du courage de ce martyr de Jésus-Christ "qui, au milieu de ces atroces tortures ne faisait que prier Dieu

“ pour leur conversion et leur salut ainsi qu’il avait promis à Dieu de le faire, se voyant sur “ le point ” d’entrer dans ces tortures. ” Enfin les sauvages voulant en finir, ‘un d’eux lui donna un coup de couteau, lui arracha le cœur et le mangea. Puis après avoir ouvert son corps, ces barbares burent son sang et l’ayant haché en morceaux, firent cuire ces morceaux dans une chaudière et les mangèrent.

Et pendant cette longue et douloureuse agonie, de Brigeac ne cessait de s’écrier : “ Mon Dieu, je vous prie de les convertir ; MON DIEU, CONVERTISSEZ-LES. ” Ce courage dans la souffrance, cette sollicitude pour les bourreaux se comprennent quand on réfléchit à la pureté de la vie de ce gentilhomme et au dessein qui l’avait fait venir à Villemarie pour offrir sa vie à Dieu.

René Cuillérier et Dufresne furent épargnés et gardés prisonniers. Après une longue captivité, Cuillérier parvint à s’échapper et à regagner Villemarie.

On comprend la douleur que causèrent ces morts parmi les colons de Villemarie.

M. l’abbé Vignal était très aimé pour sa charité, son humilité et son esprit de pénitence. “ Sa mort, disent les *Relations des Jésuites*, a été “ bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu’il “ l’a reçue de la main de ceux pour lesquels il “ a souvent voulu donner sa vie. ” Les Sœurs de Saint-Joseph furent très sensibles à cette mort, elles l’annoncèrent ainsi à leur sœurs en France : “ Nous nous flattions de posséder long- “ temps M. Vignal, qui nous avait été donné en “ remplacement de M. Lemaître, mais Dieu en “ a disposé autrement et lui a fait éprouver le “ même sort qu’à ce dernier... Il était très porté “ pour nos intérêts et nous affectionnait beau- “ coup. ”

CHAPITRE XXII.

MORT DU MAJOR LAMBERT CLOSSE.—PROTECTION
DE LA T. S. VIERGE SUR LE POSTE SAINTE-
MARIE.—QUALITÉS DE M. DE MAI-
SONNEUVE COMME JUGE.

L'année 1662, à son début, fit subir à Villemarie une nouvelle et bien cruelle perte. C'est, en effet, le 6 février que le brave major Lambert Closse fut tué dans une rencontre avec les Iroquois.

Voici comment les *Relations des Jésuites* apprécient ce vaillant chrétien et parlent de sa mort :
" C'était un homme dont la piété ne cédait en
" rien à la vaillance et qui avait une présence
" d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des
" combats ; il a tenu ferme à la tête de vingt-six
" hommes seulement contre deux cents ennemis
" combattant depuis le matin jusqu'à trois heures
" de l'après-midi quoique la partie fût si peu
" égale. Il leur a souvent fait lâcher prise ;
" souvent il les a dépossédés des postes avanta-
" geux et même des redoutes dont ils s'étaient
" emparés, et a justement mérité la louange
" d'avoir sauvé Villemarie et par son bras et par
" sa réputation ; de sorte qu'on a jugé à propos
" de tenir sa mort cachée aux ennemis, de peur
" qu'ils n'en tirassent avantage. Nous devons

“ cet éloge à sa mémoire, puisque Villemarie lui “ doit la vie. ”

Le major Lambert Closse s'étant porté avec deux de ses domestiques et quelques colons au secours de travailleurs attaqués par un gros d'Iroquois, un de ses domestiques, effrayé par leur feu incessant, prit la fuite et laissa le major presque seul. Par malheur ses pistolets vinrent à manquer tous les deux, et il tomba sous les coups de ses ennemis avant d'avoir pu recharger ses armes. Ce lui fut d'autant plus funeste qu'il était très habile à manier le pistolet et que sa fermeté d'âme lui donnait une grande présence d'esprit dans les plus grands périls. Le major Closse mourut en brave soldat de Jésus-Christ et du Roi après avoir mille fois exposé sa vie, comme s'il cherchait la mort. Peu de temps, en effet, avant ce triste événement, quelqu'un lui disant “ qu'il se ferait tuer, vu la facilité avec laquelle il s'exposait partout pour le service du pays, ” il répondit : “ Messieurs, je ne suis venu “ ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant “ dans la profession des armes ; si je n'y croyais “ pas mourir je quitterais le pays pour aller “ servir contre le Turc et n'être pas privé de “ cette gloire. ” Dans ce combat périrent en outre trois courageux colons, Jean Lecomte, âgé de 31 ans ; Louis Griffon, âgé de 21 ans ; Simon Leroy.

Lambert Closse laissait en mourant sa jeune femme, Elizabeth Moyen, âgée de 19 ans, dans une position assez gênée. Aussi Mlle Mance, qui était sa mère adoptive, s'engagea-t-elle à payer aux créanciers les intérêts des sommes qui leur étaient dues. Plus tard le Séminaire, ayant succédé à la Compagnie de Montréal, fit remise à la jeune veuve de tous les droits qu'il avait à percevoir sur son fief, “ *en considération des bons*

et agréables services que son mari a rendus à l'établissement de la colonie, où il a été tué par les Iroquois en la défendant."

Pour remplacer M. Lambert Closse dans l'importante fonction de Major, M. de Maisonneuve fit choix de M. Zacharie du Puis, homme d'un grand courage et d'une grande intelligence, qualités le rendant apte à remplacer M. de Maisonneuve comme gouverneur. M. Picote de Bélestre commandait toujours les travailleurs de Sainte-Marie et dans cette charge il eut maintes occasions de prouver sa vaillance, car cette propriété des Sulpiciens fut fréquemment attaquée. "Elle a toujours expérimenté, dit M. Dollier de Casson, les singulières protections de sa bonne patronne, qui lui a toujours conservé des gens sans mort ni blessures quoique ils fussent attaqués souvent et qu'ils aient toujours passé pour gens de cœur." La bonne Vierge protégea encore d'une manière éclatante les travailleurs de Sainte-Marie dans un combat qu'ils soutinrent le 6 mai 1662 contre une cinquantaine de barbares. M. de Bélestre y fit preuve d'une grande intrépidité ainsi que trois travailleurs, Truteau, Roulier et Langevin.

Le courage, la piété, le mépris de la vie, allant jusqu'à désirer le martyre, dont les colons de Villemarie ont donné si souvent l'exemple, s'expliquent quand on songe que la plupart de ces Français étaient venus au Canada pour y travailler à la plus grande gloire de Dieu et sacrifier même leur vie à cette fin. A cette époque les mœurs des colons étaient intègres et on n'y voyait pas les vices grossiers qui dégradent l'homme, déshonorent le chrétien, et en font un mauvais soldat.

C'est à maintenir ces qualités et à réprimer ces vices, s'ils venaient à se montrer, que M. de

Maisonneuve employait toute son énergie et sa fermeté. Comme juge particulier de l'île de Montréal, il fit toujours paraître une sagesse et une expérience bien surprenantes chez un homme qui avait passé sa vie dans le métier des armes.

Tout d'abord M. de Maisonneuve, pour détruire la passion des jeux de hasard et de la boisson, sources de tous les vices et qui, si elle s'était développée aurait infailliblement amené la ruine de la colonie, rendit une ordonnance que nous devons citer.

“ Nous défendons, portait-elle : 1o A toute
“ sorte de personne, de quelque qualité ou con-
“ dition qu'elle soit, habitant dans ce lieu ou
“ autre, d'y vendre ou débiter, en gros ou en
“ détail, sous quelque prétexte que ce soit, sans
“ un ordre de nous, exprès et par écrit, aucune
“ boisson enivrante sous peine d'amende arbi-
“ traire, à laquelle on sera contraint par corps.—
“ 2o De plus nous interdisons tous jeux de
“ hasard.—3o Nous cassons et annulons toute
“ promesse, par écrit ou verbale, faite ou à faire,
“ tant pour ce sujet que pour toute autre sorte
“ de jeu, avec défense aux créanciers de faire
“ aucune poursuite en justice pour le recouvre-
“ ment de ces sortes de dettes, sous peine de
“ vingt livres d'amende et confiscation des
“ sommes ainsi réclamées.—4o Quant à ceux qui
“ seront convaincus d'avoir fait des excès de vin,
“ d'eau-de-vie, ou autres boissons enivrantes, ou
“ d'avoir juré et blasphémé le saint nom de
“ Dieu, ils seront châtiés, soit par amende arbi-
“ traire, soit par punition corporelle, selon l'exi-
“ gence des cas.” Cette ordonnance est du 18
janvier 1658.

C'est d'après elle qu'un individu, s'étant enivré et ayant blasphémé le saint nom de Dieu,

le 17 février 1663, fut condamné par M. de Maisonneuve à vingt livres d'amende envers l'église paroissiale. La même amende fut infligée à celui dans la maison duquel le blasphème avait été proféré "et cela d'après la déclaration du Roi, qui obligeait les témoins de ces scandales à les dénoncer dans les vingt-quatre heures aux juges."

Les jugements, au sujet d'affaires litigieuses entre particuliers, étaient toujours rendus par M. de Maisonneuve avec la plus grande sagesse et au mieux des intérêts des parties. S'il y avait doute dans son esprit, il les engageait à se désister de leurs poursuites et par ses bonnes paroles, il réussissait le plus souvent à les mettre d'accord.

L'injure en parole ou la calomnie était sévèrement punie, le coupable devait faire à la personne injuriée une réparation devant témoins et en outre payer une amende au profit de l'église paroissiale.

Quand l'injure était accompagnée de coups, le coupable était puni d'une amende en faveur de la personne qu'il avait frappée et d'une autre au profit de l'église paroissiale.

Pour ceux qui commettaient des délits publics contre les bonnes mœurs, M. de Maisonneuve était d'une excessive sévérité ; outre de fortes amendes, il les condamnait au bannissement perpétuel "de peur qu'ils ne devinssent contagieux en restant dans la colonie." Un soldat ayant été convaincu d'avoir tenu de mauvais discours à des femmes honnêtes fut condamné au bannissement, et, dit M. de Maisonneuve dans la sentence : "Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Villemarie, nous l'avons cassé de notre garnison, et condamné à deux cents livres d'amende appli-

“ cables à des filles pauvres, pour les aider à se marier à Villemarie, et afin d’éviter la continuation du scandale nous l’avons banni pour toujours de toute l’étendue de notre gouvernement. ”

La religion et la piété sincère rendaient M. de Maisonneuve un juge d’une impartialité qui ne se démentit jamais. Il était ainsi un juge selon le cœur de Dieu, car, dit M. Olier : “ Dieu ne considère pas si la personne est grande ou petite pour lui faire bon droit, si elle est pauvre ou riche ; il regarde à l’équité et à rendre à chacun ce qui lui appartient, ne voyant goutte pour faire acception de personne. *Non est personarum acceptor Deus.* Ainsi le vrai juge doit être aveugle à toute condition. ”

CHAPITRE XXIII.

ENTRÉE DE LA SŒUR MARIE MORIN À L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE. — FORMATION DE LA MILICE DE LA SAINTE FAMILLE. — DÉLIVRANCE D'UN MILICIEN.

Les colons de Villemarie étaient sans cesse exposés à périr sous les coups des Iroquois ou à être faits prisonniers. Ces sauvages tantôt attaquaient les colons à force ouverte, tantôt se cachaient en embuscade, tout autour des maisons pour fondre sur ceux qui viendraient à sortir. Les sœurs de la Congrégation, les filles de Saint-Joseph, à l'Hôtel-Dieu, furent plusieurs fois très sérieusement menacées par ces barbares, qui passaient souvent des nuits entières cachées dans la cour de l'Hôtel-Dieu pour saisir celles des Sœurs que le service des malades obligerait à sortir. Mais Dieu veillait sur les hospitalières et il ne leur arriva aucun mal. "Dieu, dit la sœur Morin, ôtait aux Iroquois la connaissance du mal qu'ils auraient pu nous faire; très assurément sa providence nous gardait et sa puissance nous défendait contre eux."

C'est en cette année 1662, au milieu de ces dangers, que la sœur Marie Morin quitta sa ville natale, Québec, pour entrer à Villemarie dans la communauté des filles de Saint-Joseph. Elle allait là où le danger était le plus grand et où on était le plus exposé à souffrir pour sa foi.

Agée seulement de seize ans, douée d'une grande mémoire et d'une grande facilité pour l'étude, elle apprit rapidement les langues des sauvages et put ainsi catéchiser et instruire ceux qui venaient à l'Hôtel-Dieu. La sœur Morin, qui vécut jusqu'à 85 ans, a écrit des *Annales* qui abondent en faits précieux pour l'histoire de la colonie.

Elle nous apprend que de 1660 à 1666, par suite de la guerre contre les Iroquois, l'Hôtel-Dieu fut presque toujours rempli de malades. Elle nous fait connaître les frayeurs continuelles des pauvres hospitalières. " Toutes les fois, dit-elle, " que quelques-uns des nôtres étaient attaqués, " on sonnait le tocsin pour inviter les habitants " à aller les secourir. Ma sœur de Brésoles et " moi montions au clocher, afin de ne pas employer un homme qui allait courir sur l'ennemi. De ce lieu élevé nous voyions quelquefois " le combat dans ses détails, ce qui nous causait " beaucoup de frayeur, lorsqu'il était très proche " et nous faisait redescendre au plus tôt. Quand " on sonnait le tocsin, ma sœur Maillet tombait " aussitôt en faiblesse, et ma sœur Massé demeurait sans parole dans un état à faire pitié ; " l'une et l'autre allaient se mettre alors dans un " coin du jubé, devant le Très Saint Sacrement " pour se préparer à la mort. Dès que j'avais " appris que les Iroquois s'étaient retirés, j'allais " le leur dire, ce qui les consolait et semblait " leur redonner la vie. Ma sœur de Brésoles " était plus forte et plus courageuse et la juste " frayeur dont elle ne pouvait se défendre ne " l'empêchait pas de servir ses malades, ni de " recevoir ceux qu'on apportait blessés, ou morts. " Les prêtres du Séminaire ne manquaient pas " de courir un ou deux au champ de bataille " pour confesser les moribonds, et ceux-ci ne con-

“ servaient le plus souvent de vie qu'autant
“ qu'il en fallait pour être en état de recevoir les
“ sacrements et expiraient sur la place aussitôt
“ après. Ces Messieurs exposaient ainsi leur vie,
“ toutes les fois que le service du prochain le
“ demandait sans prendre aucune arme pour se
“ défendre, ce qu'on doit regarder comme un
“ zèle excellent et une charité très sublime.”

Les luttes incessantes avec les Iroquois rendaient très dangereux les travaux des champs ; surtout en 1662, les colons de Villemarie ne purent cultiver leurs champs. Aussi eurent-ils recours à Québec, où, étant moins exposé, on avait pu faire les semences et la moisson. Le 2 juin 1662, on envoya aux colons de Villemarie un secours de cent minots de blé. Pour les acheter, les Pères Jésuites donnèrent soixante livres et Mgr de Laval le reste de la somme.

Afin d'activer la culture des terres et de pourvoir ainsi à la subsistance de la colonie, M. de Maisonneuve, par une ordonnance en date du 4 novembre 1662, déclara que tous les soldats et serviteurs qui, “ sans préjudicier à leurs engagements, défricheraient des terres sur le domaine des seigneurs, jouiraient de ces terres jusqu'à ce que on leur en eût donné ailleurs également défrichées.” En intéressant à la prospérité générale les soldats et les serviteurs, nourris jusqu'alors par le travail des autres, M. de Maisonneuve montra de nouveau sa sagesse, et sa grande expérience. Il réussit pleinement, car avant la fin de l'année soixante-deux personnes se mirent à défricher les terres des seigneurs.

Après avoir trouvé ainsi de nouveaux travailleurs, M. de Maisonneuve chercha les meilleurs moyens pour protéger leur vie. A cet effet, et pour avoir toujours sous la main un corps de valeureux soldats, prêts à se porter partout où se

montraient les ennemis et à protéger les travailleurs, il proposa aux colons de former une confrérie-militaire sous le nom de *Milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph*. Cette proposition répondait si bien à l'esprit de dévouement, à la foi si robuste de ces colons qui voulaient établir l'église catholique en Canada au prix de leur vie, que l'ordonnance de M. de Maisonneuve, instituant la *Milice*, fut publiée le 28 janvier 1663, et que quatre jours après, le 1er février, cent quarante hommes se présentèrent pour en faire partie.

Dans cette ordonnance M. de Maisonneuve dit : " Sur les avis qui nous ont été donnés de
" divers endroits, que les Iroquois avaient formé
" le dessein d'enlever de surprise ou de force
" cette habitation, et le secours que Sa Majesté
" nous a promis n'étant pas arrivé encore : nous,
" attendu que *cette île appartient à la sainte Vierge*,
" avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui
" sont zélés pour son service, de s'unir ensemble
" par escouades, chacune de sept personnes, et
" après avoir élu un caporal à la pluralité des
" voix, de venir nous trouver pour être enrôlés
" dans notre garnison, et en cette qualité suivre
" nos ordres pour la conservation de ce pays."
M. de Maisonneuve termine ainsi : " Ordonnons
" au sieur Du Puis, major, de faire insinuer le
" présent ordre au greffe de ce lieu et ensemble
" les noms de ceux qui se feront enrôler, pour
" leur servir de marque d'honneur comme ayant
" exposé leur vie pour les intérêts de Notre-
" Dame et le salut public. "

L'un de ces miliciens fut bientôt victime des Iroquois ; il montra dans les tourments le courage d'un martyr. C'était la veille de la Pentecôte, une quarantaine d'Iroquois s'emparèrent

de lui après que dans le combat il eût eu un œil crevé. Dès qu'il fût fait prisonnier, il adressa une ardente prière à la sainte Vierge, la conjurant de ne pas permettre qu'un des enfants de sa famille pérît. Sa prière terminée, il fut plein de confiance et suivit ses bourreaux avec la plus grande tranquillité. Le soir, lorsqu'on lui liait les mains et les pieds, il disait : " Les voilà, liez, " serrez ; Jésus-Christ en a souffert bien plus " pour moi, quand on l'étendit sur la croix ; je " suis content de vous obéir, et d'imiter ainsi " l'obéissance que mon Maître a rendue à ses " bourreaux. "

Malgré les prières nombreuses qui étaient faites à Villemarie pour ce milicien et malgré son inaltérable confiance en Marie il ne voyait aucun moyen humain d'échapper à son malheureux sort, tant la surveillance était continuelle.

Cependant sa confiance en sa protectrice ne fut pas trompée. Des Algonquins chrétiens, de la Mission de Sillery, voulant tenter quelque coup contre les Iroquois, rencontrèrent ceux qui torturaient le milicien. Après un sanglant combat, les Algonquins furent vainqueurs ; le milicien, étendu par terre, les mains et les pieds liés, s'écria : *je suis Français*. A ces mots, les Algonquins s'empressent de le délier et il tombe aussitôt à genoux pour remercier sa puissante libératrice. De retour à Villemarie, il est fêté par tous les colons, et le récit de sa délivrance ranime chez eux la confiance en Marie. " Il n'a " pas été méconnaissant de ce bienfait, ajoute le " P. Lallemant, ne pouvant entendre parler de " la sainte Vierge sans fondre en larmes, et publiant sans cesse les merveilles qu'elle a opérées pour sa délivrance : car il devait périr pendant le combat entre les Iroquois et les Algonquins, par les balles qui sifflaient à ses

“ oreilles et qui jetaient par terre tous ceux qui
“ étaient autour de lui. ”

Dans ces heureux temps de la colonie où les colons n'avaient d'autre souci que de s'assurer la possession du Ciel, ceux qui mouraient sans enfants laissaient leurs biens à Dieu en les léguant à leur église paroissiale pour laquelle tous les colons avaient une profonde affection.

ROLE DES ESCOUADES DE SOLDATS, FAIT EN CON-
SÉQUENCE DE L'ORDONNANCE DE M. DE
MAISONNEUVE LE 1ER FÉVRIER 1663.

1ère *Escouade*.—Jean de Lavigne, caporal ; Mathurin Rouillé ; Robert Peroy ; Julien Averty, dit Langevin ; Thomas Monnier ; Isaac Nafrechou ; Michel Guibert.

2e *Escouade*.—Urbain Bodereau, dit Graveline, caporal ; Jean Aubin ; Pierre de Vauchy ; Jean Guerrin ; Jacques Hordequin ; Claude Marcout ; Louis de la Porte.

3e *Escouade*.—Pierre Bonnefons, caporal ; Pierre Gadoys ; André Pilet ; J. Bte Gadoys ; René Langevin ; François Cail, Antoine Lafontaine.

4e *Escouade*.—Gabriel Lessel, dit le Clos, caporal ; Maurice Averty, dit Léger ; François Le Ber ; Michel Morreau ; Jean Cadieux ; Pierre Richomme ; Pierre Malet.

5e *Escouade*.—Jean Gasteau, caporal ; Estienne de Saintes ; André Trajot ; Barthélemi Verreau ; Pierre Coisnay ; Guillaume Hollier ; René Peron, dit le Carme.

6e *Escouade*.—Gilbert Barbier, caporal ; Estienne Truteau ; Jean Desroches ; Nicolas Godé ; Paul Benoist ; Pierre Papin ; François Bailly.

7e *Escouade*.—Pierre Raguideau, dit Saint-Germain, caporal ; Tècle Cornélius ; Antoine

Beaudet ; Pierre Desautels, dit Lapointe ; Jean Beaudoin ; Honoré Langlois, dit Lachapelle ; Jean de Niau.

8e *Escouade*.—Claude Robutel, caporal ; Robert Lecavalier, dit Deslauriers ; Bénigne Basset ; Jean Gervaise ; Urbain Tessier, dit Lavigne ; Jacques Le Ber ; Charles Le Moyne.

9e *Escouade*. — Jacques Mousnier, caporal ; Jacques Roulleau ; Estienne Champeau ; François Tardivel ; Antoine Brunet ; François Leboulanger ; Robert de Nuemance.

10e *Escouade*.—Jacques Testard, dit Laforest, caporal ; Charles Testard ; Jacques Millot ; Laurent Archambault ; Jacques Dufresne ; André Charly, dit Saint-Ange ; Pierre Dagenest, dit Lespine.

11e *Escouade*. — Jacques LeMoyne, caporal ; Jean Quentin ; Julien Blois, ou Benoist ; Grégoire Simon ; Laurent Glory ; Michel André, dit Saint-Michel ; Guillaume Grenet.

12e *Escouade*.—Louis Prudhomme, caporal ; Henri Perrin ; Hugues Picard, dit Lafontaine ; Louis Chevalier ; Jacques Beauvais, dit Saint-James ; Jean des Carryes ; Jacques Mousseau, dit Laviolette.

13e *Escouade*.—Mathurin Goyer, dit Laviolette, caporal ; Jean Leduc ; François Boisnay ; Pierre Gagnier ; Guillaume Estienne ; Pierre Pigeon ; Laurent Bory.

14e *Escouade*.—Le sieur de Saily, caporal ; Gilles Lauson ; Guillaume Gendron ; Jean Chevalier ; Antoine Courtemanche ; Pierre Tessier ; Pierre Saulnier.

15e *Escouade*.—Pierre de Lugereat, dit Desmoulins, caporal ; Jean Lemercher, dit Laroche ; Mathurin Langevin, dit Lacroix ; Simon Galbrun ; Michel Paroissien ; Pierre Chicouanne ; Antoine Renault.

16e *Escouade*.—Honoré Dasny, dit le Tourangeau, caporal ; Mathurin Thibaudeau ; Jean Renouil ; Charles Ptolomel ; Mathurin Younneaux ; Michel Théodore, dit Gilles ; Jean Scelier.

17e *Escouade*.—Nicolas Hubert, dit Lacroix, caporal ; Pierre Lorrain ; Louis Loisel ; Marin Jannot, dit Lachapelle ; Mathurin Lorion ; Jean Chaperon ; Nicolas Millet, dit le Beauceron.

18e *Escouade*.—Jean Cicot, caporal ; Mathurin Jousset ; Jacques Beauchamps ; Elie Beaujean ; Fiacre Ducharme ; Simon Cardinal.

19e *Escouade*.—Jean Valliquet, caporal ; Urbain Geté ; Jacques Delaporte ; Pietre Gaudin ; Simon Despres ; René Filliastreau ; Louis Guertin.

20e *Escouade*.—Descoulombiers, caporal ; Brosard ; Brunier ; Léger Hébert ; Lavallée ; Pierre Charon ; René Fezeret.



CHAPITRE XXIV.

TREMBLEMENT DE TERRE AU CANADA.—SA DURÉE.—SON ÉTENDUE.

“ Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an, disent les *Relations des Jésuites* de 1663. C’était un langage aimable et inconnu ; qui nous jetait en même temps dans la crainte et dans l’admiration. Le ciel a commencé par de beaux phénomènes, la terre a suivi par de furieux soulèvements, qui nous ont bien fait paraître que ces voix de l’air, muettes et brillantes, n’étaient pas pourtant des paroles en l’air, puisqu’elles nous présageaient les convulsions qui nous devaient faire trembler en faisant trembler la terre.”

C’est le 5 janvier 1663 que commença le tremblement de terre qui fut ressenti dans tout le Canada. Avant d’en faire le récit nous devons tout d’abord constater que ce phénomène fut surtout extraordinaire par sa durée—du 5 janvier au mois de septembre de la même année—; par son étendue—depuis l’île de Percé et Gaspé, à l’embouchure du Saint-Laurent, jusqu’au delà de l’île de Montréal, dans la Nouvelle-Ecosse et dans l’Acadie, soit sur deux cents lieues de longueur et sur cent de largeur—; et surtout par la protection visible de Dieu sur les habitants du Canada, Sauvages et Français, pendant ce désastre. Cette protection est en effet aussi

évidente que le fait même du tremblement de terre ; car malgré son étendue et son intensité, pas un habitant du Canada ne perdit la vie pendant toute sa durée, ce que constatent dans leurs écrits le P. Lalemant, la Mère Marie de l'Incarnation et M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Nous devons donc, nous aussi, y voir une marque de la protection de Dieu sur ce peuple "contre lequel il ne se fâchait que pour le ramener à Lui et pour le sauver."

Outre les signes précurseurs de ce terrible événement dont nous parlons en commençant, plusieurs personnes, paraît-il certain, eurent une connaissance surnaturelle du tremblement de terre qui allait avoir lieu. Le P. Lalemant cite une bonne chrétienne qui "vit en esprit, le soir "même que ce désastre commença, quatre "spectres effroyables qui occupaient les quatre "côtés des terres voisines de Québec, et les "secouaient fortement comme voulant tout renverser : ce que, sans doute, ils auraient fait, si "une puissance supérieure et d'une majesté "vénérable, qui donnait le branle et le mouvement à tout, n'eût mis obstacle à leurs efforts." D'autres personnes entendirent distinctement des voix leur annoncer qu'il devait arriver des choses étonnantes.

Donc le 5 février 1663, au même instant, dans tout le pays du Canada, on entendit un grand bruit, sourd et confus, semblable à celui du feu qui aurait pris dans les maisons. A ce bruit tout le monde sort dans la rue, "pour fuir un incendie si inopiné. "Mais au lieu de voir la "fumée et la flamme, dit le P. Lalemant, on fut "bien surpris de voir les murailles se balancer "et toutes les pierres se remuer comme si elles "se fussent détachées ; les toits semblaient se "courber d'un côté puis se renverser de l'autre,

“ les cloches sonnaient d'elles-mêmes, les poutres craquaient; la terre bondissait faisant danser les pieux des palissades d'une façon qui ne paraissait pas croyable, si nous ne l'eussions vu en différents endroits.

“ Alors chacun s'enfuit, les enfants pleurent dans la rue, les hommes et les femmes saisis de frayeur ne savent où se réfugier, pensant à tout moment devoir être ou accablés sous les ruines des maisons, ou ensevelis dans quelque abîme qui allait s'ouvrir sous leurs pieds. Les uns prosternés à genoux dans la neige, crient miséricorde; les autres passent le reste de la nuit en prières, parce que la terre continua à être agitée toute la nuit avec un certain branle semblable à celui des navires sur la mer, de sorte que quelques-uns ont ressenti les mêmes soulèvements de cœur que sur la mer.

“ Le désordre était bien plus grand encore dans les forêts; il semblait qu'il y eût combat entre les arbres qui se heurtaient ensemble. On eût dit que les troncs se détachaient de leurs places pour sauter les uns sur les autres avec un fracas et un bouleversement qui fit dire à nos Sauvages que toute la forêt était ivre. La guerre semblait être même entre les montagnes, dont les unes se déracinaient pour se jeter sur les autres laissant de grands abîmes aux lieux d'où elles sortaient. Tantôt elles enfonçaient les arbres dont elles étaient chargées bien avant dans la terre jusqu'à la cime, tantôt elles enfouissaient les branches en bas, qui allaient prendre la place des racines, de sorte qu'elles ne faisaient plus qu'une forêt de troncs renversés.”

Pendant que ces terribles phénomènes s'accomplissaient sur la terre, de non moins effrayants avaient lieu sur les rivières. Des glaces de

cinq ou six pieds d'épaisseur se brisaient, sautaient en morceaux, laissant des trous d'où s'élevaient des colonnes de fumée, ou des jets de boue et de sable montant très haut. Les rivières quittaient leur lit, ou changeaient la couleur de leurs eaux. A cinq ou six lieues des Trois-Rivières, les crêtes de montagnes d'une prodigieuse hauteur, bordant le Saint - Laurent, s'abaissèrent jusqu'à son niveau et y formèrent une puissante digue.

Des bruits terribles, des voix effrayantes qu'on entendait dans les airs augmentaient les alarmes. " On a vu dans les airs, dit le P. Lalemant, des " fantômes de feu portant des flambeaux en " main, des piques et des lances de feu voltiger " sur nos maisons. On entendait comme des voix " plaintives et languissantes se lamenter pendant la nuit, et ce qui est bien rare, des " souins blancs jeter de hauts cris devant Trois- " Rivières. "

Ce fait si extraordinaire faisait dire à la Mère Marie de l'Incarnation : " On a facilement cru " que les démons se sont mêlés dans ce tremblement de terre pour accroître les frayeurs que " la nature agitée devait nous causer. "

A Villemarie, comme à Québec, le tremblement de terre se fit sentir le 5 février avec une extrême force. Il commença pendant la prière qu'on disait tous les soirs dans l'église de l'Hôtel-Dieu. La terre trembla tout à coup avec une telle violence que les plus grandes maisons étaient agitées, dit la sœur Morin, comme des châteaux de cartes. Les colons et M. Souart qui présidait à la prière sortirent de l'église, craignant d'être écrasés sous ses ruines. Tout le monde se couchait sur la terre, car les secousses étaient si violentes qu'on ne pouvait se tenir sur ses pieds. Au milieu de l'épouvante générale la

Mère de Brésolles, la sœur Macé et la sœur Maillé restèrent à prier devant le Saint-Sacrement.

On fut si effrayé à Québec quand commença la première secousse qui dura une demi-heure qu'on se crut à la veille du jugement dernier. On envahit les églises nuit et jour pour prier et se confesser. Le concours des pénitents dura depuis la nuit du 5 février jusqu'au milieu du mois suivant, les secousses continuant toujours. " Quand nous nous trouvions à la fin de la " journée, dit la Mère Marie de l'Incarnation, " nous nous mettions dans la disposition d'être " ensevelis durant la nuit dans quelque abîme, " et le jour venu, nous attendions continuelle- " ment la mort. "

Ces frayeurs furent le moyen efficace employé par Dieu pour opérer de nombreuses conversions. " En même temps que Dieu ébranlait les " montagnes et les rochers de marbre de ces " contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à " ébranler les consciences... Les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été " continuels ; les jeûnes au pain et à l'eau fort " fréquents ; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'auraient été pendant l'extré- " mité des maladies. "

Les sauvages Algonquins et les restes des Hurons retirés à Québec ne furent pas insensibles à ces avertissements du ciel. Réfugiés dans les églises, où la présence du Saint-Sacrement les rassurait, ils se pressaient aux confessionnaux pour se préparer à une bonne mort. Plusieurs, jusqu'alors infidèles, se convertirent.

" A Villemarie, dit la sœur Morin, la dévotion " ne fut pas si grande qu'à Québec. Chacun " demeura chez soi et la porte de l'église fut " fermée. Peut-être n'avait-on pas tant besoin

“ d’aller à confesse ; car en ce temps-là on y vivait bien et dans une grande innocence. ”

A Villemarie, en effet, à cette époque, tous les colons étaient prêts à donner leur vie pour défendre leur pays et leur foi ; ils ne s’occupaient que de pensées sérieuses et chrétiennes et venaient, comme nous l’avons raconté, de répondre avec empressement à l’appel que leur avait fait le 28 janvier précédent, M. de Maisonneuve en s’enrôlant dans la milice de la Sainte-Famille.

Les secousses de ce tremblement de terre se firent sentir jusqu’au mois de septembre, de plus en plus espacées, de moins en moins violentes. Par suite de la grande sécheresse occasionnée par les feux qui étaient sortis des ouvertures de la terre et par suite des pluies abondantes on craignait de ne pouvoir rien récolter cette année. “ Le contraire arriva, dit la Mère Marie de l’Incarnation, car la moisson a été si abondante que jamais l’on n’a récolté tant de blé ni d’autres grains dans ce pays. Pour les maladies, il n’y en a eu aucune ; vous voyez par là que Dieu ne blesse que pour guérir, et que ces fléaux, que nous avons expérimentés, ne sont que les châtiments d’un bon père. ”

CHAPITRE XXV.

ÉTABLISSEMENT DE LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FAMILLE.—RÉCEPTION DES VŒUX DE LA SŒUR MORIN. — ENTRÉE DE M^{LES} DENIS À L'HOTEL-DIEU.

Nous avons déjà raconté la fondation, par M. de Maisonneuve, dans les premiers jours de 1663, d'une confrérie militaire sous le nom de *Milice de la Sainte-Famille, Jésus, Marie, Joseph*. En la fondant, ce parfait chrétien ne voulait pas seulement avoir toujours sous la main un corps de valeureux soldats ; il voulait surtout maintenir la foi de ces hommes et les rapprocher le plus possible de la perfection en leur offrant pour modèle les vertus de la sainte Famille du Verbe incarné.

C'est guidée par les mêmes sentiments de piété et d'amour pour son prochain que Mme d'Ailleboust conçut, cette même année 1663, la pensée de fonder une pieuse confrérie de la Sainte-Famille dans tout le Canada. Par ses qualités, Mme d'Ailleboust était plus qu'aucune autre apte à mener à bien une œuvre de dévotion à la sainte Famille, car, selon la sœur Morin, elle était "une personne d'un entretien fort
" dévot et fort religieux, étrangère à l'esprit du
" monde, vivant humble et abaissée comme si
" elle ne l'avait jamais connu, quoiqu'elle fût
" fort avantagée de talents naturels tant du
" corps que de l'esprit."

A la mort de son mari, Mme d'Ailleboust s'était retirée à l'Hôtel-Dieu, où " elle gardait la " clôture fort régulièrement, ne sortant jamais " et ne recevant jamais personne du dehors dans " sa chambrette. "

Elle fit part de son pieux projet à son confesseur, le P. Chaumonot, jésuite, ainsi qu'il le rapporte dans sa propre *Vie*. " J'eus le bien de faire " la connaissance de Mme d'Ailleboust dès mon " arrivée à Montréal. Cette dame, pendant que " j'étais à Villemarie, eut la pensée de trouver " quelque puissant et efficace moyen de réformer " les familles chrétiennes sur le modèle de la " sainte Famille en instituant une société ou " confrérie où, dans le monde, les hommes imi- " teraient Joseph ; les femmes la très sainte " Vierge et les enfants, l'Enfant Jésus. Je le " découvris à M. Souart, mon directeur, qui le " confirma par son approbation. "

Pour obtenir la réussite de cette grande entreprise, l'approbation de Mgr de Laval et même des Indulgences du Saint-Père, M. Souart, Mme d'Ailleboust, la sœur Macé, supérieure de l'Hôtel-Dieu, la sœur Marguerite Bourgeoys, supérieure de la Congrégation firent, sur la recommandation du P. Chaumonot, une neuvaine à saint Ignace.

Enfin, le 31 juillet 1663, le P. Chaumonot dressa un acte qui fut signé par M. Souart, le P. Chaumonot, la sœur Macé, la sœur Bourgeoys, la sœur Crolo, Mme d'Ailleboust, Mademoiselle Mance. Par cet acte toutes ces personnes s'engageaient à faire neuf communions, et à faire que toutes les personnes qui seraient admises dans l'association de la sainte Famille récitassent, dès leur réception, neuf fois *Gloria Patri*, etc.

La délivrance d'un soldat milicien pris à Villemarie par les Iroquois, et des événements mer-

veilleux et providentiels, dont Dieu se plut à entourer cette dévotion, firent qu'elle se répandit et s'accrédita très vite.

Un des premiers qui éprouvèrent les salutaires effets de la dévotion à la sainte Famille fut le P. Nouvel, jésuite, qui dans un de ses voyages, en plein mois de mars, se trouva perdu au milieu de la nuit. S'il s'arrêtait, c'était s'exposer à périr gelé ; marcher, c'était s'égarer de plus en plus. " Dans cette perplexité, dit-il, " je me mis à genoux, et m'étant adressé à Jésus, " Marie, Joseph par un vœu que je fis en l'honneur de cette très sainte et très auguste Famille, alors comme si j'eusse été conduit par " un guide, changeant aussitôt ma route, je donnai à travers un bois bien épais, où il y avait " au moins six pieds de neige et enfin j'arrivai " heureusement au cabanage. Rendons grâces " à Dieu, dis-je à mes pauvres sauvages qui " m'avaient cru mort, de la faveur que je viens " de recevoir de sa bonté. Jésus, Marie, Joseph " ont eu pitié de moi. Ayons toujours recours " à eux dans nos besoins, ils nous assisteront. "

Dans une autre occasion, ce même Père, étant en grand danger de naufrage, fit un vœu à la sainte Famille, et aussitôt lui et ses compagnons se trouvèrent hors du péril, " d'une manière si extraordinaire qu'on la tient pour miraculeuse. " D'autres personnes qui dans des périls pressants avaient invoqué l'assistance de la sainte Famille furent délivrées, et ces délivrances regardées comme miraculeuses firent, selon ce que rapporte la Mère Marie de l'Incarnation, " que tout le pays eut une dévotion très grande à la sainte Famille pour beaucoup de raisons. "

Des associations formées sur le modèle de celle de Villemarie s'établirent. A Québec, dit la Mère de l'Incarnation, " on a institué une con-

“ grégation de la Sainte-Famille pour la réfor-
“ mation des ménages, dans laquelle les hommes
“ sont conduits par les RR. Pères Jésuites, les
“ femmes par des Dames de Pitié, et les filles par
“ les Ursulines. Les filles se réunissent le di-
“ manche chez nous, où l’une des Religieuses a
“ soin de leur faire l’instruction dont le but est
“ de conserver en elles les sentiments et les pra-
“ tiques qu’on leur avait déjà enseignés dans la
“ maison ; car il n’y en a pas une qui ne passe
“ par nos mains et cela réforme toute la colonie
“ en faisant régner dans toutes les familles la
“ religion et la piété.”

Les sauvages chrétiens ne retirèrent pas de moins salutaires fruits de l’institution de la confrérie. “ Depuis qu’on a inspiré aux sauvages, “ dit le P. Lalemant, le dessein de régler leurs “ familles sur celle de Jésus, Marie et Joseph, “ on ne peut croire jusqu’où va la ferveur de ces “ barbares. Ceux qui sont admis dans la Sainte- “ Famille ne souffrent point chez eux de discours “ messécants, et l’on voit à présent de pauvres “ femmes, qui n’eussent pas auparavant osé ou- “ vrir la bouche, s’élever comme des lionnes “ contre ceux qui veulent mal parler en leur pré- “ sence.”

C’est d’après les éloges que le P. Chaumonot, rappelé à Québec, fit de cette confrérie à Mgr de Laval, que ce prélat l’établit dans sa propre Eglise. Elle ne fut d’abord composée que de dames ; leur nombre fut bientôt si grand que Mgr de Laval jugeant que personne n’en possédait mieux l’esprit et n’était plus capable de le communiquer que Mme d’Ailleboust, l’appela à Québec. Obéissant à cet appel, cette pieuse chrétienne prit la direction de la confrérie de Québec et travailla beaucoup pendant trois ou quatre

ans à jeter dans le cœur des dames de cette ville les fondements de cette dévotion.

Mgr de Laval approuva les règlements de la Sainte-Famille (1665), fit imprimer un écrit contenant les vertus que les membres de la confrérie devaient s'appliquer à acquérir, les maximes du monde qu'elles devaient fuir, et y joignit un *catéchisme de la Sainte-Famille*. Il répandit aussi de pieuses estampes, fit composer un office propre de la Sainte-Famille, et dédia l'église paroissiale de Québec à la sainte Famille.

Ainsi se trouvèrent accomplis les plus chers desseins de la compagnie de Montréal. Etablie par ses pieux fondateurs pour porter dans la Nouvelle-France la dévotion à Jésus, Marie, Joseph, cette compagnie avait consacré, en 1642, l'île de Montréal à la sainte Famille et voilà qu'un de ses membres, Mme d'Ailleboust, est choisi par Mgr de Laval pour porter et communiquer cette dévotion dans Québec, d'où elle s'étendit rapidement dans les paroisses de ce diocèse et jusqu'aux missions sauvages.

Peu après l'établissement de la confrérie, les hospitalières de Saint-Joseph eurent une grande joie, qu'elles attribuèrent à la toute-puissante intervention de leur saint patron. Ce fut l'autorisation que Mgr de Laval donna à la réception de la sœur Morin dans leur institut. Il écrivit lui-même le 5 novembre 1664 à M. Souart pour l'autoriser à donner l'habit à la sœur Morin, dans une cérémonie publique. " Je ne manquerai pas, " disait le prélat, de demander à toute la sainte " Famille de recevoir le sacrifice parfait et entier du cœur de la sœur Morin. Qu'elle se " souviennne de demander à NOTRE-SEIGNEUR " et à sa très sainte Famille qu'il me fasse miséricorde. " Cette autorisation donnée de son propre mouvement par Mgr de Laval, outre le

bonheur qu'elle procura à la sœur Morin et aux hospitalières qui s'adjoignaient définitivement une compagne si accomplie, avait une très grande importance ; elle était un acte authentique de leur établissement dans l'île de Montréal, établissement qui leur avait été contesté jusqu'alors. Leur existence canonique fut, de ce jour, officiellement reconnue.

La cérémonie de réception eut lieu le 20 mars, jour de saint Joachim ; on y déploya toute la pompe que l'on put. Les sœurs de la Congrégation chantèrent et M. Souart officia et fit le sermon.

Deux ans après, novembre 1666, partait aussi de Québec, comme la sœur Morin, pour entrer aux hospitalières de Villemarie, une jeune personne, Mlle Denis, fille d'un conseiller au conseil souverain de Québec. Attirée à la vie religieuse, elle avait postulé d'abord pour entrer aux hospitalières de cette ville, mais elle dut y renoncer, son père ne pouvant pas payer la dot demandée par cet institut. M. Souart, qui connaissait les dispositions intérieures de Mlle Denis et sa vocation religieuse, offrit de payer lui-même la dot si elle venait aux hospitalières de Villemarie.

Entrée à l'Hôtel-Dieu de Villemarie en novembre 1666, Mlle Denis fut reçue à la profession l'année suivante.

CHAPITRE XXVI.

LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL FAIT DON DE L'ÎLE DE MONTRÉAL AUX MESSIEURS DE SAINT-SULPICE.—DÉMÊLÉS DU CONSEIL SOUVERAIN DE QUÉBEC ET DES MESSIEURS DE SAINT-SULPICE.—NOMINATION DE JUGES DE POLICE À VILLEMARIE.

“ L'on aurait peine à croire, dit le P. le Clercq, en 1663, jusqu'à quelle somme se montent les fortes contributions de la communauté et des particuliers du Séminaire de Saint-Sulpice, pour la bonne œuvre de Montréal.”

On comprend facilement d'après cela, qu'en 1663, la compagnie de Montréal qui, si on en excepte M. de Maisonneuve et quelques directeurs du Séminaire, était réduite à cinq membres, résolut d'engager les prêtres du Séminaire à prendre seuls la charge de l'œuvre.

Après plusieurs réunions tenues par les directeurs, ils se décidèrent à accepter la proposition de la Compagnie ; ils considéraient surtout que M.^r Olier, ayant eu le dessein d'accepter l'île de Montréal, ils ne pouvaient avoir de preuves plus assurées de la volonté de Dieu. Donc, le 9 mars 1663, les cinq Associés, du consentement de M. de Maisonneuve absent, et sur les instances pressantes de Mlle Mance, signèrent le contrat de donation de l'île au Séminaire. Ce contrat porte “ qu'après plusieurs conférences sur ce sujet, et pour la plus grande gloire de Dieu,

“ les Associés ont donné aux Messieurs de Saint-Sulpice tout le droit de propriété qu'ils ont en l'île de Montréal, comme aussi la maison seigneuriale, dite le Fort, la métairie, les terres défrichées et tous les droits qu'ils ont en ce pays. ”

Quelles furent les conditions imposées au Séminaire ? Les voici, d'après M. Faillon : “ 1^o Le domaine et la propriété de l'île seraient inséparablement unis à la Communauté, sans pouvoir en être séparés pour quelque cause ou occasion que ce fût. 2^o Étant subrogés pour cette donation aux associés de Montréal, le Séminaire fut chargé d'acquitter toutes leurs dettes, tant en France qu'au Canada. Ces dettes, d'après la tradition, étaient si considérables, qu'en les acquittant, le Séminaire paya la seigneurie deux fois ce qu'elle valait au moment de la donation. 3^o Il fut stipulé que, si toutes ces charges acquittées, et après les dépenses nécessaires pour la conservation de l'île, il restait du revenu bon provenant des terres alors défrichées, il serait employé pour le bien de l'œuvre, selon la prudence des prêtres du Séminaire ; mais que, quant aux terres qui n'étaient pas défrichées encore, et que le Séminaire pourrait mettre en valeur, par la suite, il pourrait en disposer selon son bon plaisir. ”

Comme d'après cette donation, M. de Maisonneuve se trouvait dépouillé de tout droit sur l'île, il fut inséré une clause spéciale en sa faveur. Pour reconnaître les grands services qu'il avait toujours rendus à l'œuvre, il devait rester, pendant toute sa vie, gouverneur et capitaine de l'île et de la maison seigneuriale, avoir son logement dans cette maison et jouir, en outre, sa vie durant, de la moitié de la métairie et du moulin.

Ce fut le 18 août 1663 que M. Souart, après avoir reçu les pouvoirs de M. de Bretonvilliers, supérieur du Séminaire, prit possession, avec les formalités d'usage, de l'île de Montréal. " Mais, dit M. Dollier de Casson, à peine le séminaire fut-il en possession de la seigneurie, " qu'on lui ôta la justice, et cela sans fondement. " C'était bien mal reconnaître six ou sept cent " mille livres dépensées par les Seigneurs, et la " perte de tant d'hommes qui s'étaient sacrifiés " pour le pays. On forma donc un fantôme de " justice royale qui régna quelques temps sous " ce nom, contre tout droit et raison, et même " contre l'autorité du Roi."

M. Dollier de Casson fait ainsi allusion à la décision du Conseil Souverain, siégeant à Québec, décision qui dépouillait le Séminaire du droit de justice et du droit de nommer le gouverneur de l'île de Montréal. Le droit de justice avait été donné par lettres patentes du Roi à la Compagnie de Montréal et ce droit comportait nécessairement la nomination du juge devant exercer dans le ressort de l'île. En cédant au Séminaire tous ses droits sur l'île de Montréal, la Compagnie lui avait forcément transmis tous les droits qu'elle tenait elle-même des lettres patentes du Roi.

Malgré les réclamations de M. Souart, le Conseil souverain nomma juge à Villemarie M. Arthur de Sailly ; procureur du Roi, M. Charles Le Moyne. De son côté, M. Souart institua un juge différent de M. de Maisonneuve, qui avait jusqu'alors exercé cette charge, et nomma juge des seigneurs M. Charles d'Ailleboust des Musseaux.

Le gouverneur général du Canada, M. de Mézy, tout nouvellement arrivé dans le pays, s'attribuant aussi le droit de nommer le gou-

verneur de l'île, expédia des lettres à M. de Maisonneuve pour lui donner la charge de gouverneur de l'île de Montréal. Ces lettres se terminaient ainsi : ".....et que pour cet effet, nous
" ne pouvions faire un meilleur choix que celui
" de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de
" vingt ans que vous commandez dans ce lieu.
" Pour ces causes, et plein de confiance en votre
" fidélité au service du Roi, en votre valeur, en
" votre expérience et votre sage conduite au fait
" des armes, nous vous remettons et députons
" pour exercer la charge de Gouverneur de l'île
" de Montréal, tant et si longtemps que nous le
" jugerons utile pour le service du Roi."

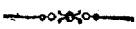
M. de Maisonneuve, toujours semblable à lui-même, toujours ce parfait chrétien que nous connaissons, reçut avec calme cette commission nouvelle qui lui était donnée comme une faveur, à lui qui, depuis vingt-deux ans, n'avait cessé de se sacrifier pour le bien et le salut du pays. Il l'accepta, tout en déclarant qu'il réservait tous les droits des Seigneurs qui l'avaient déjà nommé gouverneur de l'île.

M. Souart, qui était à Villemarie le représentant des Messieurs de Saint-Sulpice, fit des réclamations auprès du Conseil souverain. Ces réclamations durèrent fort longtemps, jusqu'au moment où M. Talon, en vertu de pouvoirs extraordinaires, eut remis le Séminaire en possession de tous ses droits.

Pendant ces démêlés entre les Messieurs de Saint-Sulpice et le Conseil souverain, M. de Maisonneuve, considérant que le Séminaire était toujours en possession de la justice, agit en conséquence dans ses actes comme gouverneur. Aussi le voyons-nous, le 15 février 1664, ordonner aux habitants de Villemarie de s'assembler

au lieu dit le Hangard pour y élire cinq notables, dont quatre réunis pourraient juger toutes les matières concernant la police. Ces juges devaient tenir leurs assemblées tous les lundis et M. d'Ailleboust des Musseaux, juge ordinaire de l'île de Montréal, était chargé d'exécuter les jugements rendus par eux.

L'assemblée du Hangard eut lieu le dimanche 2 mars 1664, et les cinq notables habitants élus juges de police furent : Louis Prudhomme ; Jacques Le Moyne, frère de Charles ; Gabriel Le Sel, dit Leclos ; Jacques Picot, dit Labrie ; et Jean Leduc. Tous les cinq acceptèrent, et prêtèrent serment devant M. d'Ailleboust des Musseaux, juge civil et criminel de la terre seigneuriale et devant Jean-Baptiste Migeon, procureur fiscal des Seigneurs, avocat au Parlement de Paris. Natif de Moulins, M. Migeon était neveu de M. Souart ; ainsi que plusieurs de ses parents et de ses amis, il l'avait suivi au Canada " par zèle pour la religion."



CHAPITRE XXVII.

UN IROQUOIS FAIT COURIR UN GRAND DANGER
À LA SŒUR DE BRÉSOLES—CHARLES LE MOYNE
FAIT PRISONNIER PAR LES IROQUOIS.

La colonie de Villemarie était encore dans un état très précaire, en 1663, à cause de la guerre faite par les Iroquois. Par suite des embuscades dans lesquelles excellaient ces sauvages, le travail des champs offrait les plus grands dangers. La plupart des colons se trouvaient dans une gêne extrême, car les Iroquois tuaient les bestiaux, brûlaient et pillaient les maisons, et, souvent même, empêchaient de faire la récolte.

Il y avait tout à craindre des Iroquois ; non seulement de ceux qui combattaient dans la campagne mais aussi de ceux qui, ayant été blessés et faits prisonniers, étaient soignés à l'Hôpital. La sœur Morin raconte à ce sujet le danger très grave qu'un Iroquois soigné à l'Hôtel-Dieu fit courir à la sœur de Brésoles. " Cet Iroquois s'étant jeté sur la sœur de Brésoles, " et cela en plein jour, s'efforça de l'étouffer " entre une porte et une armoire, où elle se " trouva si fortement pressée qu'elle en perdait " la respiration. Je courus pour appeler les " malades, et à l'instant plusieurs d'entre eux, " oubliant leurs propres maux, se jettent hors " de leur lit et volent, avec une ardeur incroy- " able, au secours de la sœur, pour la conserva-

“ tion de laquelle ils auraient volontiers donné
“ leur vie. Ils se mettent à frapper assez rude-
“ ment le sauvage, auquel ils reprochent son
“ ingratitude et sa cruauté. Mais celui-ci, adroit
“ et rusé, comme s’il n’eût fait que rire des
“ coups qu’on lui donnait, repartit qu’il avait
“ voulu seulement faire peur à la sœur de Bré-
“ soles ; que son intention n’était pas assuré-
“ ment de rendre le mal pour le bien à celle qui
“ lui donnait des médecines, pansait ses plaies
“ pour les guérir, qui faisait son lit afin qu’il
“ dormît à son aise, qui lui donnait tous les
“ jours de la bonne *sagamité*, et de qui enfin il
“ recevait tant de bons offices. ”

Ces bons traitements des Hospitalières envers les sauvages blessés et leur charité inépuisable inspiraient souvent à ces barbares des sentiments chrétiens, et on avait le bonheur de leur conférer le baptême lorsqu’ils étaient près de mourir. Ainsi il arriva pour un Iroquois, d’une humeur altière, qui ne payait que par des dédains les bontés qu’on avait pour lui. Lorsque le missionnaire, alors à Villemarie, le P. Claude Allouer, S. J., lui parlait, il se mettait en colère, le sifflait quelquefois, se cachait la tête sous sa couverture pour ne pas l’entendre. Cependant, les prières que le Père et les sœurs firent pour lui furent si ferventes qu’il s’adoucit et consentit à entendre parler de religion. Touché aussi par les exhortations d’un autre Iroquois converti, il demanda lui-même le baptême, qui lui fut conféré le 5 août 1664. Il fit quelques jours après une mort des plus chrétiennes.

Cette année 1664 fut encore une année de larmes continuelles pour les colons. M. Dollier de Casson en a fait ainsi le tableau. “ A Ville-
“ marie, dit-il, il fallait être toujours sur ses
“ gardes, à cause des embuscades que les Iro-

“ quois nous tendaient de tous côtés. Si on vou-
“ lait faire savoir à Québec ou aux Trois-Ri-
“ vières des nouvelles importantes, ou donner
“ des avis touchant la guerre, il fallait chercher
“ les meilleurs canoteurs et les faire partir de
“ nuit pour qu'ils ne fussent pas aperçus par
“ les Iroquois ; et ces intrépides colons, tâchant
“ par leur vitesse d'éviter la rencontre des enne-
“ mis, se rendaient au lieu déterminé avec une
“ diligence incroyable. M. Jacques Le Ber, un
“ des plus riches et des plus honnêtes marchands
“ de Villemarie, a rendu en cela de grands ser-
“ vices à la colonie, s'étant souvent exposé, soit
“ en canot, soit sur les glaces, ou à travers les
“ bois pour donner ces sortes d'avis. ”

A Québec, on n'était guère plus en sûreté ; la
Mère de l'Incarnation dit en effet au mois d'août
1664, “ les Iroquois ont fait des courses dans ces
“ quartiers lorsqu'on ne les y attendait pas. Ils
“ ont enlevé deux grandes filles françaises, avec
“ quelques sauvages et quelques français ; puis,
“ en ayant tué quelques-uns, ils se sont enfuis. ”

Les mêmes craintes, les mêmes alarmes régnè-
rent aux Trois-Rivières, où deux soldats de la
garnison furent blessés, amenés prisonniers par
les Iroquois, qui les torturèrent dans leur vil-
lage.

L'année suivante, 24 avril 1665, les Filles de
Saint-Joseph, qui avaient si souvent prodigué
leurs soins aux Iroquois, éprouvèrent la cruauté
de ces barbares dans la personne de leurs servi-
teurs, Basile Rollin, Guillaume Jérôme, Jacques
Petit et Montor. Ces serviteurs furent assaillis
pendant qu'ils étaient au travail ; Rollin fut tué
sur place, Jérôme mortellement blessé, Jacques
Petit et Montor faits prisonniers.

Une autre grande douleur pour Villemarie
fut la prise de Charles Le Moyne par les Iro-

quois, la même année. Charles Le Moyne, cet homme d'un si grand courage, qui s'était distingué dans tant d'actions contre les Iroquois, était à la chasse avec quelques compagnons. Arrivé à l'île Sainte-Thérèse, il s'éloigna de ses compagnons, et aussitôt il fut attaqué par une bande d'Iroquois. Ceux-ci le reconnaissant, lui crient de se rendre. Le Moyne refuse, les couche en joue, et recule de quelques pas. Les Iroquois, jaloux de faire une capture si glorieuse, et encouragés par leur grand nombre, s'approchent de Le Moyne et l'entourent. Celui-ci, se voyant perdu, décharge son arme sur l'un d'eux, mais son pied ayant tourné, il tombe ; il est de nouveau entouré et fait prisonnier.

Les habitants de Villemarie avaient les plus grandes craintes sur le sort de Le Moyne ; car sachant les grandes pertes qu'il avait fait subir aux Iroquois, ils ne doutaient pas qu'ils ne l'eussent fait périr dès son arrivée à leur tribu. Cependant ses camarades de la milice de la Sainte-Famille, ses concitoyens, et surtout sa femme, la pieuse Catherine Primot, offrirent avec tant d'ardeur leurs prières à Dieu que, suivant M. Dollier de Casson, on peut leur attribuer l'espèce de miracle que Dieu fit en faveur de Le Moyne.

Ne perdant pas courage, Le Moyne se mit à haranguer ses vainqueurs, en leur montrant les conséquences qu'aurait sa mort. "Tu peux me faire mourir, dit-il, mais ma mort sera rigoureusement vengée. Il viendra quantité de soldats qui brûleront tes villages ; ils arrivent maintenant à Québec, j'en ai des assurances certaines." Ce discours si ferme, la réputation de loyauté et de bravoure de Charles Le Moyne même parmi les Iroquois, leur firent faire de sérieuses réflexions, et ils résolurent de lui con-

server la vie, pour s'en servir comme otage. Bientôt même cet homme, "une des plus grandes gloires de Villemarie," exerça sur ces sauvages un si grand ascendant par les qualités éminentes de son esprit et de son cœur, qu'ils l'adoptèrent comme un de leur nation, et le choisirent pour leur protecteur auprès du gouverneur-général du Canada. Les Iroquois furent si constamment satisfaits de ce choix que cette qualité fut héréditaire dans la famille de Le Moyne.

Après trois mois de captivité Charles Le Moyne fut délivré et revint à Villemarie.

CHAPITRE XXVIII.

DESTITUTION ET RENVOI DE M. DE MAISON-NEUVE EN FRANCE.—SA MORT À PARIS.

Nous avons déjà raconté les calamités, les douleurs, les deuils qui avaient si souvent frappé les colons de Villemarie; mais aucune de ces calamités, aucune de ces douleurs, aucun de ces deuils ne les fit aussi cruellement souffrir que le départ définitif, pour la France, de M. de Maisonneuve, départ qui eut lieu en l'année 1665. M. Dollier de Casson le constate en ces termes :
" Cette année (1665) le roi envoya des troupes
" en Canada; la joie fut grande; mais Montréal
" fut dans le deuil par le départ de M. de Mai-
" sonneuve, qui nous quitta pour toujours."

En 1665, Louis XIV, qui depuis 1663 s'était mis à la tête de l'œuvre de la Nouvelle-France, envoya en ce pays des troupes régulières sous la conduite de M. de Tracy, nommé lieutenant général.

Peu de temps après son arrivée, quatre mois à peine, M. de Tracy destitua M. de Maisonneuve et lui ordonna, dit la sœur Morin, de repasser en France, " comme étant incapable de
" la place et du rang de gouverneur qu'il tenait
" ici; ce que j'aurais peine à croire, si une autre
" que la sœur Bourgeoys me l'avait assuré. Il
" prit ce commandement comme un ordre de la
" volonté de Dieu et repassa en France, non
" pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il

“ recevait, mais pour y vivre petit et humble, “ comme un homme du commun.”

M. de Tracy savait pourtant que les Messieurs de Saint-Sulpice prétendaient avoir des lettres patentes du roi leur octroyant la nomination du gouverneur de Montréal, aussi, dans les lettres où il nommait M. Du Puis en remplacement de M. de Maisonneuve, il eut la précaution de supposer que ce dernier allait faire un voyage en Europe. “ Nous avons jugé ne pouvoir faire un meilleur choix pour commander “ en son absence, que de la personne du sieur “ Du Puis, et ce autant de temps que nous l’estimerons à propos.”

Mais pas plus à Québec qu’à Villemarie, M. de Tracy ne trompa personne ; on comprit que la destitution et le départ de M. de Maisonneuve étaient définitifs. Nous en avons la preuve dans une lettre de la Mère Juchereau, de l’Hôtel-Dieu de Québec, qui montre en quelle estime était tenu M. de Maisonneuve, tant pour les grands services que, pendant vingt-quatre ans, il avait rendus au pays, que pour son désintéressement et sa charité. “ Ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s’était engagé par “ vœu, dit la Mère Juchereau, vécut à Montréal “ comme le père et le protecteur du peuple qu’il “ gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui “ n’avaient point d’asile, et les aidant au delà de “ ce qu’ils osaient attendre de lui. Son désintéressement était si parfait qu’il ne s’est jamais “ approprié la moindre chose des présents considérables que les Sauvages lui faisaient ; il “ distribuait tout aux soldats de sa garnison et “ aux habitants de la ville. Pendant près de “ vingt-quatre ans qu’il demeura dans le pays, “ il s’acquit l’estime de tout le monde dans les “ temps les plus fâcheux de la guerre des Iro-

“ quois, où il signala sa valeur et où sa bonne
“ conduite le fit souvent admirer ; et, quoiqu’il
“ remplît parfaitement tous les devoirs de son
“ emploi, il fut rappelé de son gouvernement et
“ retourna en France. Il continua d’y vivre
“ chrétiennement, comme il avait fait en Cana-
“ da, et son humilité l’empêcha de témoigner
“ jamais aucun ressentiment de ce qu’on lui
“ avait préféré des personnes qui ne le valaient
“ pas.”

Ce témoignage de la Mère Juchereau envers M. de Maisonneuve a été pleinement ratifié par l’histoire. Tout le monde reconnaît les grandes qualités de M. de Maisonneuve comme homme de guerre, comme administrateur, et même comme juge ; tout le monde apprécie les services qu’il a rendus à la colonie de Villemarie, en exposant sans cesse ses jours pour la défendre, en prodiguant ses biens pour secourir les colons malheureux ; tout le monde s’accorde à reconnaître sa piété, sa foi, et le zèle qu’il a toujours montré pour le triomphe et la propagation de notre sainte Religion parmi les Sauvages. A Montréal, surtout, plus que partout ailleurs, M. de Maisonneuve est regardé comme un héros et un héros chrétien ; sa mémoire y vivra et y sera bénie tant que Montréal existera.

Comment expliquer sa destitution et son renvoi en France, au moment surtout où, la guerre contre les Iroquois allant être poussée avec vigueur, les services d’un homme d’une telle valeur et d’une si grande expérience, eussent été si nécessaires ? Cette explication serait difficile, longue, et nous ferait sortir de notre cadre ; disons plutôt avec M. Leblond dans sa “ Vie de Mlle Mance ” : “ Il manquait à la vertu achevée “ de M. de Maisonneuve le couronnement du “ malheur.”

Il quitta le Canada sans emporter aucun bien et en abandonnant même aux pauvres de l'Hôtel-Dieu six mille livres qui lui étaient dues par le magasin. Accompagné de son seul domestique, Louis Frin, il se retira à Paris où il vécut toujours semblable à lui-même, "content d'avoir consacré ses plus belles années à la fondation de Villemarie et d'avoir exposé mille fois sa vie pour le service de son Dieu." Vivant dans la retraite, pratiquant avec assiduité tous ses devoirs de chrétien fervent, il était heureux d'avoir fait à son Dieu le sacrifice de son repos et de lui avoir donné sa vie.

Ses pensées et son affection étaient toujours pour les colons de Villemarie qu'il avait tant aimés. Aussi quel bonheur pour lui lorsqu'il reçut dans sa retraite la visite de la sœur Bourgeoys. Elle en a fait elle-même le récit. "Le lendemain de mon arrivée (en 1670) dit-elle, "j'allai au Séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. "Il était logé au Fossé-Saint-Victor proche des PP. de la Doctrine chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui venaient de Montréal. Je frappais à la porte et lui-même descendit pour m'ouvrir, car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur, et il m'ouvrit la porte avec une très grande joie."

M. de Maisonneuve vécut encore onze ans après son départ du Canada; il rendit sa belle âme à Dieu, le 9 septembre 1676; son corps fut transporté dans l'église des PP. de la Doctrine chrétienne, où eurent lieu ses obsèques.

CHAPITRE XXIX.

ARRIVÉE EN CANADA DE MM. DE TRACY, DE COURCELLES ET TALON.—LE RÉGIMENT DE "CARIGNAN - SALIÈRES"—CONSTRUCTION DE TROIS FORTS.—EXPÉDITION CONTRE LES IRO-QUOIS.

M. le marquis de Tracy, que Louis XIV avait choisi comme lieutenant-général du Canada, à cause des grandes qualités qu'il avait montrées dans les différents emplois que le Roi lui avait confiés, était aussi un homme d'une grande piété.

" Il arriva à Québec, disent les *Relations des Jésuites*, le dernier jour de juin 1665, si faible et si abattu de la fièvre qu'il ne pouvait être soutenu que par son courage.

" Les habitants de Québec s'étaient préparés à lui faire la plus magnifique réception qu'il leur fût possible ; mais M. de Tracy refusa tous ces honneurs, et se contenta des cris de joie, qui commencèrent au moment où il sortit de son vaisseau, et qui l'accompagnèrent jusqu'à l'église, où le son des cloches l'invitait.

" Mgr de Petrée (Mgr de Laval) l'attendait à l'entrée de l'église, revêtu pontificalement, accompagné de son clergé. Il lui présenta l'eau bénite et la croix, et le mena auprès du chœur, à la place qui lui avait été préparée

“ sur un prie-Dieu. Mais M. de Tracy, quoiqu’il
“ se sentît fort faible, et qu’il fût encore tour-
“ menté de la fièvre, ne voulut pas le prendre,
“ et se mit à genoux sur le pavé, sans vouloir
“ même se servir du carreau qui lui fut pré-
“ senté. On chanta le *Te Deum* avec l’orgue
“ et la musique.

“ Lorsqu’il fallut sortir de l’église, Monsieur
“ l’Evêque vint reprendre M. de Tracy et le
“ reconduisit jusqu’à la porte dans le même
“ ordre et avec les mêmes honneurs qu’il avait
“ reçus en entrant. ”

La magnificence de M. de Tracy et de ses officiers, ainsi que leur éclatante piété produisirent à Québec une grande joie, ainsi que le constate la Mère Marie de l’Incarnation : “ M. le
“ marquis de Tracy, dit-elle, est arrivé avec un
“ grand train. Je crois que c’est un homme
“ choisi de Dieu pour l’établissement solide de
“ ces contrées, pour la liberté de l’Eglise et pour
“ l’ordre de la justice. Il est d’une haute piété ;
“ toute sa maison, ses officiers, ses soldats imitent son exemple. C’est une chose ravissante
“ de voir son exactitude ponctuelle à se rendre
“ le premier à toutes les cérémonies de la religion, jusque-là qu’il est resté plus de six heures
“ dans l’église sans en sortir. Son exemple a
“ tant de force, que le monde le suit comme les
“ enfants suivent leur père. Cela nous donne
“ beaucoup de joie et nous ravit. ”

M. de Tracy, ainsi que la reine Anne d’Autriche, un grand nombre de seigneurs et les plus grandes dames de France, avait une dévotion toute particulière pour Sainte-Anne. A preuve le magnifique tableau, dont nous avons une copie sous les yeux, qu’il donna à l’église de Sainte-Anne de Beaupré, le 17 août 1666.

Le régiment envoyé par Louis XIV au Canada

fut celui de *Carignan-Salières*, qui est célèbre dans notre pays comme ayant été la source de nombreuses familles existant encore. Les compagnies qui le composaient arrivèrent à des époques différentes, du 17 juin au 12 septembre 1665. Sur les vaisseaux qui portaient les dernières compagnies, se trouvaient M. de Courcelles, gouverneur-général, et M. Talon, intendant.

Le retard dans l'arrivée des dernières compagnies fit ajourner la guerre au printemps suivant ; cet ajournement eut aussi pour cause le grand nombre de soldats qui étaient arrivés malades à Québec.

“ Les soldats s'étaient toujours bien portés jusqu'à Tadoussac, disent les *Relations* ; mais, par un accident inconnu, la maladie s'étant mise dans un de ces vaisseaux, il débarqua près de cent trente malades qui furent reçus par les Religieuses Hospitalières, avec toutes les charités imaginables ; et comme, pour si grande que fût la salle, elle ne pouvait pas contenir tout le monde, on se vit obligé de faire de leur église un second hôpital ; JÉSUS-CHRIST cédant volontiers sa place à ses membres. ”

Les Hospitalières, qui ne se ménageaient guère, ne se donnant aucun repos, ni jour ni nuit, pour sauver les corps de ces malades, ne négligeaient pas le salut de leurs âmes. Il y avait plusieurs hérétiques parmi eux ; mais grâce au zèle des sœurs, “ plus d'une vingtaine ont fait abjuration de leur hérésie avec de grands sentiments des obligations qu'ils ont à Dieu, qui leur fait trouver le chemin du Paradis, par celui du Canada. ”

Tout en renvoyant la guerre à l'année suivante, M. de Tracy voulut s'assurer de certains passages conduisant au pays des Iroquois, en y

faisant construire des forts qui serviraient aussi de magasins pour les troupes et de retraites pour les soldats malades ou blessés.

Dans ce but, quatre compagnies de *Carignan-Salières* accompagnées de cent volontaires et d'un grand nombre de sauvages, partirent de Québec, le 23 juillet, se rendirent aux Trois-Rivières et, ayant traversé le lac Saint-Pierre, rebâtirent, à l'entrée de la rivière Richelieu, le fort que M. de Montmagny y avait établi en 1642. Le deuxième fut établi dix-sept lieues plus haut, au pied d'un courant d'eau appelé *Saut de Richelieu*, et le troisième environ trois lieues plus haut. Le premier fut appelé fort de *Richelieu* et plus tard de *Sorel*, du nom de l'officier qui l'avait rebâti et qui y commandait ; le second, fort *Saint-Louis*, plus tard de *Chambly*, du nom de l'officier qui le construisit, et le troisième, fort de *Sainte-Thérèse*.

M. de Courcelles après avoir visité les troupes qui travaillaient aux forts leur assigna des quartiers d'hiver. M. de Salières, colonel du régiment de Carignan, alla hiverner à Villemarie.

Les nouveaux forts furent d'une grande utilité pour les chrétiens Algonquins à qui les Iroquois faisaient une guerre acharnée. Ils venaient avec leurs familles camper auprès de ces forts et de là ils se livraient en toute sécurité à de grandes chasses très productives. La chair des animaux tués servait de nourriture aux Français et les peaux étaient portées aux magasins du pays.

Les soldats français, sachant que la guerre que l'on allait entreprendre était une guerre sainte, faite pour la gloire de Dieu, avaient de véritables sentiments de piété. " Ce qui les anime " tous, dit la Mère Marie de l'Incarnation, c'est " qu'ils vont combattre pour la Foi. Il y a bien " cinq cents soldats qui ont pris le scapulaire ;

“ c’est nous qui les faisons, à quoi nous travaillons avec bien du plaisir. ”

Pour profiter des bonnes dispositions des soldats et châtier les sauvages dont l’audace redoublait, on résolut d’aller attaquer les Agniers dans leurs propres villages. M. de Courcelles fut le chef de cette expédition (19 janvier au 17 mars 1666) ; il s’y donna des peines infinies par le peu d’expérience que lui et ses soldats avaient de la guerre en ce pays. “ Soixante et dix habitants de Villemarie, sous le commandement de M. Charles Le Moyne, faisaient partie de l’expédition. Le gouverneur, les sachant les mieux aguerris, leur fit l’honneur de leur donner la tête en allant et la queue au retour M. le gouverneur se reposait beaucoup sur eux tous, il leur témoignait une confiance particulière et les caressait grandement ; il les appelait *ses capots bleus*..... Si tout son monde eût été de pareille trempe, il eût été bien en état d’entreprendre davantage qu’il ne pût. Dans cette occasion et dans toutes les autres, M. le Gouverneur a toujours trouvé le peuple de Villemarie plus prompt et plus prêt à marcher qu’aucun autre ; ce qui a fait qu’il a toujours eu une affection toute particulière pour le Montréal ; ce que ayant été trouvé à redire par une personne, il lui répondit—Que voulez-vous, je n’ai trouvé de gens qui m’aient mieux servi pendant les guerres et qui m’aient mieux obéi. ”

Cette malheureuse expédition, pendant laquelle les soldats nouvellement arrivés de France souffrirent énormément du froid et de la famine, n’atteignit pas le but qu’on s’était proposé ; cependant elle donna aux sauvages une grande crainte des armes françaises. Plusieurs tribus envoyèrent des ambassadeurs auprès de M. de

Tracy pour traiter de la paix. Afin de s'assurer des dispositions réelles de ces tribus et afin de voir si on pourrait se fier à elles pour une paix durable, on envoya de Québec quelques Français dans les villages des ambassadeurs.

A peine ces envoyés étaient-ils partis que M. Jacques Le Ber apportait à Québec la nouvelle de nouveaux meurtres commis par les Iroquois à Villemarie et au fort Chambly.

Une nouvelle expédition, commandée par M. de Sorel partit pour aller châtier les Iroquois. Elle comptait trois cents hommes, parmi lesquels un bon nombre d'habitants de Villemarie. Un peu avant d'arriver aux bourgades, on rencontra des Iroquois ayant à leur tête le bâtard Flamand. Il dit à M. de Sorel qu'il se rendait à Québec pour traiter de la paix avec M. de Tracy. M. de Sorel le crut et ramena à Québec sa petite armée. Cette seconde expédition n'eut aucun résultat.

CHAPITRE XXX.

NOUVELLE EXPÉDITION CONTRE LES IROQUOIS,
COMMANDÉE PAR M. DE TRACY.—VICTOIRE DES
FRANÇAIS.—PROTECTION DE DIEU.

Les deux expéditions dont nous venons de parler n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, M. de Tracy résolut d'aller de nouveau porter la guerre chez les Iroquois. Il composa son armée de six cents soldats du régiment de Carignan, de six cents habitants du pays et de cent Hurons ou Algonquins, et prit lui-même, malgré son âge avancé, soixante-deux ans, le commandement de ces troupes. Le départ eut lieu le 14 septembre 1666, jour de l'exaltation de la sainte Croix, et presque tous les soldats firent à cette occasion une confession générale. "Ils
" sont si fervents, écrit la Mère Marie de l'In-
" carnation, qu'ils ne craignent aucun danger,
" et il n'y a rien qu'ils ne fassent et qu'ils n'en-
" treprennent. Il semble à toute cette milice
" qu'elle va assiéger le Paradis, et qu'elle espère
" le prendre et y entrer, parce que c'est pour le
" bien de la foi et de la religion qu'elle va com-
" battre." Quatre prêtres suivaient les troupes :
le P. A. Albanel, S. J., le P. Raffeix, S. J., l'abbé
du Bois d'Esgriselles, aumônier du régiment de
Carignan, et M. Dollier de Casson, prêtre de Saint-
Sulpice, tout récemment arrivé avec trois con-
frères.

Cent dix habitants de Villemarie faisaient partie de ces troupes ; M. de Tracy leur fit le même honneur que M. de Courcelles, " les faisant marcher assez loin devant jusqu'à la vue des villages ennemis, bravant les plus grands périls qu'on pût encourir. M. Ch. Lemoine eut l'honneur pareillement d'en être capitaine et M. de Bellestre celui d'en être lieutenant. " Trois autres gentilshommes de Villemarie se trouvaient aussi dans cette armée. M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, qui, pour cette occasion, abandonna la robe du juge pour l'épée du soldat ; M. de Hautmesnil, qui, ayant suivi les deux autres expéditions, avait failli périr dans celle de M. de Courcelles ; et enfin M. de Saint-André. M. d'Ailleboust " ne vint pas jusqu'au pays (des Iroquois) pour une morsure d'ours qui l'em- pêcha. "

Cette petite armée eut beaucoup à souffrir, d'abord par les fatigues que lui occasionnèrent les *portages*, pendant lesquels il fallait porter à bras les bateaux, les vivres, les armes, les bagages, et enfin les deux petits canons de campagne ; puis par le manque de vivres, lorsqu'elle fut arrivée dans le voisinage des Iroquois. Par crainte de la famine, on fut obligé de rationner les hommes. Les officiers y tenaient la main très sévèrement, comme le constate M. Dollier de Casson dans son langage humoristique. " Au reste ce prêtre (lui-même) fit un bon noviciat d'abstinence sous un certain capitaine qui peut être appelé le *grand Maître du jeûne*, du moins cet officier aurait pu servir de *père-maître en ce point chez les Pères du désert*. M. l'abbé Du bois y pensa mourir absolument de faim. Pour l'ecclésiastique de Saint-Sulpice, il était d'une complexion plus forte. Mais ce qui l'affaiblissait beaucoup, c'était les confessions de nuit,

“ travaux spirituels qu’il fallait faire pendant
“ que les autres dormaient. Ce qui fit qu’il ne
“ put jamais sauver un homme qui se noyait
“ devant lui, ce qu’il aurait fait aisément, sans
“ cette grande faiblesse, augmentée par la fa-
“ tigue de la marche par suite d’une mauvaise
“ paire de souliers qui n’avaient plus que le des-
“ sus, ce qui était bien rude surtout en ce lieu
“ où les pierres aiguës pavent l’eau et le rivage.
“ Ces choses l’ayant rendu paresseux, quand il
“ se fut déshabillé pour se jeter à la nage, il
“ n’était plus temps. Cette tentative eut une
“ bonne récompense, parce que cet homme étant
“ en quelque façon aux RR. PP. Jésuites, un
“ des Pères l’ayant remercié de ce qu’il avait
“ voulu faire, il lui répondit que la faiblesse de
“ la faim l’avait empêché de faire davantage.
“ Ce bon Père, entendant ce discours, le tira à
“ part et lui donna un morceau de pain, assai-
“ sonné de deux *sucres tout différents*, l’un de Ma-
“ dère et l’autre de l’appétit.”

Malgré toutes ces souffrances, la petite armée s’avançait en bon ordre. A son approche, les habitants du premier bourg prirent la fuite, sans attendre l’attaque et se retirèrent dans un village plus éloigné. De là, ils faisaient de grandes huées, tiraient des coups perdus sur les soldats ; mais quand ils entendirent les vingt tambours battant la charge et quand ils virent les Français chargeant tête baissée, ils prirent de nouveau la fuite, le chef en tête. Ce village était rempli de vivres, de meubles et de toutes sortes de choses. Il restait encore deux autres villages à emporter : ils furent pris avec la même facilité. Et cependant les Iroquois s’étaient préparés pour une résistance vigoureuse, car dans le dernier village, qui était entouré d’une palissade de vingt pieds et flanqué de quatre bastions, on trouva

un amas prodigieux de vivres, et une grande provision d'eau pour éteindre le feu, s'il en était besoin. Ce qui décida les Iroquois à la retraite fut qu'ils étaient persuadés que l'armée était composée de quatre mille hommes au moins. On vit dans cette erreur des Iroquois une nouvelle preuve de la protection du Ciel sur les Français. A ce sujet la Mère Marie de l'Incarnation dit : " M. de Repentigny, qui commandait nos habitants m'a assuré qu'étant sur la montagne pour découvrir de là s'il n'y avait pas d'ennemis dans les environs, il jeta la vue sur notre armée, et elle lui parut si nombreuse qu'il crut que les anges s'y étaient joints, ce qui le mit hors de lui-même. Quoiqu'il en soit, Dieu a fait en notre faveur ce qu'il fit autrefois pour le peuple hébreu, qui jetait l'épouvante dans l'esprit de ses ennemis de sorte qu'il en devenait victorieux sans combattre. Il est certain qu'il y a eu du prodige dans toute cette affaire, car si les Iroquois, fortifiés et munis comme ils l'étaient, avaient tenu ferme, ils auraient donné bien de la peine et fait un grand déchet à notre armée. "

Un *Te Deum* solennel fut chanté pour remercier Dieu de sa protection. Les quatre prêtres célébrèrent le saint sacrifice, puis on planta la croix avec les armes de France pour prendre possession de ces pays au nom de Dieu et du Roi. On brûla ensuite toutes les cabanes, tous les forts et tous les grains.

Après ces expéditions, qui firent périr un grand nombre de soldats par le froid, la famine et les privations, on cantonna la plus grande partie de l'armée dans les nouveaux Forts. M. l'abbé Dubois assistait les soldats malades au Fort Chambly. Comme ceux du Fort de Sainte-Anne, le plus proche du pays des Iro-

quois, étaient dépourvus de tout secours spirituel, M. de Tracy écrivit à M. Souart pour le prier d'y envoyer un prêtre.

XXXI.

M. DOLLIER DE CASSON PART POUR LE FORT SAINTE-ANNE. — IL SAUVE UN SOLDAT PRIS DANS LA GLACE. — MALADIE DES SOLDATS AU FORT ; LEUR PIÉTÉ. — M. TALON VISITE VILLE-MARIE À L'ÉDIFICATION DE TOUS.

M. de Tracy ayant demandé à M. Souart d'envoyer un prêtre de Saint-Sulpice au fort de Sainte-Anne, il n'y eut personne dans la Communauté qui n'estimât ce poste comme fort avantageux parce qu'on devait y avoir l'occasion de bien souffrir et de beaucoup s'exposer pour Dieu.

M. Souart choisit M. Dollier de Casson ; excellent choix pour un aumônier de troupes, car avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, M. Dollier de Casson avait été capitaine de cavalerie sous M. de Turenne, et s'était acquis l'estime de ce général par son courage et ses actions d'éclat. Il était d'une grande taille et d'une force si extraordinaire qu'il portait deux hommes assis sur ses mains.

Après avoir désigné M. Dollier de Casson, M. Souart " qui devait avoir de la prudence pour tous " se trouva fort perplexe ; d'un côté, il y avait la demande de M. de Tracy et des malheureux soldats qui manquaient de secours spirituels et d'un autre côté, le danger d'envoyer, sans escorte, un prêtre, à 25 lieues de Ville-

marie, pendant un temps de guerre où il risquait d'être brûlé vif. Entre temps, deux soldats du Fort de Chambly étant arrivés à Villemarie, M. Dollier de Casson résolut de partir avec eux quoiqu'il fût souffrant en ce moment d'une grosse loupé au genou, qu'il avait rapportée de son expédition contre les Iroquois et qu'il fût très affaibli par une abondante saignée. Après un jour de repos, il se mit en route avec les deux soldats après avoir obtenu de son Supérieur le congé "qui fut difficile à avoir." Animés par son courage, trois braves colons, MM. Charles LeMoyne, Migeon de Branssat et Jacques Le Ber voulurent l'accompagner. Les voilà en route, obligés de chausser les raquettes et de porter un lourd fardeau sur les épaules, et ainsi ils arrivèrent au Fort Chambly.

" Là, comme le raconte M. Dollier de Casson " dans son *Histoire du Montréal*, on lui refusa de " l'escorter pendant 24 heures ; mais à la fin, " comme on le vit résolu à partir nonobstant, " on lui donna dix hommes dont un enseigne " qui demanda le commandement par l'amitié " qu'il lui portait..... En allant au Fort Sainte- " Anne, il ne trouva rien de remarquable que la " difficulté de marcher sur les glaces (au lac " Champlain) qui les mit beaucoup en péril, et " même une fois, on croyait un soldat perdu, " parce que la glace ayant rompu sous lui et " s'étant retenu avec son fusil sans couler tout " à fait au fond, il ne pouvait remonter sur la " glace à cause de ses raquettes qu'il avait aux " pieds. L'ecclésiastique (M. Dollier de Casson) " le voyant en si manifeste péril pour l'amour " de lui, crut qu'il se devait hasarder pour le " tirer de là, ce qu'il fit. *Après s'être armé du " signe de la croix*, il alla à lui et le prit par les " bras ; mais cet homme étant si pesant et si

“ embarrassé par ses raquettes, il ne le pouvait
“ tirer qu'à demi. Alors il demanda du secours,
“ mais personne n'était d'humeur à lui aider ;
“ M. Darienne, l'enseigne, vint lui-même, n'osant
“ commander à personne d'y aller. A eux deux,
“ ils tirèrent ce grand corps et l'allèrent faire
“ chauffer au plus vite, remerciant Dieu de
“ l'avoir tiré de là.”

Pendant que M. Dollier de Casson et son escorte accomplissaient ce voyage périlleux, l'arrivée d'un prêtre était ardemment désirée au Fort Sainte-Anne, où quarante soldats étaient atteints du scorbut. Deux étaient morts sans les secours de la religion, et plusieurs paraissaient à toute extrémité. “ Plusieurs moribonds, ajoute
“ M. Dollier de Casson, jetaient vers le ciel la
“ même clameur, lorsqu'à ce moment, il leur
“ envoya un prêtre. Ces soupirs, ces attentes et
“ ces désirs firent, que tant loin qu'on le vit sur
“ le lac Champlain, qui environnait le Fort, on
“ en alla donner l'avis à M. de Lamothe qui y
“ commandait. Il sortit de suite avec les officiers et les soldats, allant tous avec une joie
“ indicible au devant de lui, l'embrassant avec
“ une affection si tendre, qu'on ne peut l'exprimer ; tous lui disaient :—“ Soyez le bienvenu,
“ que n'êtes-vous venu encore un peu plus tôt ;
“ que vous étiez souhaité par deux soldats qui
“ viennent de mourir ; que vous allez apporter
“ de joie à tous nos malades ; que la nouvelle
“ de votre arrivée les réjouit ; que nous vous
“ avons d'obligation.” Comme on lui faisait ces
“ compliments, l'un le déchargeait de son sac,
“ l'autre lui enlevait sa chapelle. On le mena
“ ensuite au fort, où après quelques prières
“ faites, il visita quantité de malades dans leurs
“ cabanes.”

La maladie épidémique qui sévissait au Fort

Sainte-Anne était causée par la mauvaise nourriture : viandes salées et pain fait avec de la farine gâtée en mer. Tout était en si mauvais état que tous les soldats du fort auraient péri de faim et de misère, si M. de Lamothe n'eut envoyé à Villemarie un de ses cadets avec quelques hommes. M. Souart et Mlle Mance les firent repartir avec plusieurs traîneaux chargés d'excellentes provisions. A l'arrivée de ces provisions, M. Dollier de Casson les fit entrer dans sa chambre et il commença à donner tous les matins du bouillon aux malades, " sur lequel il " mettait un petit morceau de lard avec un " morceau de volaille ; le soir, il donnait à chacun " douze ou quinze pruneaux de Tours qu'il " faisait cuire."

Dès qu'un malade pouvait supporter le voyage, on l'envoyait en traîneau à Villemarie, chez les Hospitalières, et, en revenant au fort, les traîneaux y apportaient des provisions dues à la générosité du Séminaire, des Sœurs et de quelques habitants. Faire quitter le fort aux malades était le seul moyen de les guérir, car l'air était si infecté à Sainte-Anne qu'il n'en réchappa aucun de ceux qu'on ne put envoyer à Villemarie.

" Ces maladies, ajoute M. Dollier de Casson " duraient des trois mois entiers ; les malades " étaient des huit jours à l'agonie. Ces moribonds " étaient si abandonnés que personne ne les osait " approcher, hormis l'ecclésiastique et un nommé " Forestier, chirurgien, qui se conduisit fort bien. " L'ecclésiastique qui était toujours auprès des " malades ne l'a jamais appelé, soit de jour, soit " de nuit, qu'il n'ait été fort prompt à venir."

La plus grande piété régnait dans le fort, parmi les malades et parmi ceux qui étaient en santé ; on y recevait fréquemment les sacre-

ments, la sainte communion, les prières y étaient réglées et chacun s'empressait d'y assister ; aussi " le missionnaire qui les servait s'en trouva " abondamment payé de ses peines. Il assista à " la mort de onze de ces soldats, aussi bien disposés qu'on le pouvait souhaiter." Quant au missionnaire, pour éviter le mal dont il se sentait un peu atteint, il était obligé " d'aller entre " les bastions du fort où la neige était battue " prendre l'air et faire des courses, ce qui l'aurait fait prendre pour un fou, si on l'avait vu " se livrer à un exercice aussi violent. Il est " vrai que cela était plaisant de le voir réciter " un bréviaire à la course, mais comme il n'avait pas d'autre temps, il croyait bien employer celui-ci à dire son office sans que Messieurs les *Casuistes* y puissent trouver à redire."

Tous les malades reçurent les soins les plus assidus chez les Sœurs de Saint-Joseph de Villemarie ; ces bonnes Sœurs donnèrent aussi asile aux soldats des Forts Saint-Louis et Saint-Jean où l'épidémie s'était déclarée.

La dernière expédition, dans laquelle, comme nous l'avons dit, furent brûlés les villages des Iroquois, avait rempli ces barbares d'une telle frayeur qu'elle leur avait ôté toute idée de reprendre les armes. " Chaque arbre, dit M. Dollier de Casson, paraissait aux Iroquois être un " Français et ils ne savaient où se mettre."

Aussi malgré les grandes souffrances des soldats, malgré les nombreuses pertes de vies, causées par le froid, la faim et les maladies, on eut à se féliciter de cette expédition qui procura des avantages sérieux au pays et donna aux zélés missionnaires un vaste champ où ils portèrent avec fruit la parole de Dieu. Lorsqu'en effet, à la suite de la paix qui régna entre les

Français et les Iroquois, à partir de 1666, les missionnaires purent aller évangéliser ces Sauvages, ceux-ci écoutaient la parole de Dieu avec ardeur, voyaient avec plaisir baptiser leurs enfants et leurs moribonds et plusieurs adultes même reçurent le baptême.

Dans le mois de mai de cette année 1667, Villemarie fut visitée par M. le marquis de Tracy et par M. l'intendant Talon. M. de Tracy y venait pour se faire mieux connaître des Sauvages, car c'était le lieu le plus avancé et celui où les Sauvages se rendaient le plus ordinairement. M. Talon s'y rendait, appelé par des fonctions d'intendant. Il s'acquitta de ses devoirs à la satisfaction et à l'édification de tous.

“ On le vit marcher, dit M. Dollier de Casson, “ de maison en maison, suivant les côtes de “ l'Ile, afin de voir si tous étaient traités suivant “ la justice et l'équité, et si les besoins de quelques-uns n'exigeaient pas la participation de “ ses libéralités et aumônes, de quoi, il s'est “ dignement acquitté.”

CHAPITRE XXXII.

BREF DU PAPE ALEXANDRE VII AUTORISANT LES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH À FAIRE DES VŒUX SOLENNELS. — LE DROIT DE JUSTICE REMIS AUX MESSIEURS DE SAINT-SULPICE — DÉPART DE M. DE TRACY. — ARRIVÉE DE NOUVEAUX PRÊTRES DE SAINT-SULPICE EN CANADA.

Au commencement de l'année 1666, le pape Alexandre VII, sur la demande de Mgr l'évêque d'Angers et des évêques français dans les diocèses desquels l'institut des Hospitalières de Saint-Joseph avait des établissements, donna un Bref par lequel il approuvait l'institut des Hospitalières de Saint-Joseph, autorisait les vœux solennels et déclarait que ces filles étaient vraiment religieuses. Ce fut un grand et heureux événement pour Villemarie, qui se trouva ainsi irrévocablement doté d'un établissement religieux dont tous les habitants avaient depuis longtemps apprécié les mérites ; ce fut aussi le parfait couronnement de l'œuvre de M. de la Dauversière ; car en fondant cette œuvre, il avait voulu que les Hospitalières se consacrasent par des vœux solennels au service de Dieu et aux soins des malades.

Le 13 juin 1666 fut enfin réglé le différend qui, ainsi que nous l'avons raconté, s'était élevé entre le Conseil souverain de Québec et les Messieurs de Saint-Sulpice par rapport à la pos-

session de la justice et du droit de nommer le Gouverneur particulier de l'île de Montréal. En ce jour, M. Talon, se référant aux lettres patentes du Roi de 1644, reçut le Séminaire à foi et hommage pour la Seigneurie de Montréal, avec haute, basse et moyenne justice. Et deux jours après, en vertu des pouvoirs extraordinaires qu'il avait reçus du Roi, il ordonna que les Messieurs du Séminaire seraient maintenus dans la possession de leur justice. Par suite de ces mêmes lettres patentes, le droit des Messieurs du Séminaire, seigneurs de l'île, à nommer le Gouverneur particulier était pleinement reconnu. Aussi trois ans après, par suite de la démission de M. de Maisonneuve qui rendait la place de Gouverneur vacante, M. de Bretonvilliers, Supérieur du Séminaire à Paris, représentant des seigneurs, nommait-il M. Maxime Pérot Gouverneur de l'île de Montréal. C'était un gentilhomme de naissance, capitaine au régiment d'Auvergne, fort habile au métier des armes, qui, avec sa compagnie, allait passer au Canada pour s'y établir.

M. de Tracy, M. de Courcelles et M. Talon s'occupèrent de régler l'importante question de la dîme. D'après une ordonnance du 23 août 1667, ils la fixèrent au vingt-sixième, en déclarant de plus que, les cinq premières années de la concession d'une terre, le propriétaire n'en payerait point la dîme, afin qu'il pût la défricher plus aisément. L'ordonnance portait, en outre, que cette dîme, établie en vue de l'état où se trouvait alors la colonie naissante, pourrait être augmentée quand la colonie serait devenue plus prospère.

Malgré cette ordonnance, les notables de Villemarie, réunis en assemblée générale, le 12 août 1668, décidèrent, d'eux-mêmes, que pendant

trois ans, la dîme serait fixée au vingt-et-unième pour les gerbes de blé et au vingt-sixième pour les autres grains ; ils voulaient ainsi témoigner leur reconnaissance aux seigneurs de Montréal pour leur générosité et leur dévouement si constant en vue de la prospérité de Villemarie.

Cinq jours après l'ordonnance sur la dîme, M. de Tracy, rappelé en France, s'embarquait à Québec et quittait le Canada pour n'y plus revenir.

Homme d'une fervente piété et d'une grande bravoure, M. de Tracy fut très regretté au Canada. Déjà l'année précédente la Mère Marie de l'Incarnation, à propos de son rappel dont il était question, écrivait : " Cette nouvelle Eglise
" et tout le pays feront une perte qui ne se peut
" dire, car il (M. de Tracy) a fait ici des expédi-
" tions qu'on n'aurait jamais osé entreprendre
" ou espérer. Dieu a voulu donner cela à la
" grande piété de son serviteur, qui a gagné
" tout le monde par ses bonnes œuvres et par
" les grands exemples de vertu et de religion
" qu'ils a donnés à tout le pays. "

Un grand bonheur était réservé en cette année aux habitants de Villemarie par l'arrivée au milieu d'eux de plusieurs prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice. Voici ce qui donna lieu à leur arrivée.

Au mois de novembre 1666, M. Talon avait écrit à Colbert, lui demandant du secours pour l'Eglise du Canada, constatant que Mgr de Laval ne pouvait fournir le pays de prêtres que s'il était assisté par le Roi, et il ajoutait : " Le fonds
" des dîmes, établi avec beaucoup de modéra-
" tion, ne peut suffire, à moins que M. de Bre-
" tonvilliers, Supérieur de Saint-Sulpice, ne
" fasse passer cinq ou six prêtres de son Sémi-
" naire, qui ne soient pas plus à charge que

“ ceux qu’il nous a fait donner cette année pour
“ desservir la cure des Trois-Rivières et admi-
“ nistrer les sacrements aux troupes d’un ou
“ deux de nos forts ; cet expédient me paraît le
“ plus facile et le moins onéreux de tous. ” Cet
expédient était bien, en effet, le moins onéreux,
car les Messieurs de Saint-Sulpice n’étaient ni
à la charge du Roi, ni à celle du pays ; ils s’en-
trenaient de leurs propres revenus et faisaient
même de nombreuses largesses aux habitants de
Villemarie.

Louis XIV, très zélé pour faire fleurir la
religion en Canada, demanda à M. de Breton-
villiers d’y envoyer tous les ans de ses prêtres.
Alors arrivèrent dans le pays des missionnaires
séculiers venant de Saint-Sulpice, choisis parmi
ceux dont le revenu était assez fort pour qu’ils
pussent s’entretenir et contribuer même de leur
superflu à l’établissement et au soulagement des
nouveaux colons. “ C’était, comme le fait remar-
quer M. Faillon, l’accomplissement littéral des
vues montrées autrefois à M. Olier, si désireux
d’aller se sacrifier en personne, et à qui Dieu
avait fait connaître qu’il accomplirait les des-
seins de son zèle, par ses disciples, après sa
mort. ”

Parmi les ecclésiastiques envoyés par le Supé-
rieur du Séminaire se trouvaient M. François
de Salignac-Fénelon, frère aîné consanguin de
l’archevêque de Cambrai, et M. Claude Trouvé,
sous-diacre du diocèse de Tours. Ils arrivèrent
à Québec, le 27 juin 1667 et M. Souart partit
par les derniers navires de cette même année
pour obtenir de M. de Bretonvilliers de nou-
veaux missionnaires.

Dès son arrivée à Paris, il s’empressa afin de
trouver “ des ouvriers évangéliques car le nom-
bre en était trop petit à Montréal pour des

nations d'une aussi vaste étendue." Il eut surtout à cœur d'y ramener M. de Queylus et de lui remettre la charge de Supérieur du Séminaire de Villemarie. De son côté, le Roi, désirant par-dessus tout, l'accroissement et la prospérité de la colonie, invita M. de Queylus à revenir au Canada. Sachant donc que l'océan lui était ouvert, M. de Queylus, après avoir fait son testament, 12 mars 1668, s'embarqua et arriva heureusement avec trois de ses confrères : MM. Antoine d'Allet, René de Bréhaut de Galinée et François-Saturnin d'Urfé.

La Mère Marie de l'Incarnation parle en ces termes de l'arrivée de M. de Queylus : " M. l'abbé de Queylus est venu cette année et a amené avec lui, pour Montréal, plusieurs ecclésiastiques qui portent la piété peinte sur leurs visages." Dans les *Relations des Jésuites*, nous voyons aussi : " La Providence divine nous a fourni un puissant renfort par la venue de M. l'abbé de Queylus, avec plusieurs ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, lesquels vont joindre à Montréal ceux qui y sont. On ne peut espérer de tant de braves missionnaires que de très heureux succès, donc ce pays sera redevable au Roi de France, qui pousse avec bien plus d'ardeur encore l'agrandissement du royaume de Jésus-Christ que l'étendue de ses États." De son côté Mgr de Laval donna à M. de Queylus des lettres de grand-vicaire dont il exerça les pouvoirs pendant tout son séjour à Villemarie. Il fit de plus insérer dans les *Relations des Jésuites* une lettre dont nous détachons ce passage : " La venue de M. l'abbé de Queylus, avec plusieurs bons ouvriers tirés du Séminaire de Saint-Sulpice, ne nous a pas moins apporté de consolations.

“ Nous les avons tous embrassés dans les entrailles de Jésus-Christ. ”

Au mois de mai 1668, des Iroquois étant venus demander à M. de Queylus, Supérieur du Séminaire, de leur donner des robes noires pour les instruire de la religion, M. de Fénelon et M. Trouvé, qui venaient d'être ordonnés prêtres, s'offrirent aussitôt pour commencer une mission dans le pays de ces sauvages au nord du lac Ontario. “ Une telle proposition parut si belle à M. l'abbé de Queylus qu'il témoigna l'avoir très agréable. ” Il envoya ces deux prêtres à Québec tant pour obtenir de MM. de Courcelles et Talon une concession de terre pour cette mission, que pour avoir l'approbation de Mgr de Laval. Ce prélat accueillit avec joie les deux missionnaires, et le 15 septembre leur donna des lettres pour cette mission. De leur côté MM. de Courcelles et Talon louèrent fort le zèle des deux ecclésiastiques et leur concédèrent des terres à la baie de Kenté, où étaient établis les sauvages.

Le chef du village de Kenté étant venu chercher les deux missionnaires, ils s'embarquèrent avec lui à la Chine, le 2 octobre 1668, et arrivèrent à Kenté le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, le 28 octobre.

CHAPITRE XXXIII.

MM. DOLLIER DE CASSON ET DE GALINÉE PARTENT
POUR ALLER ÉVANGÉLISER LES OUTAOUAIS.
—PLANTATION D'UNE CROIX SUR LES BORDS
DU LAC ÉRIÉ.—PRISE DE POSSESSION DE CE
PAYS AU NOM DU ROI.—RETOUR DES MISSION-
NAIRES.

M. de Queylus, ayant envoyé M. Trouvé et M. de Fénélon à Kenté pour y fonder une mission, "trouva bon que deux prêtres du Séminaire allassent hiverner dans les bois avec les sauvages pour les instruire de notre religion et s'instruire eux-mêmes dans leur langue." L'un fut M. Barthélemy "lequel a rendu beaucoup de services pour le salut de plusieurs ;" l'autre, M. Dollier de Casson, toujours zélé pour la sanctification de ces barbares. M. Dollier de Casson ne passa pas tout l'hiver dans les bois, et revint à Villemarie après avoir reçu une lettre de M. de Queylus. Dans cette lettre, son supérieur lui annonçait qu'un esclave, d'une nation très éloignée, lui ayant fait une description très avantageuse de son pays, habité par des peuples nombreux, d'esprit et de cœur très bien disposé, il lui semblait voir dans ce fait une occasion suscitée par la Providence pour pénétrer, sous la conduite de ce sauvage, chez des nations encore inconnues, qui seraient peut-être plus faciles à évangéliser.

Arrivé à Villemarie, M. Dollier de Casson témoigna sa joie à M. de Queylus d'avoir été choisi pour cette nouvelle mission, et se disposa à partir. Il eut pour compagnon M. l'abbé de Galinée, qui, par ses connaissances astronomiques et mathématiques, devait rendre de grands services.

Mgr de Laval approuva hautement ce voyage et donna à M. Dollier des lettres de pouvoir semblables à celles qu'il avait données, l'année précédente, à M. de Fénélon. Dans ces lettres, Mgr de Laval dit que M. Dollier de Casson s'était senti attiré de Dieu à travailler à la conversion des sauvages, dans *les nations qu'on nomme Outaouais*, placées à une grande distance. Il voulait désigner non les Outaouais, proprement dits, mais les peuples voisins du Mississipi ; parce que les Outaouais prétendent que ce fleuve leur appartenait. " C'est pour cela, disent les " *Relations* de 1667, que tous ces sauvages, quoi- " que fort différents de nation entre-eux, qui vien- " nent en traite chez les Français du Canada, " portent le nom général d'Outaouais. "

Dans le même temps, M. Cavelier de la Salle, qui venait de s'établir sur la seigneurie que le Séminaire lui avait donnée, se préparait à faire un voyage dans les mêmes pays, par suite des récits que lui avaient faits des Iroquois au sujet d'une rivière, l'*Ohio*, aboutissant à la mer, et dont l'embouchure était éloignée de huit à neuf mois de marche. Les Outaouais, comme l'a fait remarquer M. Dollier, appelaient Mississipi, la même rivière que les Iroquois appelaient *Ohio*. " L'amour du castor, dit M. Faillon, et plus " encore l'espérance de trouver le chemin de la " Chine par ce fleuve, que M. de la Salle croyait " se décharger dans la mer du Sud, étaient les " motifs qui l'engageaient à entreprendre ce " voyage ; car les difficultés que les Français

“ éprouvaient pour arriver à la Chine, en côtoyant l’Afrique et en passant par le cap de Bonne-Espérance, leur faisaient désirer depuis longtemps de trouver un passage par l’Amérique, et cette idée flatteuse encourageait la plupart des navigateurs qui exploraient le Canada.”

M. Dollier et M. de la Salle, s’étant munis des effets nécessaires à leur long voyage, se disposèrent à partir. M. Dollier équipa trois canots et engagea sept hommes et M. de la Salle quatre canots et quatorze hommes. “ Tout ce monde prêt à partir, dit M. Dollier de Casson, il arriva une fâcheuse affaire qui retarda le départ de quinze jours ; c’était un assassinat fâcheux d’un considérable Iroquois commis par trois soldats des troupes de Montréal ; ce qui menaçait d’un grand renouvellement de guerre, si on n’y donnait pas ordre plutôt.” Ces trois soldats furent condamnés à mort, et, comme ils avaient prié M. Dollier de ne les abandonner qu’après leur exécution, il retarda son départ jusqu’à ce jour, 6 juillet 1669. Dans la première journée, les voyageurs allèrent au Sault Saint-Louis et au fief de Saint-Sulpice, appelé ensuite la Chine.

Ils furent obligés, pendant près de quarante lieues, de traîner leurs bagages et de porter leurs canots, à cause “ des bouillons d’eau.” Durant près d’un mois, ils n’eurent pour nourriture que du blé de Turquie, cuit à l’eau ; et pour couche, la terre ; de sorte qu’avant d’être à cent lieues de Montréal, “ il n’y eut personne parmi eux qui n’éprouvât les atteintes de quelque maladie.”

Arrivés au village de Sonnontouan, ils furent plusieurs fois en danger d’être massacrés par les sauvages qui y habitaient. M. Dollier de Casson, par suite des privations, devint si malade qu’il faillit mourir. Il disait : “ J’aimerais mieux

“ mourir au milieu de ces bois, dans l'ordre de
“ la volonté de Dieu, comme j'ai la confiance d'y
“ être, qu'au milieu de tous les miens dans le
“ Séminaire de Villemarie. ”

M. Dollier étant rétabli, les voyageurs quittèrent ce village et arrivèrent à une rivière qui est la décharge du lac Erié dans le lac Ontario. Pendant le voyage M. Dollier célébrait trois fois par semaine la messe sur un petit autel soutenu par des avirons et entouré des voiles de leurs canots, “ de cette sorte, dit M. de Galinée, nous
“ avons eu le bonheur et le bien de célébrer le
“ saint sacrifice dans plus de deux cents endroits
“ où il n'avait jamais été offert. ” M. de la Salle et ses hommes abandonnèrent en cet endroit les deux missionnaires pour retourner à Villemarie, et arrivèrent au lieu même de l'île de Montréal d'où ils étaient partis quatre mois auparavant. M. de la Salle avait fait envisager son expédition comme pouvant procurer la découverte d'un passage pour aller à la Chine; aussi donna-t-on par ironie le nom de la Chine à l'endroit d'où il s'était embarqué.

Les missionnaires, arrivés le 14 octobre, au, bords du lac Erié, y construisirent une cabane pour y passer l'hiver; mais fatigués par les grands vents qui soufflaient sur le lac, ils transportèrent cette cabane dans un bois et la construisirent de manière à pouvoir s'y défendre longtemps. A son extrémité fut placé un autel où M. Dollier célébrait la messe trois fois par semaine. Tous les hommes y assistaient, se confessaient souvent et recevaient la sainte communion. La prière était faite en commun soir et matin, ainsi que d'autres pieux exercices.

Ayant passé cinq mois et onze jours dans ce lieu, les missionnaires, avant de partir, le dimanche de la Passion, 23 mars 1670, allèrent

planter une croix sur le bord du lac Erié et firent attacher au pied de la croix les armes de Louis XIV, comme prise de possession par le Roi de ces terres non occupées. Le jour de Pâques, ils s'arrêtèrent pour célébrer la fête, et tous firent la communion pascale. Partis de nouveau, ils firent vingt lieues le même jour ; accablés de fatigue, ils négligèrent de mettre toutes leurs hardes à l'abri, de sorte que les eaux s'étant très élevées dans la nuit, emportèrent les hardes d'un des canots des missionnaires, et, ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est que la chapelle de M. Dollier de Casson fut entièrement perdue. Privés par cet accident de recevoir le sacrement de l'Eucharistie et de le donner à d'autres, ils résolurent de retourner à Villemarie pour avoir une autre chapelle et des marchandises à échanger avec les Sauvages contre des provisions.

Ils se mirent donc en route, se dirigeant vers Sainte-Marie-du-Saut où, après avoir été très souvent à la veille de manquer de vivres, ils arrivèrent le 25 mai, jour de la Pentecôte.

Les Pères Jésuites Dablon et Marquette qui y résidaient, comme étant leur principal établissement pour la mission des Outaouais, les reçurent avec toute la charité possible. Les deux jours qui suivirent leur arrivée, les voyageurs y firent leurs dévotions avec d'autant plus de bonheur qu'ils en étaient privés depuis près d'un mois et demi.

MM. Dollier et de Galinée désiraient ardemment regagner Villemarie dont ils étaient éloignés de plus de trois cents lieues, car ils voulaient en repartir pour aller hiverner chez les Outaouais et de là se rendre, au printemps suivant, chez les peuples du Mississipi pour les évangéliser. Munis d'un guide que leur procu-

rèrent les Pères Jésuites, ils partirent le 28 mai, et après un voyage très heureux, où ils n'eurent que dix-huit portages à faire, ils arrivèrent à Villemarie le 18 juin.

MM. Dollier et de Galinée avaient eu une excellente idée en attachant au pied de la croix qu'ils avaient plantée les armes du Roi en signe de prise de possession ; M. Talon s'en félicitait, et à ce sujet il écrivait en France : " MM. Dollier et de Galinée, prêtres de Saint-Sulpice, ont parcouru le lac Ontario et visité des nations inconnues..... Je ferai planter partout où les sujets du Roi se porteront les armes de Sa Majesté avec celles de la religion ; estimant que si ces précautions ne sont pas présentement utiles, elles le peuvent devenir dans une autre saison. On assure que la pratique des Iroquois est d'arracher les armes et les placards des écrits qu'on attache aux arbres des lieux dont on prend possession, et ils les portent aux Anglais. Ainsi cette nation peut connaître par là qu'on prétend en demeurer les maîtres."

Si le voyage de MM. Dollier et de Galinée ne donna pas de résultats quant à la conversion des sauvages, il excita le zèle pour découvrir de nouveaux pays et en prendre possession au nom du Roi. Dès leur retour, en effet, M. Talon envoya dans ce but des hommes au pays des Outaouais et d'autres à la découverte de la mer du Sud et de la baie d'Hudson.

CHAPITRE XXXIV.

DÉPART DE M. DE QUEYLUS POUR LA FRANCE ;
SA MORT.—DÉPART DE MM. DE COURCELLES
ET TALON.—MORT DE LA MÈRE MARIE DE
L'INCARNATION.—MORT DE M^{lle} MANCE.

Dans l'automne de 1671, M. de Queylus se décida à partir pour la France. Ce voyage avait pour but de régler ses affaires en ce pays, de manière que ses revenus lui arrivassent désormais avec régularité. Ce généreux prêtre employait presque toute sa grande fortune au soutien et à la prospérité de Villemarie, de plus il voulait établir à ses frais un hôpital pour les sauvages vieux ou infirmes ; il lui fallait donc réunir toutes ses ressources et surtout assurer l'envoi régulier de ses revenus.

M. de Queylus partit, amenant avec lui M. l'abbé d'Allet et M. l'abbé de Galinée ; il désigna pour le remplacer, comme supérieur, M. Dollier de Casson.

A son arrivée en France, il tomba malade et cette maladie s'étant rapidement augmentée, il se vit hors d'état de repasser en Canada. Retiré chez les Ermites du Mont-Valérien, M. de Queylus fut élu supérieur en 1673. Se sentant de plus en plus malade, il quitta le Mont-Valérien en septembre 1676 et mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 20 mars 1677. "Sa perte, dit M. Faillon, fut vivement ressentie à Villemarie, privée par là d'un de ses plus fermes soutiens."

MM. de Courcelles et Talon, eux aussi, quit-

tèrent bientôt après le Canada ; M. de Courcelles fut remplacé par M. le comte de Frontenac. Avant de partir du Canada, M. de Courcelles écrivit à M. Gilles Pérot, deuxième curé de Montréal, de 1664 au 17 juillet 1680, une lettre datée du 25 septembre 1672, qui est un témoignage aussi précieux pour les prêtres de Saint-Sulpice que pour les colons de Villemarie : “ Je suis bien aise, avant de m'embarquer, disait-il, de vous écrire cette lettre, tant pour l'inclination que j'ai pour vous et pour tous vos messieurs, à cause de la fidélité du service du Roi que j'ai toujours reconnue en vous, que pour vous en témoigner ma reconnaissance.

“ Je vous prie aussi de faire connaître à tous nos habitants que je leur rends la justice qui leur est due, reconnaissant qu'ils ont toujours été prêts et des premiers, quand il s'est agi du service de Sa Majesté, et qu'ils aient à continuer comme ils ont commencé. Je témoignerai à Messieurs les Ministres, quand l'occasion s'en présentera, que Sa Majesté a dans votre quartier de véritables et fidèles sujets.

“ Et comme je ne doute pas que les gens qui obéissent bien à leur Prince, ainsi qu'ils le doivent, ne soient des chrétiens dont les prières sont bien agréables à Dieu, conviez-les, s'il vous plaît, à le prier pour mon heureux retour en France. Je demande cette même grâce à tous vos Messieurs, que je crois qu'ils ne me refuseront pas.....”

MM. de Courcelles et Talon partirent en 1672, ce qui fut un grand dommage pour le pays : “ Nous ne pouvons, disent à ce sujet les *Relations des Jésuites*, regarder sans chagrin les vaisseaux qui partent de notre rade, puisqu'ils enlèvent en la personne de Monsieur de Courcelles et en celle de Monsieur Talon, ce que

“ nous avons de plus précieux. Éternellement
“ nous nous souviendrons du premier pour
“ avoir si bien rangé les Iroquois à leur devoir ;
“ et éternellement nous souhaiterons le retour
“ du second, pour mettre la dernière main aux
“ projets qu’il a commencé d’exécuter si avanta-
“ geusement pour le bien de ce pays. ”

Mais M. Talon ne revint pas au Canada. La place d’Intendant resta vacante pendant trois ans, jusqu’en 1675, et fut enfin donnée à M. Duchesneau.

Cette année 1672 fit subir des pertes cruelles au Canada, mais celle qui causa la plus grande douleur, fut la mort de la Mère Marie de l’Incarnation, première Supérieure des Ursulines de Québec. Elle prit le lit, pour ne le plus quitter, le 16 janvier 1672. “ Elle était sans
“ doute possédée de l’esprit de Dieu, disent les
“ *Relations des Jésuites*, et c’est de cette source
“ infinie de toutes sortes de biens qu’elle avait
“ tiré ce grand courage et cette confiance iné-
“ branlable pour entreprendre la conduite d’une
“ Mission de Religieuses en Canada, qui était
“ alors sans exemple, et pour se résoudre à tra-
“ verser tant de mers, à s’établir dans un pays
“ barbare, à y bâtir un Monastère où elle a
“ assemblé 25 à 30 religieuses et un nombre
“ considérable de petites pensionnaires, tant
“ Sauvages que Françaises. ”

Elle était d’une douceur inaltérable avec qui que ce fût, et avait une admirable égalité d’humeur qui venait de “ cette union intime qu’elle avait avec celui qui dit de soi-même : *Mitis sum, et humilis corde.* ” Elle fut dix-huit ans Supérieure, à trois différentes reprises, à la satisfaction tant de la Communauté que du dehors ; et, quand elle n’était plus en charge, il n’y avait pas de sœur plus soumise, plus obéissante dans

la maison ; et elle découvrait son intérieur à sa Supérieure avec la sincérité d'une novice des plus ferventes.

Son cœur et ses bras étaient toujours ouverts aux filles et aux femmes sauvages qui voulaient être instruites ; rien, ni la petitesse du logement, dans les commencements, ni le manque de vivres, ne pouvait arrêter son zèle et ses libéralités. Elle apprit rapidement l'Algonquin et l'Iroquois de manière à pouvoir les enseigner aux autres. " On peut dire qu'elle est morte " dans ce saint exercice, puisque sa maladie la " prit lorsqu'elle n'avait pour écolières que trois " Religieuses nouvellement arrivées de France."

Elle fut si mal dès le début de sa maladie qu'on décida de lui donner les derniers sacrements, les médecins ne croyant pas qu'elle pût vivre plus de neuf jours. Cependant elle vécut trois mois et demi encore, torturée par une complication de divers maux. " Dieu voulait " qu'elle remplît la mesure des souffrances qui " lui devaient mériter la couronne qu'elle possède maintenant dans le Ciel. " Vers la fin de sa vie elle paraissait être dans une douce extase, la joie sur le front, et la vue modestement baissée, ou fixée sur son crucifix qu'elle tenait à la main. Etant à l'extrémité, elle demanda plusieurs fois auprès d'elle toutes les pensionnaires Sauvages et Françaises, leur donna sa bénédiction avec des tendresses incroyables, les recommandant tout particulièrement à toutes les sœurs, et les assurant qu'elle offrait continuellement à Dieu le peu de bien qu'elle faisait, ses douleurs, sa vie et sa mort pour la conversion et le salut des pauvres Sauvages.

Le dernier jour d'avril 1672, " cette âme sainte " se sépara sans violence de sa chère Communauté parce que Dieu l'appelait à soi ; elle

“ n'eut aucun sentiment de leurs regrets ni de
“ leurs larmes, d'autant qu'elle avait les yeux
“ arrêtés sur la volonté de Dieu, qui avait tou-
“ jours été l'objet de toutes ses délices, et son
“ Paradis en cette vie. ”

La Mère Marie de l'Incarnation doit être honorée partout pour sa vertu et sa sainteté ; mais au Canada, on doit la chérir et la considérer tout particulièrement comme ayant commencé à donner l'instruction aux jeunes filles Françaises et Sauvages et par cela même ayant grandement contribué au bon établissement et au progrès de la colonie.

Par ses lettres *spirituelles* et *historiques*, la Mère Marie de l'Incarnation a rendu un autre service à notre pays. Les premières renferment d'inappréciables maximes de conduite et de salutaires avis ; les secondes sont une mine où doivent puiser tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada de 1635 à 1672.

L'année suivante, Mlle Mance mourait. Cette mort fut cruellement sentie à Villemarie, où cette femme de tant de courage et de vertu, cette âme d'élite, avait vécu depuis trente-et-un ans, dépensant toutes ses forces, toute son énergie, bravant toutes les privations et tous les périls pour l'établissement d'abord, pour la conservation ensuite, de Villemarie. Venue des premières avec cette poignée d'hommes chrétiens qui voulaient avant tout donner un nouveau pays au Seigneur, Mlle Mance, après bien des tribulations, bien des épreuves, bien des souffrances, eut au moins la consolation, avant de mourir, de voir cette Villemarie tant aimée en pleine prospérité et comptant environ de quatorze à quinze cents personnes.

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur les dernières années de Mlle Mance, ni sur

ses derniers moments. Après de longues et cruelles maladies, elle mourut en odeur de sainteté à l'âge de 67 ans, le 18 juin 1673, après avoir été l'édification de toute la colonie par ses grandes vertus. " Cette grande servante de Dieu, " dit M. Faillon, n'ayant vécu que pour procurer l'établissement de la colonie de Villemarie et celui de l'Hôtel-Dieu, avait demandé que son corps fût inhumé dans l'église de cette maison et son cœur placé dans celle de la paroisse ; voulant ainsi que ce cœur après sa mort, ne fût point séparé de ceux pour qui il n'avait cessé de battre durant sa vie. " Son corps fut en effet inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu, et son cœur, renfermé dans une double boîte d'étain, fut placé sous la lampe de la chapelle en attendant que l'église paroissiale fût construite. Les Messieurs du Séminaire, très désireux d'enrichir leur église de ce cœur précieux, se firent délivrer un acte par le greffier pour constater qu'il n'était qu'en dépôt à la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Malheureusement la construction de l'église paroissiale traîna en longueur, et un incendie ayant anéanti les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, le cœur de Mlle Mance, si cher à la piété des fidèles, fut consumé dans ce désastre, ainsi que divers objets qui lui avaient appartenu.

" Mais, comme le dit M. Leblond, dans sa *Vie de Mlle Mance*, il n'était pas besoin de ce matériel souvenir pour maintenir dans cette maison la mémoire de Mlle Mance et de ses vertus. Son cœur n'a cessé d'y vivre dans les saintes religieuses qui l'ont remplacée depuis deux siècles. Son dévouement, son amour pour les pauvres, pour la souffrance et le dénuement, y sont aussi vivaces qu'au jour où elle les quitta. "

CHAPITRE XXXV.

MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN ET L'ACCROISSEMENT DE LA COLONIE.—ÉTAT TOPOGRAPHIQUE DE VILLEMARIE EN 1672.

Nous arrêtons ici le récit des faits religieux des premières années de Villemarie. A la date où nous sommes rendu, la plupart de ces chrétiens fervents—et parmi eux M. Olier, M. de la Dauversière, M. de Maisonneuve, M. de Queylus, Mlle Mance, qui avaient voulu fonder une colonie sur le modèle de la sainte Famille, étaient morts après avoir achevé leur œuvre : le Séminaire représentant JÉSUS ; la Congrégation Notre-Dame, MARIE ; les Hospitalières de Saint-Joseph, SAINT JOSEPH. De plus l'époque dont nous venons de nous occuper peut être considérée comme la période héroïco-religieuse de la primitive Villemarie.

En effet, depuis quelque temps déjà, comme le fait remarquer la Sœur Morin, par suite des guerres avec les Irôquois, des troupes nombreuses étant arrivées en Canada, y avaient apporté avec des secours matériels, le désordre moral. " C'est ce qui fait gémir les gens de bien, " ajoute-t-elle, et surtout les missionnaires qui " se consument à prêcher et à exhorter, regret- " tant et pleurant ces heureuses années où la " vertu fleurissait quasi sans travail de leur " part." Ce désordre moral, les vices, les péchés

augmentèrent encore après l'époque où nous sommes arrivé.

Signalons en terminant les mesures prises pour le maintien et l'accroissement de la colonie, ce furent : l'augmentation de la population et du défrichement, le développement du commerce et de l'industrie, et les soins zélés donnés à l'instruction de la jeunesse.

Disons maintenant en quel état se trouvait Villemarie, à l'époque où nous nous arrêtons, mars 1672.

Au commencement de la colonie, les habitants de Villemarie, on s'en souvient, s'étaient renfermés dans le Fort. Peu à peu, ils en sortirent et se bâtirent des habitations près de l'hôpital, sur des terrains parallèles à l'endroit nommé la Commune. La Commune était située entre ces terrains et le Saint-Laurent. Mais depuis longtemps on avait décidé de bâtir la ville sur la hauteur, car cette position était plus facile à défendre contre les attaques des Sauvages. On voulait aussi y construire une église paroissiale, pour remplacer la chapelle de l'Hôpital, et déjà plusieurs citoyens avaient pris des concessions sur la hauteur.

En conséquence, le 16 mars 1672, M. Dollier de Casson, alors supérieur du Séminaire, accompagné de Bénigne Basset, arpenteur et greffier de la justice, se rendit sur les terrains pour y tracer les premières rues de la Ville-Haute.

Ces rues furent tracées parallèlement et perpendiculairement au Saint-Laurent ; elles furent toutes assez étroites, variant de dix-huit à trente pieds de largeur. On agissait ainsi parce que, comme on devait entourer la ville d'une enceinte, il ne fallait pas avoir une trop grande étendue à garder.

Indiquons maintenant comment fut exécuté le tracé des rues projetées.

D'abord *parallèlement au fleuve*, et en allant du fleuve vers la hauteur, se trouvait déjà la rue de la Commune, qui fut nommée rue *Saint-Paul*, en l'honneur de l'apôtre des Gentils, patron de M. de Maisonneuve. Sur la hauteur fut tracée la grande rue, nommée *Notre-Dame*, parce que on devait construire, vers le milieu de cette rue, l'église paroissiale "qui selon le premier dessein de M. Olier et de tous les associés de Montréal, devait être dédiée à Marie, Dame de l'île et patronne des habitants." Cette rue fut prolongée jusqu'à un petit moulin, bâti en forme de redoute, appelé moulin du Côteau, sur l'emplacement où se trouve actuellement la place Dalhousie. C'est là que se rendaient les processions du Très-Saint Sacrement ; ce moulin servait de reposoir. La rue Notre-Dame avait trente pieds de large. Encore plus sur la hauteur, fut tracée une nouvelle rue, appelée *Saint-Jacques*, patron de M. Olier.

Perpendiculairement au fleuve, en partant du Moulin du Côteau, à l'extrémité est, fut tracée la rue *Saint-Charles*, patron de M. Le Moyne, qui avait rendu tant de services au pays ; elle allait de la rue Saint-Paul à la rue Saint-Jacques. Venaient ensuite la rue *Saint-Gabriel*, patron de M. de Queylus, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame ; la rue *Saint-Laurent*, patron du brave major Closse, qui partait de la rue Notre-Dame, se dirigeait vers les côteaux et avait vingt-quatre pieds de large, comme devant servir aux charrois ; la rue *Saint-Joseph*, de la rue Saint-Paul à la rue Saint-Jacques, existait déjà en 1672, et devait passer derrière le chœur de l'église paroissiale après sa construction ; la rue *Saint-François*, patron de M. Dollier de Casson,

de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame ; la rue du *Calvaire*, ainsi nommée pour attirer sur la colonie les prières d'une Communauté de religieuses connue sous ce nom à Angers ; elle allait de la rue Notre-Dame vers les côteaux en passant rue Saint-Jacques ; enfin la rue *Saint-Pierre*, patron de M. le baron de Faucamp, un des généreux fondateurs de Villemarie ; elle allait de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame.

Plusieurs de ceux qui avaient pris des concessions sur ces rues projetées, ayant retardé de bâtir, quoiqu'ils se fussent engagés à le faire dans l'année, et par ce retard causant un grand dommage à ceux qui avaient déjà bâti, les seigneurs pour les presser de tenir leurs engagements, firent afficher un avertissement portant que si après les semences suivantes les retardataires ne faisaient apporter les "matériaux nécessaires pour élever leurs bâtiments, destinés à l'ornement et à la décoration de leur ville, et à faciliter le commerce, tant avec les habitants qu'avec les étrangers, les seigneurs réuniraient tous ces emplacements à leur domaine, et en donneraient les contrats de concession à ceux qui se présenteraient pour les demander."

Après deux assemblées des notables de Villemarie, le 6 et le 19 juin 1672, il fut décidé que l'église paroissiale serait bâtie sur la hauteur, rue Notre-Dame. Le Séminaire donnait les terrains et en outre la somme de mille livres tournois, pendant trois ans, au nom de M. de Bretonvilliers pour commencer les travaux. François Bailli, maître-maçon, devait les diriger et recevoir pour cela un écu tous les jours où il travaillerait et de plus trente livres par mois. Le 21 on commença à creuser les fondations et le 29, jour de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, M. Dollier de Casson, à l'issue des Vêpres,

alla processionnellement, entouré d'un grand concours de peuple planter la croix à l'endroit où devait s'élever l'église. Le lendemain, après la grand'messe, nouvelle procession, avec un aussi grand nombre de fidèles. On posa les cinq premières pierres portant chacune cette inscription gravée sur une plaque de plomb :
 " D. O. M. ET BEATÆ MARIÆ VIRGINI, SUB TITULO PURIFICATIONIS. A Dieu très bon, très grand, et à la Vierge Marie, sous le titre de la Purification."

" Si l'on donna pour vocable à l'église, dit M. Faillon, le mystère de la Purification, c'est qu'à pareil jour, M. Olier et M. de la Dauversière avaient reçu les premières vues de leur vocation pour travailler à l'établissement de Villemarie ; et que cette fête avait toujours été, à cause de cela, l'objet d'une singulière dévotion pour tous les Associés de Montréal."

La première pierre fut placée par M. Daniel de Berny, seigneur de Courcelles ; la deuxième par M. Philippe de Carion, lieutenant, représentant M. Talon, qui n'avait pu monter à Villemarie ce jour-là ; la troisième, par M. François Pérot, gouverneur de l'île de Montréal ; la quatrième, par M. Dollier de Casson, au nom de M. de Bretonvilliers ; la cinquième, par Mlle Mance. Sur chacune de ces pierres, était gravé le nom de celui qui les plaçait.

Tous les habitants avaient à cœur de voir l'église achevée le plus promptement possible ; aussi les uns s'imposèrent-ils des cotisations en argent, d'autres en journées de travail, d'autres en matériaux. Comme le château du Fort de Villemarie tombait en ruines, les prêtres du Séminaire résolurent de le démolir et d'employer les bois et les pierres à la construction de l'église paroissiale.

Malgré ces bonnes dispositions, malgré les cotisations des habitants qui ne désiraient rien tant que de voir marcher rapidement les travaux de leur église, les ressources devinrent insuffisantes ; il fallut s'arrêter.

Les habitants s'assemblèrent de nouveau le 26 janvier 1676 pour aviser. Il fut décidé de faire une quête dans toute l'île. Cette quête produisit deux mille sept cents livres, et M. Souart s'engagea à fournir le bois nécessaire à la construction ; mais tous ces secours ne suffirent pas, et l'ouvrage traîna plusieurs années encore.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.....	v
CHAPITRE I.—Etablissement merveilleux de Villemarie.....	1
CHAPITRE II.—La première messe à Villemarie....	9
Première célébration de la fête de l'Assomption.	11
CHAPITRE III.—M. de Maisonneuve porte une croix sur la montagne.....	15
CHAPITRE IV.—Baptême et mariage du Borgne de l'Île.....	19
CHAPITRE V.—Protection de Dieu sur la personne de M. de Maisonneuve	23
CHAPITRE VI.—Fondation de l'Hôtel-Dieu par Mme de Bullion.....	29
CHAPITRE VII.—Baptême et mort d'un sauvage Jean-Baptiste.....	33
CHAPITRE VIII.—Efforts des Associés de Montréal pour faire ériger un évêché en Canada.....	39
CHAPITRE IX.—Arrivée au Canada de la sœur Bourgeoys	45
CHAPITRE X.—Première organisation de la colonie de Villemarie.....	51
CHAPITRE XI.—Un nouveau cimetière.....	57
Catherine Primot ; son mariage avec M. Chs. Le Moyne.....	59

CHAPITRE XII.—Premiers mariages à Villemarie.	61
CHAPITRE XIII.—Confrérie militaire de la T.-S. Vierge.....	65
CHAPITRE XIV.—M. de Maisonneuve.....	69
Ses rapports avec la sœur Bourgeoys.....	70
CHAPITRE XV.—M. de Maisonneuve part pour la France afin de demander des Sulpiciens à M. Olier et afin d'assurer la conduite de l'Hôtel-Dieu aux Filles de Saint-Joseph de la Flèche.	75
Départ des Sulpiciens pour le Canada.....	78
Arrivée des Sulpiciens à Villemarie.....	79
Premier curé Sulpicien à Villemarie.....	80
CHAPITRE XVI.—Commencements de la Congrégation Notre-Dame.....	83
Pose de la première pierre de la chapelle Bon-Secours.....	85
CHAPITRE XVII.—Grave accident arrivé à Mlle Mance.....	87
Son départ pour la France.....	88
Sa guérison par le cœur de M. Olier.....	90
CHAPITRE XVIII.—Départ de France et arrivée en Canada des Sœurs pour la Congrégation et des Hospitalières pour l'Hôtel-Dieu.....	95
CHAPITRE XIX.—Arrivée d'une nouvelle recrue à Villemarie.....	103
Massacre de trois colons par les Iroquois.....	104
CHAPITRE XX.—Héroïque dévouement de Dollard et de ses compagnons.....	109
Noms des compagnons de Dollard.....	118
CHAPITRE XXI.—Courage de Mme du Clos.....	119
Mort de MM. Lemaître et Vignal, sulpiciens....	122
Torture et mort de M. de Brigeac.....	126
CHAPITRE XXII.—Mort du major Lambert Closse.	129
Protection de la T.-S. Vierge sur le poste Sainte-Marie.....	131
Qualités de M. de Maisonneuve comme juge....	132
CHAPITRE XXIII.—Entrée de la Sœur Marie Morin à l'Hôtel Dieu.....	135

Formation de la milice de la Sainte-Famille....	137
Noms des Miliciens.....	140
CHAPITRE XXIV.—Tremblement de terre en Canada; sa durée, son étendue.....	143
CHAPITRE XXV.—Etablissement de la confrérie de la Sainte-Famille.....	149
Réception des vœux de la sœur Morin.....	153
Entrée de Mlle Denis à l'Hôtel-Dieu	154
CHAPITRE XXVI.—La Compagnie de Montréal fait don de l'Ile de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice.....	155
Démêlés du Conseil souverain de Québec et des Messieurs de Saint-Sulpice	156
Nomination des premiers juges de police à Villemarie.....	159
CHAPITRE XXVII.—La Sœur de Brésoles exposée à un grand danger.....	161
Chs. Le Moyne fait prisonnier par les Iroquois.	163
CHAPITRE XXVIII.—Destitution et renvoi de M. de Maisonneuve en France.....	167
Sa mort à Paris.....	170
CHAPITRE XXIX. Arrivée en Canada de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon.....	171
Construction de trois forts	174
Expédition contre les Iroquois.....	175
CHAPITRE XXX.—Nouvelle expédition contre les Iroquois sous le commandement de M. de Tracy.....	177
Protection de Dieu sur les Français.....	180
CHAPITRE XXXI.—M. Dollier de Casson va au fort Sainte-Anne.....	183
Maladie des soldats au fort; leur piété.....	185
M. de Tracy visite Villemarie	188
CHAPITRE XXXII.—Bref du pape Alexandre VII autorisant les Hospitalières de Saint-Joseph à faire des vœux solennels.....	189
Le droit de justice rendu aux Messieurs de Saint-Sulpice.....	189

Départ de M. de Tracy.....	191
Arrivée de nouveaux prêtres de Saint-Sulpice...	193
CHAPITRE XXXIII.—MM. Dollier de Casson et de	
Galinée partant pour évangéliser les Outa-	
ouais	195
Plantation d'une croix sur les bords du lac Erié.	199
Prise de possession de ce pays au nom du Roi..	200
Retour des missionnaires à Villemarie.....	200
CHAPITRE XXXIV.—Départ de M. de Queylus	
pour la France ; sa mort à Paris.....	201
Départ de MM. de Courcelles et Talon.....	202
Mort de la Mère Marie de l'Incarnation.....	204
Mort de Mlle Mance	205
CHAPITRE XXXV.—Mesures prises pour le main-	
tien et l'accroissement de la Colonie.....	207
Etat topographique de Villemarie en 1672.....	208